

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6^e SEANCE

Séance du Mardi 21 Mai 1963.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1079).
2. — Excuse et congé (p. 1079).
3. — Transmission de propositions de loi (p. 1080).
4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1080).
5. — Scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice (p. 1080).
6. — Politique extérieure. — Discussion de deux questions orales avec débat (p. 1080).
Discussion générale : MM. Georges Guille, Edouard Bonnefous.
Suspension et reprise de la séance.
MM. André Monteil, André Dulin, Jacques Duclos, André Armand.
Renvoi de la suite de la discussion. — Adoption au scrutin public.
7. — Résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice (p. 1101).
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de Mme Marie-Hélène Cardot.
8. — Politique extérieure. — Suite de la discussion de deux questions orales avec débat (p. 1101).
Suite de la discussion générale : MM. Jacques Baumel, Marius Moutet, Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Edouard Bonnefous.
9. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1111).
10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1111).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Pierre Garet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Henri Lafleur demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, en première lecture, portant suppression des droits dits « de bandite ». (N° 37 et 291, 1960-1961.)

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 95, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, en première lecture, tendant à augmenter la quotité disponible entre époux. (N° 169 et 192, 1961-1962.)

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 96, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jacques Duclos, Georges Cogniot, Mme Renée Dervaux, MM. Georges Marrane, Camille Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté une proposition de loi portant statut de la radio-télévision française.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 97, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 5 —

SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE TITULAIRE
A LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle le cinquième tour de scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Ce scrutin va avoir lieu dans la salle voisine de la salle des séances, en application de l'article 61 du règlement.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959, l'élection a lieu au scrutin secret. La majorité absolue des membres composant le Sénat est requise à tous les tours de scrutin.

Je prie M. Grand, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre deux tables pour opérer le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs :

Première table : MM. Jean Geoffroy, Jean de Geoffre ;

Seconde table : MM. Jean-Louis Vigier, Auguste Pinton ;

Comme scrutateurs suppléants : MM. Guy de La Vasselais, René Jager.

Le scrutin est ouvert, il sera clos dans une heure.

(*Le scrutin est ouvert à quinze heures vingt.*)

— 6 —

POLITIQUE EXTERIEURE

Discussion de deux questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Georges Guille** demande à M. le Premier ministre de vouloir bien préciser devant le Sénat l'orientation de la politique

européenne de son Gouvernement, notamment en matière économique et de défense, au lendemain de la conférence de presse du Président de la République et des déclarations et réactions qu'elle a provoquées sur le plan international (n° 4).

II. — **M. Edouard Bonnefous** demande à M. le ministre des affaires étrangères de définir les grandes lignes de la politique extérieure de la France.

Il lui demande notamment d'exposer les conceptions du Gouvernement en ce qui concerne le fonctionnement de la Communauté atlantique (n° 12).

La parole est à M. Guille, auteur de la première question. (*L'orateur, en montant à la tribune, est salué par les applaudissements de ses collègues socialistes.*)

M. Georges Guille. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, c'est le 14 janvier 1963 qu'eut lieu la fameuse conférence de presse dont le retentissement et les répercussions outrepassèrent les limites du souhaitable. Dès le surlendemain, comme il était aisé de prévoir les conséquences de cette éclatante manifestation oratoire, nous demandions à M. le Premier ministre de vouloir bien accepter qu'un débat puisse s'ouvrir à bref délai sur ce sujet devant le Sénat.

A défaut de M. Pompidou, nous aurions eu plaisir à voir M. Couve de Murville à son banc. La présence de l'un ou de l'autre ou des deux à la fois eût en effet de surcroît constitué un démenti aux rumeurs malveillantes qui circulaient...

M. Vincent Rotinat. Très bien !

M. Georges Guille. ... d'après lesquelles le Gouvernement ferait fi de notre assemblée, ce qui serait désobligeant pour les sénateurs, ou selon lesquelles le Gouvernement redouterait le Sénat, ce qui serait désobligeant pour les ministres.

Mais notre proposition ne fut pas agréée en son temps, pas plus d'ailleurs que la requête identique présentée à l'hôtel Matignon une quinzaine de jours plus tard par une délégation de notre commission des affaires étrangères et de la défense nationale.

Aujourd'hui, quatre mois ont passé, à quoi se mesure d'ailleurs le peu d'empressement que le Gouvernement manifeste pour la discussion avec le Parlement. Dans ces conditions, nous pourrions être tentés de dire, parodiant Alfred de Musset, que nous venons trop tard dans un débat trop vieux. Ce ne serait pourtant que partiellement vrai car, en dépit et peut-être même en raison du temps écoulé ou des événements intervenus depuis les déclarations élyséennes et des conséquences que l'on sait, la question n'a perdu ni de son caractère d'actualité ni de son importance. De toute façon, ce qui notamment différencie les journalistes internationaux admis à recueillir les confidences présidentielles des parlementaires français que nous sommes, siégeant dans nos assemblées constitutionnelles, c'est que, d'une part, s'ils ont sur nous le privilège de la priorité, la primauté d'informations qu'ils tiennent pour ainsi dire de première main, un peu comme les membres du Gouvernement, nous avons, d'autre part, pour l'instant encore, plus qu'eux, la liberté et la possibilité de nous exprimer et de transformer en dialogue démocratique ce qui n'est, ailleurs, qu'un pontifiant monologue. Permettre ce dialogue, tel est bien l'objet de la question orale avec débat que le groupe socialiste avait déposée le 16 janvier et que nous entendons reprendre en ce moment.

Nous ignorons si, et dans quelle mesure, le Gouvernement a puisé des motifs de satisfaction ou de fierté dans les déclarations spectaculaires du 14 janvier et dans ce qui en est résulté. Peut-être a-t-il pu recueillir quelques réactions favorables chez ceux de nos compatriotes dont il est toujours trop facile de réveiller l'esprit cocardier et qui font volontiers, selon une formule de Jaurès, « écho de leur âme, de leur bouche et de leurs mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques » ? Mais sans doute convient-il aussi de prêter quelque attention aux jugements de ceux qui, en France et dans le monde, ne dissimulent pas leur profonde inquiétude.

Il est grand temps que l'on nous dise enfin clairement où l'on entend conduire ce pays. Souvenez-vous, aux approches de l'été dernier, ici même et à propos de l'Europe justement, M. le ministre des affaires étrangères nous disait qu'il envisageait un « processus évolutif » ; et comme on se demandait vers quoi, « nous le verrons », dit-il.

L'heure nous semble venue d'un peu plus de précision. Nous voudrions en effet voir et savoir enfin où l'on en est de cette évolution, vers quelle fin on entend l'orienter, quel véritable but on lui propose et quel destin on réserve à la France.

La conférence de presse a porté notamment sur des problèmes aussi graves que la construction européenne, la défense nationale, l'armement nucléaire de l'Allemagne, problèmes tels que l'avenir et l'existence de notre pays peuvent en dépendre.

On voudra donc admettre que, sans nullement encourir la suspicion de vouloir « suer le fiel, cracher la bile et lâcher le vinaigre », nous entendons nous y arrêter et manifester une curiosité à la mesure même de nos préoccupations.

La construction de l'Europe est, à nos yeux, une nécessité vitale et urgente. Il ne nous paraît pas que cette opinion soit partagée par le Gouvernement. Encore faut-il d'abord s'entendre sur la signification exacte que, les uns et les autres, nous donnons au mot. M. Debré, du temps qu'il représentait encore le département d'Indre-et-Loire, le disait ici excellemment en ces termes : « On ne dira jamais assez, dans cette enceinte et ailleurs, que l'Europe est un mot et que, derrière ce mot, on peut mettre des conceptions différentes, des conceptions opposées. »

Cela était et cela reste parfaitement vrai. Pour nous, il importe de réaliser l'Europe unifiée par intégrations progressives jusqu'aux Etats-Unis d'Europe.

Nous avons eu l'occasion de développer ici même assez longuement cette idée. Nous n'y reviendrons pas. Pour le pouvoir il s'agit seulement d'organiser à sa manière la coopération européenne par des réunions périodiques de chefs d'Etat, de chefs de gouvernement ou de ministres en vue d'examiner en commun certains problèmes. Il considère que l'Europe des patries ou, comme il dit, l'Europe des Etats, ce qui revient au même, est la seule possible, tout le reste étant mythe, fiction ou parade. La première conception va vers la supranationalité, la deuxième s'accroche au nationalisme de jadis.

Le Président de la République, dans son allocution télévisée du 19 avril dernier, exprimait son refus de voir notre pays se dissoudre dans l'Europe — personne d'ailleurs n'envisage cette dissolution — mais il ajoutait : « Tout système qui consisterait à transmettre notre souveraineté à des aréopages internationaux serait incompatible avec les droits et les devoirs de la République française ».

Voilà bien, mesdames, messieurs, la grande question, car il est évident qu'il n'y a pas d'organisation internationale sérieusement possible ni même concevable qui ne comporte l'abandon volontairement consenti par chacun des Etats membres d'une portion au moins de sa souveraineté nationale. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

C'est pourquoi nous lui répondons, avec Léon Blum, que « la supra-souveraineté d'une communauté internationale n'est pas la négation de l'indépendance des Etats particuliers qui la composent, mais qu'au contraire elle en est la garantie ». (*Très bien ! à gauche.*)

Cette différence, cette opposition entre la conception du pouvoir et la nôtre est évidemment fondamentale. Pourtant, même à partir de là, la politique officielle n'est pas toujours facile à comprendre ni son dessein profond facile à discerner. Cette politique n'a d'autre base, bien sûr, que la pensée personnelle du chef de l'Etat systématiquement adoptée par le Gouvernement et par sa fidèle majorité. Dès lors, une première question vient naturellement à l'esprit. M. le président de Gaulle demeure-t-il, à travers les péripéties et les circonstances, fermement, obstinément, invariablement attaché à la même idée, ou bien sa pensée, ses conceptions évoluent-elles et dans que sens avec le temps et les événements ? A ce sujet nombreux sont ceux qui s'interrogent comme nous et comme M. Roger Massip dans un livre très intéressant et fort utile qu'il vient de publier : *de Gaulle et l'Europe*.

La réponse n'est pas si aisée qu'on pourrait le croire. Dans notre inquiétude, entretenue par le doute et l'incertitude, mais aussi par certaines contradictions et incohérences, nous nous sommes efforcés de rassembler les éléments d'une opinion objective. Quel autre moyen d'y parvenir, je vous le demande, que de se reporter au comportement du chef de l'Etat quand il agit, à ses déclarations quand il parle et, pour ses périodes de mutisme, aux propos de ceux qui furent habilités à traduire sa pensée et dont M. Debré fut longtemps à la fois le plus représentatif et le plus loquace.

C'est sur ces bases que nous devons tenter un difficile effort de recherche de la vérité et nous devons le faire en sacrifiant délibérément la passion à la clarté et en nous gardant de l'éloquence par souci de la précision.

Quant le président de Gaulle et subséquemment les gaullistes parlent aujourd'hui de l'Europe, on a parfois l'impression qu'elle est leur bien propre, qu'ils l'ont en quelque sorte

découverte ou inventée, qu'ils en furent les promoteurs, les pionniers et qu'ils en demeurent les plus ardents partisans. Mais, contrairement à l'opinion émise il y a vingt-trois ans par un guide prestigieux lui aussi, nous n'avons pas la mémoire courte. Nous n'avons oublié ni les sarcasmes, ni les ironies, ni les refus, ni les condamnations violentes et passionnées dont furent de leur part l'objet toutes les tentatives, même partielles, de construction européenne et tous ceux qui, comme les présidents Schuman et Guy Mollet par exemple, en prirent les initiatives.

Ni à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ni à la Communauté européenne de défense, ni à l'Euratom, ni à la Communauté économique européenne, ni au traité de Rome, ils n'épargnèrent leur intraitable hostilité. Contre chacun de ces projets ils livrèrent impitoyablement bataille. A tous ils refusèrent leurs suffrages.

Que leur importaient les arguments et même qu'ils fussent contradictoires ! Certains d'entre eux, qui retentirent dans cette enceinte, prennent aujourd'hui une saveur amère.

Faites l'Europe politique d'abord, nous disait-on. Faute de quoi, rien n'est solide ni sérieux dans vos projets. Et textuellement on nous démontrait que « la Communauté européenne du charbon et de l'acier suppose une Allemagne intégrée dans une solide organisation politique de l'Occident ».

Faisant écho à la grande voix que vous savez et qui avait déclaré le 9 juillet 1947 : « L'entente profonde de Paris et de Londres est le fondement indispensable de toute création européenne valable et efficace » (*Rires à gauche*), on daignait nous donner ici ce conseil : « Que votre gouvernement discute avec la Grande-Bretagne de l'organisation européenne et lui montre clairement qu'il n'y a pas d'Europe valable sans la participation de la France et de la Grande-Bretagne ! » (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Un jour on alla même jusqu'à nous dire : « Pour que la condition préalable d'une organisation européenne soit remplie, il faut d'abord, et c'est la première condition, que la France soit forte avec son Union française et solide avec son Afrique du Nord ». (*Exclamations ironiques.*)

Voilà, je le crains, une condition préalable qui ne sera pas remplie de sitôt, mais le chef de l'Etat en est peut-être informé. (*Rires.*)

Ces traités européens étaient donc, naguère, chargés de tous les péchés, porteurs de tous les maux.

Celui de la Communauté européenne de défense nous était présenté tout à la fois comme une trappe et un cauchemar, comme un complot et une conspiration. Il portait en lui, nous disait-on, « la sécession de l'Union française ». Sa principale tare était — écoutez bien — « de nous lier davantage à l'Allemagne qu'à la Grande-Bretagne contrairement au passé et au bon sens ». Et à son propos on évoquait même avec grandiloquence l'affaire Dreyfus à laquelle, pour notre part, nous aurions plutôt pensé à l'occasion de la Cour de sûreté de l'Etat. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Pour paradoxal que cela paraisse — mais nous n'en sommes pas à une contradiction près — M. Debré, il y a onze ans, déplorait que la Communauté européenne du charbon et de l'acier ait pour première conséquence « la disparition, l'effacement de la présence politique américaine et de la présence politique anglaise dans l'organisation du charbon et de l'acier ».

Quant au traité de Rome, on lui reprochait alors essentiellement de « prévoir une organisation volontairement réduite, et réduite d'une manière néfaste ». On y voulait voir une tendance au transfert de nationalité qui aboutirait, mais oui ! à « nous couper de la Grande-Bretagne ».

Il y a quelques années, le gaullisme, comme on peut en juger, ne manquait pas d'arguments contre tous les efforts de construction européenne. J'en ai rapporté quelques-uns et je me garderai d'insister. Au surplus, mes chers collègues, vous pourrez les retrouver — avec quelques autres d'égale valeur — dans les œuvres complètes de M. Debré ou de personnages plus illustres.

Mais en vérité, tout cela, qui appartient au passé — et la part même de contradictions que nous pouvons y relever — n'est pas de nature à nous rassurer, pour le présent et pour l'avenir, surtout si l'on songe qu'à cette longue suite d'oppositions et de refus antérieurs à 1958 s'en est, depuis, ajoutée une nouvelle série : refus de ratifier la convention européenne des droits de l'homme ; refus de fusionner l'exécutif des trois Communautés européennes ; refus d'une assemblée européenne élue au suffrage

universel ; refus d'autorisation à Euratom de construire certains réacteurs ; refus de création d'une université européenne ; refus de l'intégration politique ; refus d'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun... et j'en passe sans doute !

En suivant les argumentations et les attitudes successives et changeantes de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir, on est tout à tour déconcerté, troublé, perplexe, inquiet. Que constatons-nous en effet ?

Pendant toute la première période, je veux dire celle qui coïncide avec la retraite à Colombey, on s'efforce d'enrayer toute marche vers l'Europe, de détruire dans l'œuf tout projet de construction européenne. Puis c'est le retour au pouvoir, dans des conditions inoubliables.

Alors, dans un deuxième temps, on a l'air de s'accommoder de ce qui, malgré tout et malgré soi, a été réalisé et obtenu ; mieux, on le prend à son compte. Mais, en même temps, d'une part on empêche toute progression de la Communauté vers l'intégration politique et la supranationalité et, d'autre part, on s'oppose à toute extension de cette Communauté dans un cadre élargi. Car — et ce n'est pas le moindre paradoxe — après les citations que j'ai rappelées il y a un instant, c'est la France gaulliste qui vient, toute seule, de fermer à la Grande-Bretagne la porte du Marché commun.

Tout se passe, en définitive, comme s'il s'agissait tout à tour de faire obstacle à ce qui apparaît un moment possible, et de compromettre ce qui a été antérieurement acquis.

Deux formes d'évolution étaient en effet concevables pour l'Europe : l'une vers l'intégration politique des Six, laissant pour un assez long temps la Grande-Bretagne hors de la communauté, l'autre, excluant toute supranationalité dans l'immédiat, par une extension de la communauté, ouverte notamment à la Grande-Bretagne. Le pouvoir a successivement interdit l'une et l'autre.

Comment, dans ces conditions, ne pas s'interroger sur ses intentions profondes ? Comment ne pas redouter qu'après une détérioration progressive du climat de confiance et de la cohésion dans la communauté des Six on ne s'achemine, à reculons, vers un retour aux nationalismes de jadis ?

Quoi ? M. le président de Gaulle est hostile à l'intégration ; il ne conçoit qu'une Europe des Etats dans le cadre de l'association. Il est en cela, comme sur d'autres points importants, en divergence de vues profonde avec nos cinq partenaires de la petite Europe ; mais il y a tout à côté des gens qui voient les choses comme lui à ce sujet : ce sont les Anglais. Et ce sont justement ceux qui partagent ses conceptions qu'il refuse d'admettre !

Il nous faut essayer de comprendre, de savoir pourquoi. Certes, nul n'ignore plus depuis le 14 janvier que l'Angleterre est une île. M. Thiers, dit-on, l'avait déjà découvert à l'époque où il affirmait avec une magnifique certitude qu'il ne croyait pas au chemin de fer ! (*Rires à gauche et sur divers autres bancs.*)

Donc l'Angleterre est une île. A la vérité, je crois que beaucoup de Français le soupçonnaient déjà fortement dès avant la conférence de presse élyséenne. M. le président de Gaulle, pour sa part, le savait au moins depuis juin 1940. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Quant aux Anglais eux-mêmes ils avaient eu, à diverses reprises, l'occasion de le vérifier, notamment en 1914, en 1939, en 1944, quand l'idée leur était venue de franchir le Channel pour, à nos côtés, venir s'occuper d'un marché ou d'un chantier dont personne ne contestait qu'il nous fût commun. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il nous faut donc chercher d'autres raisons. Sont-elles de principe ? Sont-elles techniques et économiques ? Sont-elles politiques ?

Il est évident que des raisons de principe auraient existé et seraient apparues, aux autres comme à nous d'ailleurs, dès l'origine. On les eût invoquées au départ et, dans ces conditions, les négociations ne se seraient même pas engagées.

S'agit-il de raisons techniques et économiques ? De nombreux témoignages, parmi les plus hautement qualifiés, le contestent formellement. Un homme comme M. Jean Monnet, dont l'autorité en la matière ne paraît pas discutable, déclarait, alors que la rupture n'était pas encore consommée : « Les négociations pourraient être conclues rapidement... ». En fait, avons-nous appris, il restait pour la Grande-Bretagne à fixer les étapes de son adaptation au cours de la période transitoire. L'accord à réaliser intéressait une trentaine de produits, vingt-six je crois, sur les 2.500 que comporte le tarif commun.

M. Spaak, dont la compétence et la conviction ne sauraient être mises en doute dans le domaine de l'Europe, confirmait l'opinion de M. Jean Monnet.

Au surplus, si les causes de l'échec étaient d'ordre technique et économique, la responsabilité en incomberait à la Grande-Bretagne — à la Grande-Bretagne seule — et nos cinq partenaires en seraient convenus avec nous. Or, nous avons épluché la presse internationale, nous avons entendu et lu les déclarations d'hommes politiques de tous les pays et de tous les partis. Avec un ensemble impressionnant, avec une unanimité écrasante, ils ont tous laissé exclusivement à la France la responsabilité de la rupture.

Il n'y a pas de doute : les considérations économiques et techniques apparaissent comme des prétextes. Certes, nous ne contesterons pas que quelques difficultés subsistaient pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, quelques difficultés qui, nous en avons la conviction, pouvaient être réglées, après que tant d'autres l'aient déjà été.

Cela aurait pu prendre du temps. Les évolutions sont parfois longues et lentes, et le pouvoir le sait bien, qui a mis plus de quatre ans pour aller de l'Algérie française du 13 mai 1958 à l'indépendance algérienne de 1962. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Mais il y a deux façons d'aborder une négociation : avec la volonté d'aboutir ou avec la volonté d'échouer. Et il y a deux façons d'affronter les difficultés : avec le désir d'en triompher, de les vaincre, de les aplanir et de les résoudre pour aboutir à un accord, ou avec l'intention de les accentuer et de les exploiter pour aboutir à un échec. La première de ces façons a notre faveur. Tout nous porte à croire que, pour la seconde, le pouvoir pourrait avoir quelque penchant. Au demeurant, même si l'on admet — et on peut l'admettre — que l'adhésion de la Grande-Bretagne soulevait dans l'immédiat de trop grandes difficultés et qu'il était, dans ces conditions, préférable de trouver entre elle et les Six une formule d'association dans une première période, il fallait alors, de toute évidence, en convaincre d'abord nos cinq partenaires, se mettre d'accord avec eux sur ce point, en faire avec eux la proposition et en rechercher ensemble les moyens. On s'en est bien gardé, et pour cause !

Mais les vraies raisons du pouvoir, si elles ne sont pas de principe, si elles ne sont pas techniques et économiques pourraient bien être purement politiques. Et nous pensons, en effet, qu'elles sont liées, d'une part, aux entretiens des Bahamas et, d'autre part, à ce que nous croyons être la conception réelle que M. le Président de Gaulle a de l'Europe et qui d'ailleurs n'est pas nouvelle.

Ce concept d'une Europe continentale des Etats placée sous l'hégémonie de l'un d'entre eux était au fonds celui de Napoléon pour ne citer que lui. Peut-être de nos jours rêve-t-on d'une Europe gaullienne ? Cela expliquerait bien des choses, comme par exemple le refus de l'intégration politique, qui suppose l'égalité des droits et des devoirs entre tous les participants, et comme l'exclusion de la Grande-Bretagne, dont la présence ne faciliterait peut-être pas notre hégémonie au sein de la Communauté.

Or, ce qui est plus grave dans la poursuite d'un rêve aussi vain qu'anachronique, c'est qu'en s'obstinant dans cette recherche d'une Europe impossible, on retarde d'autant la réalisation de l'Europe nécessaire. Impossible, elle l'est car aucun des pays intéressés n'y consentira jamais. L'avez-vous constaté ? Ce n'est pas seulement sur le fond, je veux dire sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, que nos partenaires des Six ont affirmé leur total désaccord avec la France. C'est aussi, c'est peut-être plus encore dans la forme et sur la méthode employée.

M. Marius Moutet. Très bien !

M. Georges Guille. Ces pays libres n'acceptent pas d'être traités comme le Gouvernement, le Parlement ou le peuple français. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Ils n'acceptent pas qu'on leur signifie la conduite à tenir et la politique à suivre par les voies d'une conférence de presse. Sans doute ne sont-ils pas « préparés » par l'usage exclusif de la télévision française et de son information objective ! (*Sourires.*)

Les réactions ont été vives un peu partout. « Il ne faudrait tout de même pas considérer les cinq autres pays de la Communauté comme des colonies » s'est indigné le ministre italien du budget. Quant à M. Spaak, il a sèchement déclaré que, pour sa part, il « n'acceptait pas de diktat ». Et les autres à l'unisson, à commencer par les Allemands.

Et voici maintenant les pensées et les arrière-pensées que, chez nos amis, on nous prête. Et voici qu'on se demande ouver-

tement si la France a précipité la rupture des négociations de Bruxelles parce qu'elle ne croyait pas à leur possible aboutissement ou, au contraire, parce qu'elle jugeait et redoutait leur succès proche.

Lorsque, dans une de ces formules lapidaires qu'il paraît affectionner particulièrement et sur la signification exacte desquelles on peut s'interroger indéfiniment, le Président de la République, à la télévision, le 19 avril, déclare : « Il faut que l'Europe soit l'Europe et que la France soit la France » (*Souviens*), cette formule, si elle a un sens, ne condamne-t-elle pas l'Europe à n'être à jamais que ce qu'elle fut dans le passé, dès l'instant que la France elle-même entend toujours demeurer ce qu'elle a été jusqu'à présent ?

Et voici que nous sommes seuls, car on voit mal à quel moment de notre histoire nous avons pu nous trouver isolés comme au lendemain de la conférence de presse du 14 janvier et de la rupture bruxelloise qui en fut la conséquence directe.

Je n'en veux pour preuve parmi tant d'autres que le vote, les 5 et 6 février dernier, des deux résolutions adoptées par le Parlement européen, vote dans lequel, parmi tous les parlementaires européens, seuls les parlementaires français de l'U. N. R. s'abstinrent.

Si le pouvoir cherche à isoler notre pays, il faut lui rendre cet hommage qu'il est un remarquable stratège. Il subsiste à son égard, chez nos partenaires, une méfiance et une suspicion qu'il ne sera pas facile de dissiper. Nul en dehors de l'hexagone ne défend ses thèses. Où sont en effet nos amis, nos appuis ? Qui désormais approuve et soutient la politique étrangère du Gouvernement français ? Vous cherchez vainement en Angleterre, en Amérique, en Hollande, en Italie, en Allemagne même, où le vieux chancelier, prudent, a depuis longtemps jeté du lest.

A Moscou, certes, on doit bien se divertir des difficultés ainsi suscitées et aggravées dans le monde occidental, et on le comprend aisément. Mais si vous croyez que pour autant l'on éprouve une sympathie subite pour la politique gaulliste, vous vous bercez d'illusions.

Alors qui et où ? Ah ! c'est vrai, il y a l'Espagne (*Mouvements divers*), car le jour même où la presse annonçait la rupture des négociations de Bruxelles — ou le lendemain — la télévision nous montrait l'image de M. Frey en cordiale conversation avec le général Franco. Et l'on nous annonçait, en même temps, qu'à cette visite officielle du ministre de l'intérieur feraient suite celle du ministre des finances, celle du chef d'état-major de l'armée, celle du ministre des affaires étrangères.

Le fait est — il y a des coïncidences vraiment fâcheuses — le fait est que le ministre des finances négociait avec son collègue ibérique un prêt à l'Espagne le jour même dont l'aube avait été souillée par l'assassinat légal d'un homme exécuté pour délit d'opinion. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Il ne reste plus en somme qu'à organiser le voyage officiel *tras los montes* de M. Malraux, ... l'auteur de *L'Espoir*. Il y a d'admirables musées à Madrid, et ce pourrait être pour lui l'occasion d'un pèlerinage tellement émouvant ! (*Mouvements divers.*)

Oui, en effet, il y a l'Espagne, l'Espagne de Franco, créature et complice des monstres qui soulevèrent contre eux la gigantesque coalition d'un monde épris de liberté ; l'Espagne de Franco, survivance d'une idéologie maudite ; l'Espagne de Franco et de son probable dauphin, le général Muñoz Grande, qui commandait en chef la division Azul auprès des S. S. et qui reçut, avec des larmes d'émotion, la croix de fer des mains de Himmler.

Ainsi, par une affreuse concomitance, dans le moment même que nous nous éloignons de nos amis, et spécialement de l'Angleterre démocratique, nous nous rapprochons de l'Espagne fasciste. Comme si la France avait vocation pour lever l'hypothèque politique qui pèse sur l'odieux régime franquiste ! Puis-ent les Républicains espagnols en exil sur notre terre d'asile, survivants des combats pour la liberté, poursuivis jusque dans les rangs de la Résistance française, ne pas être sacrifiés, demain, à ce rapprochement indésirable ! A cette seule pensée, les démocrates français sentent monter à leur front la rougeur et la brûlure de l'humiliation et de la honte ! (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Mais voici qu'on nous apporte autre chose : le traité franco-allemand. Nous ne reprendrons pas à notre compte, en la circonstance, les thèses exposées ici autrefois sur la non-valeur des traités tant que le Parlement ne s'est pas prononcé, ou sur l'Allemagne — et je cite : « l'absence totale de leçons qu'elle

a tirées du passé, le courant qui la pousse à n'importe quelle condition vers la renaissance d'un nationalisme qui, dédaigneux de quelque alliance que ce soit, reprendra demain, avec une jeunesse qui n'a guère changé, les mêmes chants et les mêmes espoirs ». Vous avez reconnu le style et vous avez reconnu l'homme.

Ces relents de nationalisme ne sont pas dans notre manière. Nous ne condamnons pas, nous ne condamnerons jamais les tentatives loyales et sincères de rapprochement franco-allemand.

M. Marius Moutet. Très bien !

M. Georges Guille. Nous regrettons trop que soient restées infructueuses celles qui furent faites en un temps où elles eussent pu épargner au monde deux hécatombes terribles et le sacrifice de deux générations humaines. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Mais alors, Maurras et ses disciples, dont nous connaissons quelques survivants, injuriaient basement Jaurès, l'appelaient « Herr Doktor », le caricaturaient coiffé d'un casque à pointe, hurlaient à sa mort, contre lui incitaient au meurtre dans *L'Action française* et, sans doute, se félicitaient de son assassinat.

Pour nous, ayant toujours considéré que l'entente et l'unité profondes d'une France et d'une Allemagne démocratiques sont en même temps qu'un gage essentiel de paix une des conditions nécessaires de la construction européenne, nous ne pensons pas que le rapprochement franco-allemand doive s'inscrire dans le cadre étroit d'un accord bilatéral.

M. Marius Moutet. Très bien !

M. Georges Guille. Ce n'est pas par un axe qu'il doit se concrétiser, c'est par une intégration dans un ensemble plus vaste. Notre conviction demeure que l'innocuité de la nation allemande peut seulement s'obtenir par son incorporation dans une communauté internationale élargie et, notamment, par l'intégration européenne.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Georges Guille. Pour l'instant, cet accord paraît se fonder essentiellement sur l'amitié et l'estime réciproques de deux hommes dont nous savons que l'un au moins n'est au pouvoir que pour quelques mois. Pour le reste, sur quoi les deux pays ont-ils aujourd'hui des positions communes dans le domaine de la politique étrangère ? Ni sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ni sur la force de frappe multinationale en tout cas.

Pense-t-on vraiment qu'il suffise de prévoir quelques rencontres de ministres, de former quelques commissions mixtes, d'échanger quelques étudiants ou quelques militaires pour aboutir à une politique commune ? Est-il possible que le pouvoir se soit à ce point bercé d'illusions ?

L'encre de la signature du traité était à peine sèche que, le 5 février, par une déclaration publique, le vice-chancelier Erhard, successeur désigné d'Adenauer, accusait brutalement la France de n'avoir pas, à Bruxelles, « honoré sa traite vis-à-vis de l'Allemagne », selon sa propre expression.

Sur ce point, d'autre part, on voyait pour une fois les leaders des trois partis politiques allemands tomber d'accord pour condamner ensemble la politique anti-européenne du président de Gaulle.

Le chancelier Adenauer lui-même avait tôt fait de prendre le ton. Le 6 février, devant le Parlement allemand, il déclarait :

« La coopération entre les peuples ne saurait remplacer l'intégration européenne ».

Et encore ceci :

« La défense allemande doit être organisée dans le cadre de l'O. T. A. N. ».

Et, enfin, ce qui suit :

« Le facteur décisif de notre sécurité, ce sont nos rapports avec les Etats-Unis d'Amérique ».

Aussi, lorsque dans les premiers jours d'avril, le parti libéral allemand et le parti social démocrate exigèrent qu'un préambule explicatif précédât le projet de loi autorisant la ratification, ils n'eurent aucune peine à l'obtenir du chancelier Adenauer. Ce préambule était, le 8 mai, voté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères du Bundestag et, le 16 mai, par le Bundestag lui-même à la quasi-unanimité. Or, l'inspiration en est très supranationale et son objet est de replacer le traité dans le cadre de l'Europe et de l'alliance atlantique.

Tout cela est-il conforme ou contraire à l'esprit du traité et à la pensée de ses auteurs ? Ce n'est pas à nous d'en juger. Mais il est évident qu'on n'a pas en cela, de l'autre côté du Rhin, cherché à faire spécialement plaisir au Président de la République française. Les Allemands ont donc ramené le grand acte diplomatique à sa valeur exacte et limitée. Ils ont mesuré, au regard de ses faibles avantages, l'importance de ses inconvénients prévisibles : l'émotion et l'inquiétude susceptibles d'en résulter pour nos autres partenaires, donc les difficultés nouvelles en puissance pour l'Europe.

Cette émotion, effectivement, n'avait pas tardé à se manifester. En Belgique, M. Spaak avait déclaré : « De tels accords sont susceptibles de faire plus de mal que de bien » et, en Italie, on s'était affirmé « contre la formation d'un directoire de deux puissances en Europe ».

Qu'en reste-t-il désormais ? D'une part, le peu de consistance, pour ne pas dire le vide, du traité franco-allemand réduit à une simple manifestation d'intentions et, d'autre part, l'ombrage que ces intentions mêmes peuvent porter à nos amis européens.

Pourtant, ce traité, de quel prix ne l'avons-nous pas par avance payé ? C'est ce que je voudrais maintenant rapidement examiner.

Le pouvoir s'obstine dans la poursuite de sa force de frappe exclusivement nationale et autonome. Lui qui, si souvent, célèbre la vertu de la démocratie dite « directe », ne paraît pas tenté d'organiser un référendum sur cette question pourtant primordiale. (*Sourires.*) On sait ce que nous en pensons. Au risque de nous ranger, en l'éventuelle et d'ailleurs fort honorable compagnie du pape Jean XXIII, parmi les « attardés », les « écervelés » ... ou « les sirènes qui chantent les douceurs du renoncement », nous la jugeons militairement sans efficacité, financièrement ruineuse et désastreuse, politiquement dangereuse pour l'unité européenne.

Nous ne référons pas, ici, cette démonstration.

Mais les plus récentes informations recueillies sur les moyens actuels de défense par fusées et sur les faibles chances qu'ils laissent à des avions volant à basse altitude d'éviter l'interception sont de nature à dissiper les dernières illusions et les derniers mirages. (*Sourires.*)

Nous voulons seulement mesurer jusqu'où cela est en train de nous conduire.

Déjà, dans le grand débat qui nous dressa face à face, voilà dix ans, à propos de la Communauté européenne de défense, les hommes aujourd'hui au pouvoir nous opposaient leur refus horrifié de toute forme de réarmement allemand.

Nous répondions pour notre part que, hostile à une armée nationale autonome à la disposition d'un gouvernement allemand, la Communauté européenne de défense nous paraissait justement le meilleur moyen de l'éviter et de réduire le risque le plus redoutable à nos yeux : celui de la résurrection du nationalisme et du militarisme allemands.

Nous ajoutons : à défaut d'une armée européenne, craignez de retrouver une armée allemande !

On connaît la suite ; je n'insiste pas.

Plus récemment, voilà deux ans, nous avons eu le même débat à propos de la force de frappe. Nous ne pouvions la concevoir, éventuellement, qu'européenne. Le pouvoir la veut autonome.

J'entends encore un ministre déclarer, devant la commission des affaires étrangères et de la défense nationale du Sénat : « Le problème est de savoir si l'Allemagne doit ou ne doit pas posséder l'arme atomique », et il concluait, alors, naturellement, par la négative. Or c'était, une fois de plus, un faux problème !

Le vrai était — il le demeure d'ailleurs — de savoir si l'Allemagne participerait à un système de défense organisé par et pour une Europe intégrée, disposant d'un armement atomique commun, ou si elle aurait un jour son arme atomique ou nucléaire propre, nationale et, elle aussi, autonome. Hélas, voyez où nous en sommes !

Au cours de la conférence de presse du 14 janvier, une question fut posée par un journaliste, question qui paraissait avoir échappé au tri sélectif. Elle provoqua une réponse pour une fois non préparée et qui, pour être spontanée, n'en est que plus saisissante.

La question était ainsi formulée : « L'armée de la République allemande, déployée où elle se trouve et commandée comme elle l'est, peut-elle être munie et disposer d'armements nucléaires ? »

La réponse vint, stupéfiante, devant des centaines de journalistes et des millions de téléspectateurs. Vous ne pouvez pas l'avoir oubliée, mesdames, messieurs. La voici : « Monsieur, dans l'occurrence, il appartient à l'Allemagne de dire ce qu'elle veut et de mener sa politique. Vous avez vu qu'en matière de défense la France mène la sienne... mais chaque pays est maître chez lui ». On a peine à y croire. Pourtant, cela a été dit, non pas dans un quelconque volapük ou espéranto prêtant à interprétation, mais dans un français très pur.

Ainsi, « dans l'occurrence », c'est-à-dire pour ce qui est de la libre disposition de l'arme atomique ou nucléaire, « ce serait à l'Allemagne d'en décider puisque chaque pays est maître chez lui ».

M. René Champeix. « Charbonnier est maître chez lui ». Telle était la réponse initiale qui a été modifiée par la suite.

M. Georges Guille. Or, messieurs, que la réponse ait été modifiée ou non, que l'on ait exactement dit « Charbonnier est maître chez lui » pour corriger ensuite par « Chaque pays est maître chez lui », je crois que dans ces quelques mots : « Charbonnier est maître chez lui », « Chaque pays est maître chez lui », réside toute la politique extérieure du général de Gaulle. (*Vifs applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre gauche.*)

Comme nous sommes loin des propos vengeurs préférés contre la Communauté européenne de défense ! Comme nous sommes loin également de l'esprit et de la lettre du protocole numéro trois modifiant et complétant le traité de Bruxelles signé à Paris, le 23 octobre 1954.

Jusqu'où irons-nous dans cette voie ? C'est la question que je pose.

Pourtant, à peine le président de Gaulle avait-il fait cette déclaration que Bonn faisait connaître l'intention de l'Allemagne fédérale d'adhérer à la force de frappe multinationale.

Verrons-nous un jour celle-ci — l'Italie suivant l'exemple allemand — se réaliser au besoin sans la France, en réunissant notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie ?

C'est la deuxième question qu'on est en droit de se poser et de poser au Gouvernement.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Georges Guille. Il nous faut conclure, en dépit de l'ampleur et de la gravité du sujet.

L'inquiétude que nous inspire la politique étrangère du pouvoir — et que nous avons eu souvent l'occasion d'exprimer à cette tribune — n'a fait, depuis, que s'aggraver. Oui, nous redoutons l'isolement de notre pays et nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à une ironie quelconque, d'ailleurs.

Le choix reste permis à un individu d'être seul. On peut être seul, même parmi la foule, et plus seul encore quelquefois au milieu de courtisans. (*Très bien ! à gauche et au centre gauche.*)

Seulement, dans le monde moderne, la solitude peut être fatale à un grand peuple.

Il est, dit-on, des « hommes des tempêtes », qui ont besoin, pour être eux-mêmes et pour donner toute leur mesure, du déclenchement de grands événements.

Libre à vous d'évoquer, si tel est votre goût « le vaste oiseau des mers », « le prince des nuées » l'albatros de Baudelaire. Pourtant, n'oubliez pas que, ramené sur un pont de navire ou sur la terre des hommes « ses ailes de géant l'empêchent de marcher ».

Une grave crise de confiance a été déclenchée en Europe. Le climat international s'en est trouvé perturbé. Si, par suite, et comme conséquence des obstacles multipliés sur sa route, de l'affaiblissement de ses communautés, des entraves mises à son unification politique, l'Europe devait être, dans les mois qui viennent — et pour un temps indéterminé — tenue en échec, le monde entier penserait, et dirait, que la responsabilité en incombe à la France.

Nous, nous saurions que la faute en serait seulement au pouvoir gaulliste et ce n'est pas la même chose. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

C'est pourquoi nous jugeons nécessaire, pour aujourd'hui certes, mais plus encore pour demain, que l'on sache, dans ce pays et en dehors, chez nos amis, que si la politique du président de Gaulle est en ce moment celle de la France, elle n'est

pas, dès maintenant, et elle sera encore moins, dans l'avenir, celle de beaucoup de Français. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche ainsi que sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui emprunte son actualité à trois faits internationaux : la conférence atlantique d'Ottawa, qui s'ouvre demain, la conférence économique de Genève, qui s'est ouverte voilà peu de jours, et le traité franco-allemand qui vient d'être déposé devant le Parlement français. Ces différentes échéances nous obligent donc à vous demander, monsieur le ministre, des explications sur la politique atlantique et sur les grandes lignes de la politique extérieure du Gouvernement.

D'abord, pourquoi ce désaccord atlantique entre les membres d'une même communauté qui se déclarent favorables à l'alliance atlantique, ainsi que le chef de l'Etat lui-même le confirmait dans son discours devant le parlement grec ?

Le président Kennedy, comme tous les Américains et beaucoup d'Européens, souhaite une communauté atlantique de plus en plus étroite et une intégration militaire poussée au maximum.

Le Gouvernement français, au contraire, estime, depuis 1958, que tout en continuant d'appartenir à l'O. T. A. N., il faut constituer une direction franco-anglo-américaine appelée à mettre au point dans le monde entier une stratégie politique et militaire commune.

N'étant pas favorable à l'intégration militaire au sein de la Communauté atlantique, la France s'abstient donc délibérément de renforcer la puissance et l'influence de l'O. T. A. N.

Aussi n'avons-nous pas hésité à prendre une série de décisions destinées à affirmer notre position : retrait de la flotte française de Méditerranée, de l'ensemble des forces navales dont le haut commandement disposerait en cas de conflit, retrait de l'aviation stratégique de chasse du dispositif de défense de la frontière métropolitaine ; refus de stocker en France les ogives nucléaires américaines et d'accepter l'installation sur le territoire français des rampes de lancement pour fusées, refus de remettre à la disposition du S. H. A. P. E. les troupes qui reviennent d'Algérie.

Depuis le memorandum du 28 septembre 1958 la France est restée fidèle à sa conception qui oppose la notion de coalition à celle d'intégration. Vous voyez donc que le différend en ce qui concerne le problème de la coalition et de l'intégration est d'importance. Il s'agit de bien autre chose que d'une bataille de mots.

C'est en fait un terrible retour en arrière. Puisque les coalitions d'autrefois n'avaient pu empêcher les guerres et, en ce qui nous concerne, hélas ! la défaite, c'est que la méthode de la coalition était mauvaise. Par conséquent, avait-on dit, à l'improvisation, substituons la préparation méthodique grâce à l'intégration. Cette différence absolue de conception devait éclater à propos de la politique nucléaire facteur déterminant de la sécurité.

Le gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, est persuadé qu'une force de frappe indépendante, en l'occurrence française, ne saurait être efficace. En s'obstinant à en constituer une, la France prive l'alliance de la contribution indispensable qu'elle devrait lui fournir.

Le Gouvernement français scutient la thèse contraire et, depuis des mois, le dialogue de sourds se poursuit.

Les experts français ne sont pas encore parvenus à convaincre les Américains que la force indépendante pourrait donner les résultats que nous espérons et les techniciens américains insistent sur l'impossibilité de mettre simultanément en œuvre des forces nucléaires trop dissemblables.

Quant aux profanes, sans lesquels il n'y aurait pas de force de frappe — car les profanes sont les contribuables, ce sont ceux qui vont fournir l'argent nécessaire à cette force de frappe — on ne s'en préoccupe pas.

Mon ami M. Guille disait tout à l'heure qu'on pourrait faire un référendum — je note qu'en Suisse un référendum a justement avoir lieu à propos de la question nucléaire. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, sans vouloir étudier l'aspect technique de ce problème, je voudrais examiner avec vous les conséquences politiques et diplomatiques de notre politique nucléaire indépendante.

Vers 1970, notre force sera quantitativement inférieure au centième de la forme américaine actuelle et qualitativement en retard de vingt à vingt-cinq ans. Notre retard à l'égard des Russes sera comparable et rappelons-nous qu'il y a dix ans

la Grande-Bretagne faisait exploser sa bombe à l'hydrogène. Et cependant notre programme va coûter deux ou trois fois plus cher que prévu dans le projet primitif. Le Sénat aura l'occasion de prendre une vue plus exacte de ces estimations lors des prochains collectifs et du projet de budget 1964.

Mais la question, mes chers collègues, qui va être l'enjeu des prochaines campagnes électorales et de la campagne présidentielle future, et qui déjà divise l'opinion, est : que comptons-nous faire de notre forme de frappe ? Au service de quelle politique la mettrons-nous ? Et d'abord à qui allons-nous confier le droit exorbitant, hallucinant devrais-je dire, de rayer notre pays de la carte du monde ? M. Pierre Messmer, ministre de la défense nationale, a écrit récemment : « Notre politique militaire explique en partie l'évolution récente des institutions politiques de la nation. La conséquence, en démocratie, de l'emploi militaire de l'atome est que le chef de l'Etat doit être l'élu de toute la nation, qu'il peut plonger dans les plus terribles épreuves. » (*Mouvements divers.*)

Mes chers collègues, et je m'adresse à ceux qui ont voté le projet de force de frappe, avez-vous réfléchi, à l'époque, que ce pouvoir sans précédent historique de plonger la nation dans le désastre, vous allez le confier à un inconnu ? Mais, me répondrez-vous, il n'en est pas question actuellement, puisque le chef de l'Etat est le général de Gaulle. D'accord, mais un jour ce pouvoir appartiendra à son successeur qui sera élu, vous n'en doutez pas, à une faible majorité, très heureux s'il n'est pas élu à la minorité de faveur et, cependant, ce pouvoir lui appartiendra comme s'il représentait l'unanimité de la nation.

« Elu de toute la nation », écrit M. Messmer. Qu'auriez-vous pensé si un président de la République favorable à l'Algérie française avait utilisé cette arme terrifiante pour imposer ses vues ?

Mais alors, me répondront certains, vous voulez, au nom de vos objections qui, nous le reconnaissons, sont capitales, empêcher la France d'être une grande puissance et de jouer un rôle actif dans l'univers, puisque c'est le but essentiel de la force de frappe. Depuis 1959, on l'oublie, le Gouvernement français a déclaré qu'il doit être en mesure d'intervenir dans n'importe quel lieu du monde. Le 3 novembre 1959, au centre des hautes études militaires, le général de Gaulle déclarait : « Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre, il faut que cet effort soit son effort ».

Par conséquent, mes chers collègues, je pose immédiatement cette question : contre qui la France fera-t-elle sa guerre ? Quelle est la nation qui pourrait être en guerre avec la France seule ?

On nous dit constamment : nous devons pouvoir nous défendre contre l'adversaire, contre l'ennemi. Mais qu'on nous le désigne ! La France a toujours connu un adversaire éventuel et la guerre a toujours été préparée en fonction de cet adversaire éventuel.

L'opinion, vous le savez bien, était alertée en vue d'un tel combat. Avant 1870, en raison de l'unité allemande qui faisait déjà peser sur nous une redoutable menace. De 1870 à 1914, nos hommes politiques, dont certains siégeaient dans cette assemblée, nous demandaient d'avoir les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges. Et c'est en fonction de ce danger que la III^e République réussissait l'Entente cordiale et l'alliance russe. Depuis 1930, la France savait bien que le véritable danger c'était Hitler et, en arrière-plan, Mussolini.

Aujourd'hui, nous voudrions connaître cet adversaire. Quel est cet adversaire redoutable qu'on ne nous désigne pas et si redoutable cependant qu'il faut consacrer à le combattre éventuellement une part importante de l'activité de la nation et de son capital ? Est-ce l'Union des républiques socialistes soviétiques ? Mais une guerre isolée entre l'U. R. S. S. et nous est inconcevable parce que l'U. R. S. S. ne pourrait songer à envahir la France sans occuper l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, l'Italie, parce que, sur notre territoire, sont situées des bases américaines, parce que, dans tous les cas, une telle hypothèse entraînerait un conflit mondial. Comme l'a dit le général Valluy, l'Europe doit être considérée comme un tout géo-stratégique.

Un conflit avec la Chine ? C'est absurde. Un conflit avec les Etats-Unis ? C'est ridicule. Une seule explication, cette force de frappe est la garantie de notre indépendance politique ; elle permettra de ne pas céder à une pression étrangère en vue d'éventuels conflits.

Nous n'aurions pas cédé, au moment de Suez, aux menaces soviétiques si nous avions eu une force de frappe, disent ses défenseurs. Mais nous savons, hélas, que cette explication est

inexacte et que l'U. R. S. S. a également adressé les mêmes menaces à Londres, qui possédait pourtant plusieurs dizaines de bombes H. Ce sont d'autres raisons qui ont empêché de continuer là-bas ce que l'on a appelé la guerre de Suez.

En fait, vous le savez bien, c'est la Communauté atlantique qui nous protège. N'essayons pas de trouver dans notre force de frappe indépendante les justifications d'une guerre dont personne ne peut nous dire ni vers qui elle se dirigerait, ni comment nous pourrions la livrer seuls.

Seulement, répondent les défenseurs de la force de frappe, la France doit envisager — et voilà le grand argument — le refus éventuel d'intervention américaine, surtout quand elle disposera de fusées à longue portée... ce qui consiste, mes chers collègues, à soupçonner les Américains de non-exécution de leurs engagements.

Enfin, M. Stevenson, répétant une fois de plus et confirmant toute une série de déclarations faites par des hommes d'Etat américains et d'engagements qui ont été signés au sein de la Communauté atlantique, M. Stevenson disait, il y a quelques jours encore, devant le collège de l'O. T. A. N. : « La défense de l'Europe fait partie de la défense des Etats-Unis eux-mêmes. Ceux qui expriment des doutes sur la résolution des Etats-Unis de faire face à leurs obligations à l'égard de l'Europe expriment un point de vue qui est sans fondement aucun ».

Qu'il me soit tout de même permis de rappeler que les Américains ont sauvé deux fois l'Europe sans aucun engagement préalable. (Très bien ! à gauche.)

En 1917, en intervenant avec toutes leurs forces, et malgré la présence sur leur sol d'une importante minorité allemande qui faisait campagne contre l'intervention, ils ont choisi une fraction de l'Europe contre l'autre ; ils ont choisi le camp des démocraties contre les monarchies et les empires centraux. En 1919, l'isolationnisme souffle à nouveau sur les Etats-Unis : refus de ratifier le traité de Versailles, campagne de Borah ; mais Hitler déclenche la guerre, occupe la France. Que fait-il ? Il fait des propositions aux Etats-Unis et il leur dit : « Nous occupons l'Europe continentale ; nous ne vous menaçons pas ; faisons un partage d'influence dans le monde ».

Que répondent les Américains ? Disent-ils oui ? Dès 1940, Roosevelt commence à préparer son pays à la guerre — et il lui fallait surmonter les résistances des pacifistes, des germanophiles et de la minorité italienne. C'est l'entrée en guerre, puis en 1944, le débarquement qui nous libèrent.

Et aujourd'hui, où l'Amérique a signé des engagements, aujourd'hui où elle fait partie de la communauté atlantique, c'est le moment où vous la soupçonnez ! Jamais un engagement aussi formel n'avait été obtenu des Etats-Unis, cependant on commence à répéter de-ci de-là : « mais si les Américains ne faisaient rien ? » Est-ce pour convaincre les Américains de ne rien faire ? Une telle campagne est grave car elle méconnaît l'idéalisme du peuple américain, et elle fait preuve d'ingratitude à leur égard. Ce qui est plus grave encore, c'est de jeter ainsi un doute sur tous les engagements internationaux souscrits par les Occidentaux ; enfin l'on favorise aux Etats-Unis la reprise de l'isolationnisme, on fait indirectement le jeu des isolationnistes en Amérique même.

De 1919 à 1940, nous n'avons cessé de dire : « Ah ! si l'Amérique avait souscrit un engagement en Europe, nous n'aurions plus rien à craindre, nous pourrions limiter notre effort de réarmement. Le malheur, c'est que l'Amérique refuse de s'engager. » L'Amérique s'engage. A ce moment-là, vous dites : « Nous préférons être seuls. Cela nous coûtera très cher ; cela nous ruinerait peut-être ; cela sera peut-être inefficace, mais nous préférons être seuls. Nous voulons préparer seuls notre défense et nous ne voulons pas être des protégés ou des satellites ».

Le malheur, c'est que nous sommes seuls à parler ainsi. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue et ami M. Guille, tous nos alliés et la majorité de l'opinion française pensent que notre meilleure défense, c'est la présence des troupes américaines en Europe. M. Guy Mollet n'a-t-il pas dit récemment que les trois cent cinquante mille soldats américains, leurs femmes et leurs enfants sur le territoire européen valaient mieux que notre bombette atomique.

Si vous n'y croyez pas, faisons, si vous le voulez bien, non pas un rêve, mais un cauchemar. Supposons qu'un gouvernement américain nous prenne au mot, irrité par notre attitude, et nous dise : « Vous ne désirez pas être protégés ? Puisque vous suffisez à la tâche, puisque l'alliance atlantique ne vous paraît pas un bouclier suffisant, nous retirons les troupes américaines le 15 juin prochain par exemple ». Que resterait-il de l'Allemagne,

monsieur le ministre ? Que resterait-il de la France ? Que resterait-il de l'Europe continentale ? Croyez-vous que votre Gouvernement lui-même résisterait ? Croyez-vous que nous pourrions continuer à délibérer et à mettre au point un programme nucléaire ? A Byzance, tandis que s'écroulait le Bas empire, les docteurs perdaient leur temps à discuter du sexe des anges.

Telles sont les raisons, mes chers collègues, pour lesquelles nous n'avons pu faire partager par aucun de nos partenaires atlantiques nos vœux et, ce qui est plus grave, aucun de nos partenaires européens à la Communauté des Six, et, ce qui est plus frappant encore, même pas par l'Allemagne, alors que l'un des buts du traité franco-allemand était justement d'y parvenir.

En vérité, nous avons le choix entre trois projets. Un premier projet dénommé force multilatérale comprend, comme vous le savez, des navires de surface dotés de fusées Polaris, manœuvrés par des équipages appartenant à plusieurs nations membres de l'O. T. A. N. Les Américains et de nombreux experts occidentaux considèrent que ce projet présente les meilleures garanties d'efficacité pour tous les membres de l'alliance et devrait être réalisé à plus ou moins longue échéance. Déjà l'Italie, la Hollande, la Grèce, la Belgique, l'Allemagne, ont donné leur accord de principe. La France a refusé d'y adhérer.

Le second projet est connu sous le nom de force multinationale, force composée de sous-marins à propulsion nucléaire, dotés de fusées Polaris sous contrôle américain, et manœuvrés par des équipages nationaux appartenant aux grandes puissances atomiques, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Ces sous-marins seraient récupérables par les gouvernements participant, qui les auraient achetés aux Américains, au cas où leurs intérêts vitaux seraient en jeu. La France a refusé d'adhérer à ce projet.

Reste le troisième projet élaboré après les deux refus français, déjà présenté au conseil permanent de l'O. T. A. N. à Paris en avril. Il a été baptisé force interalliée. Cette force comprendrait trois sous-marins atomiques américains dotés de fusées Polaris, la flotte des bombardiers atomiques britanniques, un certain nombre d'escadrilles de chasseurs bombardiers dotés d'engins américains et appartenant à divers pays de l'O. T. A. N. Cette force serait placée sous la responsabilité d'un chef d'état-major de la défense nucléaire américain assisté de trois adjoints, un américain, un britannique et un français, ou à défaut un allemand.

Le contrôle politique de cette force serait assuré par un « standing group » comprenant les membres permanents (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne). Les décisions seraient prises à l'unanimité.

Sur les quinze pays membres de l'O. T. A. N., sept ont donné leur adhésion. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle est la position que la France compte prendre à Ottawa ?

Je crois que l'adhésion de la France ne devrait pas soulever un problème majeur, car elle ne modifiera que légèrement les engagements actuels à l'égard du commandement atlantique, mais elle ne changera pas non plus les données fondamentales du problème. La force de frappe française restera indépendante et, par conséquent, d'une efficacité très contestable puisque, selon M. Dean Acheson lui-même, elle ne représentera jamais que 2 p. 100 de la force nucléaire américaine ou de la force nucléaire russe.

Toutefois cette participation française à la force interalliée aurait deux avantages : d'abord, on pourrait espérer que ce serait une première étape vers une force atlantique véritable ; ensuite, au fur et à mesure que se dérouleront les négociations sur la force multilatérale, la France trouvera l'occasion de présenter sa force nationale comme l'embryon d'une force de frappe européenne. Et c'est là un point très important.

M. Pflimlin a repris récemment cette proposition dans un rapport au conseil de l'Europe, en montrant que cette force européenne permettrait d'éviter le gaspillage et le péril de la dissémination. Les forces de frappe nationales étant, elles, totalement indépendantes multiplieraient au contraire la dissémination.

Nous devons d'autant plus, mes chers collègues, saisir cette occasion d'une coopération atlantique dans le domaine nucléaire que l'évolution de la situation en Algérie remet en cause tout le problème du Sahara. Dès le 27 octobre 1960, lors d'une audition de M. Messmer devant la commission des finances, je lui posais la question suivante : « Si la situation de l'Algérie évolue vers une Algérie algérienne, il ne sera sans doute plus possible d'utiliser le Sahara. Dans quelles régions de la France comptez-vous installer vos établissements et réaliser vos expérimentations ? »

La réponse de M. Messmer est extrêmement intéressante, je dirai même qu'avec le recul du temps elle devient presque pittoresque. La voici : « Nos expérimentations sont prévues aussi bien pour l'atome que pour les engins au Sahara. Nous avons cependant une solution de rechange que vous me permettez de ne pas préciser, mais qui ne soulèverait aucune critique étant donné qu'on n'y trouve aucune population. En revanche, elle aurait » — retenez bien l'expression — « l'inconvénient d'être très coûteuse et c'est la raison pour laquelle nous nous contentons de l'étudier sans intention de la mettre en œuvre. Elle offrirait d'ailleurs plus de difficultés avec les engins ».

Il serait évidemment inélégant de triompher dans une question aussi grave. Qu'il me soit permis de constater que c'est cette solution de rechange, « très coûteuse » à laquelle on a bien dû se résigner en installant les bases d'essais nucléaires au centre du Pacifique, dans l'île de Mururoa.

Conséquence de ce choix : nous allons, en abandonnant Reggane, au Sahara, perdre les 400 milliards qui y auront été enfouis en pure perte. Nous allons devoir mettre vingt-quatre heures de vol pour atteindre les bases du Pacifique alors qu'il fallait trois heures pour atteindre le Sahara.

De la France à Mururoa, il y a 17.000 kilomètres ; de la France au Sahara, il y avait 2.000 kilomètres.

Au cours d'autres discussions, nous pourrions faire des calculs financiers. Aujourd'hui, restons sur le terrain politique et diplomatique. D'abord, avons-nous l'assurance que l'infrastructure de Reggane ne servira à personne ? Et notamment pas à l'Égypte qui poursuit, avec l'aide des techniciens nazis, une préparation intensive de recherches nucléaires en vue notamment d'un conflit avec Israël ? Je dois dire que ma question est d'actualité, car hier, nous apprenions par Ben Bella, de passage au Caire, qu'il est en train, avec l'Égypte de Nasser, de jeter les bases d'une coopération politique, économique et militaire.

Je me permets d'ailleurs de demander en passant — cela mériterait tout un débat — quelle sera la position du Gouvernement français, lequel a des engagements très étroits avec Israël — M. Schmittlein lui-même, député U. N. R., rappelait, il y a quelques jours, qu'il fallait que la France fournisse des armes à Israël. Et pendant ce temps nous finançons l'Algérie qui est en train de préparer la guerre contre Israël avec Ben Bella et Nasser. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

En choisissant le Pacifique, la France perd tous les avantages théoriques d'une force de frappe indépendante et nationale. Que vous le reconnaissiez ou non, vous vous placez et vous placerez votre force de frappe dans la sphère d'influence américaine. Hommes et matériels devront transiter soit par mer, soit par air. Par mer, vous devrez transiter devant la puissante flotte américaine des Caraïbes basée à Guantanamo. Vous devrez emprunter le canal de Panama, contrôlé par les États-Unis et vous retrouverez à la sortie la flotte américaine de haute mer du Pacifique. Par air, il est inutile d'insister, les États-Unis sont maîtres du ciel, du Labrador à la Terre de Feu.

Quelle sera votre indépendance ? Quelqu'un me disait récemment : « Il suffira à la marine américaine le jour où elle voudra réduire à néant les bases françaises d'envoyer un détachement de « Marines ». Quelle sera notre autonomie d'action et de mouvement ? Les États-Unis, l'Angleterre et l'U. R. S. S. ont toujours agi, en cette matière, dans leur sphère d'influence géographique. Et la faiblesse de notre position est déjà si éclatante que nous allons connaître de la part des riverains du Pacifique, les mêmes objections, les mêmes refus que nous avons connus en Afrique. Déjà la Nouvelle-Zélande, déjà l'Australie s'agitent et les puissances d'Amérique latine viennent de déposer à la conférence du désarmement une motion visant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée. Et cela ne fait que commencer.

Si la France revisait son attitude, si elle proposait une coopération atlantique ou européenne, tout changerait immédiatement. D'abord, nous pourrions utiliser, pour nos expériences, les polygones américains au lieu d'être obligés d'en construire de nouveaux, ce qui va nous coûter à nouveau des dizaines et des dizaines de milliards, et toute la question du refus de communiquer certains secrets atomiques pourrait prendre un tour différent.

Mes chers collègues, le problème franco-allemand devrait s'inscrire dans une optique européenne et atlantique. M. Guille en a parlé excellemment et je n'insisterai ici que sur les répercussions internationales, car en ce qui concerne les intentions

et le contexte, je suis entièrement d'accord avec lui. Je considère que le rapprochement franco-allemand ne peut se faire que dans le cadre européen et atlantique, et je me permets de rappeler qu'en affirmant ceci, je reste fidèle à ma position de toujours, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. J'ai combattu la C. E. D. pour cette raison. J'avais à l'époque avec moi le R. P. F. qui déclarait que le réarmement de l'Allemagne par un accord franco-allemand était plein de périls. Oui pour intégrer l'Allemagne dans l'ensemble européen et atlantique, mais non à un accord exclusivement franco-allemand.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Les événements récents nous prouvent d'ailleurs que les Allemands eux-mêmes n'y tiennent pas. Depuis la signature, que de déconvenues ! D'abord, la date de la signature, le 22 janvier 1963, quelques jours avant notre refus catégorique de toute participation britannique à la Communauté des Six. Comment voulez-vous, mes chers collègues, que nos partenaires aient pris autrement — même si ce n'était pas l'intention du pouvoir — que comme une opération politique cette signature et ne l'aient pas accueillie avec une méfiance hostile ? M. Guille a cité des déclarations caractéristiques concernant la vigueur des réactions de nos partenaires. Il y en a encore de plus caractéristique, celle de Spaak avant hier qui a dit : « Ce traité ne satisfait ni l'Italie, ni la Belgique, ni les Pays-Bas. Nous estimons, ce qui est grave, qu'il est en contradiction avec l'esprit de la Communauté économique européenne. J'admets que la signature de ce traité a été une mauvaise chose. Ce traité n'est pas un facteur d'apaisement ».

L'Allemagne nous a-t-elle aidés depuis la signature, pour essayer de modifier l'impression produite, ou a-t-elle, comme je le pense pour ma part, tout fait pour accroître encore le malaise ?

D'une part, elle a accumulé les refus ; d'autre part, elle a vidé le texte de son contenu en le faisant précéder d'un préambule qui donne maintenant l'impression que la montagne vient d'accoucher d'une souris.

Voyons les refus de l'Allemagne de Bonn depuis la signature : en matière de radio et de télévision, on nous a fait savoir qu'il sera très difficile d'aboutir à une collaboration, car ceci relève de la responsabilité des laenders ; même réponse en ce qui concerne la coopération culturelle, elle relève de l'autonomie culturelle des laenders. En matière d'opérations militaires, l'Allemagne a donné son adhésion à la force multilatérale de l'O. T. A. N.

Le ministre de la défense de Bonn a mis fin aux projets de construction d'un même char européen par les deux armées et au projet d'achat en France d'un avion à décollage vertical. Dans tous ces domaines, si importants pour notre industrie, le Gouvernement allemand donne ses préférences aux constructions effectuées en commun avec d'autres pays.

Je ne rappellerai que pour mémoire, car d'autres collègues en parleront plus longuement, l'attitude de l'Allemagne au sein de la Communauté économique européenne, notamment en ce qui concerne le problème des prix céréalières et même en ce qui concerne le problème des États associés d'Afrique.

Quels sont ceux, mes chers collègues, qui auraient pu penser en France et ailleurs que les lampions à peine éteints, l'Allemagne allait accumuler à une telle cadence les manifestations défavorables ou même hostiles et les refus les plus caractérisés de toute collaboration ?

Et d'abord, le signataire lui-même, le chancelier Adenauer, dont le départ avait été depuis si longtemps ajourné, et qui, à peine rentré en Allemagne, comprit que cette signature mettait irrémédiablement fin à sa carrière politique. Il se débattit dans une lutte d'ailleurs assez attristante. N'y avait-il pas un certain côté shakespearien à voir ce vieillard, qui fut l'artisan du relèvement de l'Allemagne, se débattre contre ses propres amis, ceux qui souvent lui devaient tout, et qui le poussaient dehors ? C'était la mise à mort à la fin de la corrida.

Pour que la défaite fut plus totale encore, on lui choisit pour successeur celui dont il ne voulait à aucun prix et qui n'avait pas caché sa réserve à l'égard du traité franco-allemand.

Pourquoi rien ne put-il fléchir la volonté inébranlable de ses amis et des forces occultes toujours si puissantes en Allemagne ? Pourquoi a-t-on voulu, par cette précipitation, donner au départ du chancelier ce caractère fracassant ?

Parce que l'Allemagne de l'Ouest tenait par-dessus tout à dissiper les craintes manifestées outre-Atlantique. Il ne fallait, à aucun prix, que ce traité puisse être interprété comme la

volonté d'écarter les Américains de l'Europe. Si un jour d'ailleurs l'Allemagne devait prendre une autre attitude, croyez-moi bien, ce ne serait pas avec l'un de nous qu'elle la prendrait, mais avec ceux qui seraient capables de lui permettre sa réunification. Avec M. Ehrard, la politique anglo-saxonne peut être satisfaite. Ce serait lui faire injure que de le considérer comme francophobe, mais personne ne peut mettre en doute ses préférences européennes et surtout atlantiques.

D'ailleurs comment n'y a-t-on pas pensé en signant ce traité franco-allemand ? Comment n'a-t-on pas pensé que les deux tiers du commerce allemand s'effectuent hors de la Communauté ? N'oublions pas que si le progrès de l'échange des marchandises à l'intérieur de la Communauté a atteint, de 1957 à 1962, 156 p. 100 pour l'Italie, 112 p. 100 pour la France, il n'a atteint que 80 p. 100 seulement pour l'Allemagne ? Comment s'étonner alors que le plus récent sondage d'opinion outre-Rhin ait prouvé que 64 p. 100 des Allemands de l'Ouest étaient favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ?

Si je considère comme très excessive l'affirmation des journaux belges: « le Rhin n'a jamais été aussi large depuis le traité de Paris-Bonn », je crois que nous sommes loin de l'espérance d'une étroite union avec l'Allemagne. Le correspondant du *Monde* à Bonn au moment de la signature du traité constatait: « Les dernières équivoques ont été dissipées sur le sens qu'on entend attribuer à Bonn à ce traité et sur la manière dont on entend l'exécuter. Les autres alliés et partenaires de la République fédérale peuvent être rassurés: aucun des trois partis ni aucun gouvernement allemand de l'avenir ne sera tenté, que ce soit sur l'alliance atlantique ou sur l'orientation de la politique européenne, d'épouser les vues du général de Gaulle ».

Mes chers collègues, nous allons avoir des responsabilités à prendre. Nous allons devoir bientôt voter sur le texte du traité. Je me permets donc de dire très nettement à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Gouvernement tout entier: comment avez-vous pu accepter les termes de ce préambule voté à l'unanimité par le Bundestag ? Car les termes de ce préambule vous ont été soumis. On a même dit qu'ils ne vous faisaient pas plaisir; cela, je le comprends; mais je ne comprends même pas comment vous allez pouvoir continuer à parler d'une identité de vues avec l'Allemagne étant donné les termes de ce préambule.

Relisons le passage le plus significatif: ...« L'Allemagne est décidée à assurer la défense commune dans le cadre de l'O. T. A. N. » et — retenez tous les mots qui ont leur importance — « l'intégration des forces des pays appartenant à cette alliance, l'unification de l'Europe en suivant la voie amorcée par la création des communautés européennes et en incluant l'Angleterre ainsi que les autres pays disposés à une adhésion, la consolidation des communautés existantes, la réalisation du désarmement douanier » ... Enfin, cette phrase capitale — et sur ce point, nous avons besoin d'être éclairés par vous, monsieur le secrétaire d'Etat — « une coopération franco-allemande axée sur ces buts servira la paix dans le monde ».

Donc, vous avez donné votre accord puisqu'on nous parle d'une « coopération franco-allemande axée sur ces buts ». Vous êtes donc d'accord sur l'intégration atlantique, mais il fallait nous le dire ! Vous êtes donc d'accord pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais il fallait nous le dire ! Et si vous n'êtes pas d'accord, que reste-t-il du traité ? Ce qui m'inquiète, c'est que nous nous dirigeons vers un désaccord total avec l'Allemagne et vous allez nous mettre — je vous le dis franchement — dans un embarras considérable en ce qui concerne le vote, car votre exposé des motifs ne reprend pas les termes du préambule. Bien plus, par son silence, il marque le désaccord complet qui existe avec le préambule. Vous venez de déposer un projet. Que dit votre projet ? La seule phrase qui peut être une allusion au préambule est celle-ci: « Il va de soi qu'il n'est en rien dérogé, par ces dispositions, aux engagements antérieurement souscrits par l'un ou l'autre des deux Etats, qu'il s'agisse en particulier du domaine de la défense, de l'alliance atlantique ou des accords de Paris de 1954 et, dans le domaine économique, des communautés européennes existantes ». Quel rapport y a-t-il entre cela et le préambule qui nous annonce qu'on va procéder à l'intégration et qu'on fera entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun ?

Cette différence est capitale. Elle marque une opposition complète. Si, au cours du débat devant le Parlement français — je le dis franchement, en mon nom et au nom de mes amis, car je suis désigné unanimement par mon groupe pour parler aujourd'hui — ces différences de texte ne sont pas supprimées, on pourra dire du traité franco-allemand ce que répétait vainement un personnage d'Edgar Poe: « Vous ne voyez donc pas que je suis mort ! »

Alors, une question se pose. Etait-ce la peine d'inquiéter et d'irriter nos partenaires des deux communautés, de provoquer bien inutilement la colère de l'Union soviétique ? Nous l'avons vue encore hier dans une note dont vous avez senti la vigueur. Etait-il nécessaire de libérer un des pires bourreaux de la dernière guerre qui a tant et tant de morts de Français à son actif, le chef de la Gestapo en France, l'affreux général Oberg ? (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Edouard Bonnefous. Tout cela, mes chers collègues, était-il nécessaire, pour nous convaincre, que les Allemands sont de grands réalistes et que ce n'est pas l'offre d'une collaboration franco-allemande qui les déterminera à desserrer si peu que ce soit leurs liens avec les Etats-Unis. Sur ce point, ne vous faites aucune illusion, l'opinion allemande, en dépit des applaudissements, et gouvernants de Bonn sont d'accord.

Un référendum vient d'être organisé en Allemagne occidentale par l'institut des sciences sociales. Il s'agissait de savoir quel était l'homme d'Etat étranger le plus populaire dans le pays. Eh bien ! cela ne vous surprendra peut-être pas — moi cela ne m'a pas surpris — c'est Kennedy qui arrive en tête. Il écrase tous ses adversaires avec 70 p. 100 des suffrages. Ensuite c'est Khrouchtchev avec 7 p. 100 des suffrages, puis c'est de Gaulle avec 5 p. 100 des suffrages. Enfin vient Mac Millan, avec 1 p. 100 des suffrages.

Savez-vous ce qu'écrivait la presse étrangère, ou plus exactement la presse neutre, qui est cependant favorable, car je vous garantis que *La Gazette de Lausanne* est très favorable à la politique du Gouvernement français actuel ? Elle dit, commentant ce résultat :

« L'Allemagne a, avant tout, le respect de la puissance et de l'efficacité. En dépit du Marché commun et de ce qui l'accompagne politiquement, c'est avec les Etats-Unis que les Allemands cherchent en fait à nouer les rapports les plus étroits. C'est toujours aussi sur eux qu'ils comptent pour garantir leur sécurité ». Nous voilà prévenus mes chers collègues.

Ce qui m'inquiète voyez-vous dans votre politique extérieure ce sont d'abord ses contradictions. Vous espérez une Europe indépendante à l'égard des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. et pour y réussir vous la voulez petite, limitée géographiquement et composée seulement d'Etats souverains. Mais à partir du moment où vous rejetez l'intégration, vous abandonnez la volonté commune. Cette Europe de votre choix alors n'a plus aucune chance de pouvoir prendre ses distances à l'égard des deux grands.

Deuxième contradiction: vous souhaitez imposer une direction française à une Europe fermée et comme vient de le souligner Roger Massip, dans un livre d'ailleurs très documenté: « Le principal partenaire que vous choisissez aux côtés de la France sera l'Allemagne fédérale, si dangereusement exposée aux frontières du monde communiste et si dépendante pour sa défense du bouclier américain ».

Quel est le gouvernement français — je ne parle pas de l'actuel plutôt que d'un autre — qui aurait « la volonté ou la possibilité matérielle de s'exposer pour défendre ses associés européens, pour protéger Berlin, Rome, Bruxelles ? »

Pour donner vie à cette Europe de nos rêves, une réforme nucléaire européenne serait donc nécessaire mais vous n'en voulez pas.

Troisième contradiction: vous voulez jouer un rôle entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., rôle d'intermédiaire ou de partenaire valable, et vous commencez par vous lier politiquement et militairement avec l'Allemagne de l'Ouest alors que toute velléité de réarmement militaire de l'Allemagne suffit à détériorer les relations avec la Russie. La violence de la réaction soviétique après la signature du traité — témoin cette note à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, selon laquelle « l'accord franco-allemand répand une odeur de poudre » — est là pour le prouver. C'est cependant ce que nous sommes en train de faire.

Alors, que reste-t-il du voyage de Khrouchtchev et de nos efforts pour prendre nos distances à l'égard du pacte atlantique ?

Quatrième contradiction: vous limitez votre Europe à Six, en rejetant l'Angleterre. Vous devriez donc tout faire pour qu'une étroite intimité, une harmonie permanente, une collaboration fraternelle caractérisent les rapports entre les Six. Mais voilà, par des déclarations fracassantes et sans consultation préalable, la France irrite profondément et détériore durablement, croyez-moi, les rapports humains avec ses cinq autres partenaires.

Que nous disent-ils ? Ecoutez-les: « Un des membres d'une communauté ne peut se conduire comme un membre d'une

grande alliance d'autrefois... C'est d'abord à nous, les cinq autres, et non au monde qu'il faut communiquer vos désirs, vos souhaits, à plus forte raison vos décisions ».

Tels sont les reproches qui nous sont adressés constamment depuis janvier dans toute l'Europe. Voilà les contradictions de votre politique européenne. Mais elles ne se limitent pas à l'Europe, hélas !

Vous voulez prendre une position importante dans le tiers monde et pour y réussir vous n'hésitez pas à faire preuve d'une générosité dont j'ai déjà souligné l'ampleur. La France est en tête de tous les pays industrialisés pour l'aide qu'elle apporte aux pays en voie de développement ; elle donne 2,8 p. 100 de son revenu national alors que les Etats-Unis ne donnent que 0,9 p. 100. Nous allons consacrer cette année plus de 700 milliards d'anciens francs à la politique d'aide ; pour sa part, le bloc sino-soviétique ne donne que 3 p. 100 de l'aide mondiale.

Dans notre royale générosité, d'ailleurs, nous ne distinguons même plus. L'Algérie se détourne de l'Occident et envisage d'adhérer à la République arabe unie ? Qu'importe, nous l'aïdons. Nous entrons même dans une voie absolument nouvelle, qui n'avait jamais été celle de l'aide : nous acceptons de financer le droit à la révolution.

M. Etienne Dailly. Oui.

M. Edouard Bonnefous. Nous soutenons le Maroc qui s'efforce de lutter contre le panarabisme, mais nous finançons l'Algérie qui a pris la tête en Afrique du Nord du mouvement panarabiste. La constitution du grand maghreb, d'orientation occidentale, qui était l'idée majeure de la décolonisation de l'Afrique du Nord, idée que nous avons souvent entendu exposer, tout cela est abandonné, dépassé, rangé dans le magasin aux accessoires.

Parmi les rois mages évoqués par moi, un jour, à cette tribune, qui repartent les bras chargés de cadeaux d'une visite faite à la France, se glisse de temps à autre un chef d'Etat d'un pays très bien équipé et pas du tout sous-développé qui, comme le président du Mexique, avec ses cinquante milliards, n'est pas oublié, mais qui nous remercie le lendemain en déposant, avec le Brésil, la demande de dénucléarisation de l'Amérique latine.

Heureusement, d'ailleurs, notre ministre des finances, comme l'a dit M. Guille, a dû *in extremis* renoncer à son projet de cent milliards à l'Espagne.

Certes, toute cette politique a un sens. Vous voulez être bien vus par les pays sous-développés. Vous essayez de prendre la tête des sous-développés et du tiers monde. Mais, dans le même temps vous faites la bombe atomique. A ce moment-là, vous perdez votre crédit si bien que, d'un coup, nous avons annulé tout l'effort que nous avons fait avec la décolonisation et tout l'effort d'assistance technique que nous continuons à faire, car pour cette fraction du monde le rare point d'unanimité sur lequel il n'y a pas de contestation possible, c'est le désarmement nucléaire.

Nous pouvions espérer qu'après la décolonisation accélérée opérée par notre pays nous ne serions plus le bouc émissaire de toutes les conférences internationales, comme ce fut le cas à Bandoeng et à l'O. N. U. Or, rien n'est changé, seul le reproche est différent. Autrefois, nous étions d'affreux colonialistes. Nous sommes dénoncés maintenant comme puissance nucléaire. A la conférence d'Addis-Abéba, qui vient de s'ouvrir, c'est même la Tunisie, oubliant et son indépendance récente et les crédits que nous lui donnions, qui a déposé la motion nous condamnant.

Enfin, M. Thant, secrétaire général de l'O. N. U., dénonce notre attitude, ce qui ne s'était jamais vu, alors qu'il faisait une visite officielle en pays étranger. De Belgrade, dans une interview accordée à l'agence gouvernementale, il a demandé à la France de renoncer à ses essais nucléaires dans le Pacifique qui, non seulement — je cite ses propres termes — « empoisonneront l'atmosphère, mais auront également de profondes répercussions sur les négociations actuelles relatives à l'interdiction des essais nucléaires ». Et M. Thant, comme si nous ne l'avions pas compris, insiste lourdement : « J'en appelle au Gouvernement français, avec toute l'autorité dont je suis capable, pour qu'il reconsidère sa décision ».

Pourquoi, direz-vous, M. Thant ne s'adresse-t-il qu'à la France et s'est-il toujours soigneusement gardé de mettre en cause les Etats-Unis ou l'U. R. S. S. ? Je suis aussi surpris que vous. Mais rappelons-nous notre bon La Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable... ».

Une fois encore nous retrouvons dans cette affaire l'aspect dramatique de notre position. Nous sommes seuls. Nous sommes

faibles. Notre force de frappe ne fait peur à personne. Par conséquent, c'est nous que l'on dénoncera, c'est nous que l'on montrera du doigt inévitablement. Nous serons le baudet de la fable. Ce qui m'inquiète également dans votre politique extérieure, c'est tout ce qu'elle comporte de chimérique. Oh ! bien entendu, si l'Angleterre cessait d'être une île, elle pourrait entrer dans la Communauté des Six. Si l'U. R. S. S. cessait d'être communiste, on pourrait réaliser l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Si nos *Mirage* paraissaient aux Allemands aussi redoutables que les forces maritimes, aériennes et terrestres de l'Amérique, le traité franco-allemand ne contiendrait pas le préambule ajouté à Bonn. Si notre future bombe atomique faisait plus peur aux Soviétiques que l'arsenal nucléaire des Américains, c'est avec Paris et non avec Washington qu'on installerait le téléphone rouge.

Je pourrais continuer ainsi longtemps encore. Malheureusement tout cela pour nous n'est pas vrai, tout cela ne le sera jamais. Croyez-moi, en politique extérieure rien n'est plus dangereux que de rêver éveillé. (*Sourires.*)

Avoir la politique de ses moyens, c'est d'abord reconnaître la réalité. La France est aujourd'hui réduite à l'hexagone. Elle mesure 1.500 kilomètres de l'extrémité Nord à l'extrémité Sud. Elle a une population de 47 millions d'habitants, mais ce que l'on ne dit pas, ce que l'on ne dit jamais, et l'on a tort, c'est qu'avec 47 millions d'habitants, elle est au soixante-cinquième rang et que, quand elle aura 70 millions d'habitants, elle sera hélas ! au quatre-vingt quinzième rang. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Les ressources financières de la France sont limitées. Et M. Dean Acheson n'a pas hésité à nous le rappeler durement.

Même si nous nous refusons à nous avouer ces vérités désagréables, croyez-vous que le reste du monde ne les connaît pas ? On sait qu'Ignace de Loyola voulait que le noir soit déclaré blanc si cela était utile à l'Eglise. Le malheur, c'est que nous ne sommes plus au temps d'Ignace de Loyola. Si notre presse, si notre radio jettent un voile pudique sur ces réalités pénibles, la presse et la radio étrangères se font un malin plaisir de les souligner. Et encore plus, croyez-moi, les chancelleries des pays qui ne veulent pas nous être favorables.

Depuis quatre ans, moi et d'autres, à cette tribune ou à celle de l'Assemblée nationale, nous vous demandons régulièrement : mais quels sont les pays convaincus de notre thèse qui viennent défendre notre conception de l'Europe, de la Communauté atlantique ou de la politique nucléaire ? Et depuis quatre ans, mes chers collègues, tel sœur Anne, je ne vois rien venir.

Bien plus, je dirai — et M. Guille l'a dit avant moi — que notre solitude est plus grande dans ces différents domaines qu'elle ne l'a jamais été. Nous sommes seuls. Nous sommes peut-être dans une grandiose solitude, je le reconnais, mais nous sommes irrémédiablement seuls, et ce qui devrait nous faire réfléchir, c'est qu'il y a très peu de chances qu'un changement se produise prochainement dans l'Europe des Six.

Les hommes politiques dont la position s'est affirmée avec le plus d'éclat contre notre conception viennent de remporter d'incontestables succès, qu'il s'agisse de M. Luns aux élections récentes des Pays-Bas, ou de M. Ehrhard, dont la position ne cesse de se renforcer depuis sa désignation comme futur chancelier.

Alors, serez-vous tentés de me répondre, vous critiquez, mais que proposez-vous ?

D'abord, abandonnons nos conceptions européennes surannées auxquelles nous nous accrochons désespérément. Elles évoquent vraiment trop le XIX^e siècle. M. Pierre Fisson, dans une grande enquête auprès de la jeunesse belge qui a paru récemment dans le *Figaro littéraire*, constatait : « La nation belge, la Belgique, même l'armée européenne, la vie européenne, tout cela est déjà dépassé aux yeux des jeunes Belges », et « ils sont prêts à l'abandonner pour une communauté plus vaste ». Les jeunes Belges interrogés par M. Fisson ont répondu : « Mais voilà, c'est vous les Français qui déjà ne voulez plus. Vous êtes nationalistes ».

Tel est le grand mot, tel est le grand reproche qui paralyse notre politique et, à mon avis, lui enlève toutes ses chances de séduction, d'attrait auprès de la jeunesse non seulement de chez nous, mais hors de France. Nous avons donc le choix entre deux politiques, l'une qui est de partager dans une vaste communauté les sacrifices et les responsabilités de l'Occident. Attachés à la liberté individuelle, à la défense des droits de la personne humaine, au régime démocratique, à la libre entreprise, nous acceptons de jouer, sans réticence et sans arrière-pensée, notre rôle dans cette communauté en voie d'édification.

Au fonds, c'est le but de la Communauté atlantique, qui ne serait plus seulement militaire, mais également économique et politique, comme le souhaitaient d'ailleurs ses initiateurs, qui l'ont clairement indiqué dans l'article 2 du pacte de l'Atlantique.

Une telle politique, vous le savez, a toujours eu mes préférences; je l'ai toujours soutenue. Je reconnais qu'elle a ses avantages et ses inconvénients, qu'elle risque de perpétuer la division du monde en deux blocs; mais elle a tout de même protégé l'Europe occidentale depuis 1950, empêché la guerre et elle peut permettre l'affrontement pacifique de deux conceptions de la vie.

Ah! oui, mais alors cette politique implique des rectifications que vous devez faire, c'est-à-dire une évolution notable de notre politique extérieure et des prises de position spectaculaires, ne serait-ce que dans des domaines en apparence mineurs comme celui de la signature de la convention universelle des droits de l'homme.

Cela implique de ne pas mener toute la négociation concernant un territoire couvert par le pacte — je l'avais dit un jour à cette tribune, c'était le cas de l'Algérie, par l'article 6, à qui vous avez permis de sortir du pacte de l'Atlantique — sans avoir des consultations préalables avec les cosignataires garants de la paix dans cette partie du monde. Cela impliquait aussi que des garanties aient été obtenues, dans les accords d'Evian, de la part de l'Algérie en voie d'indépendance. En ouvrant, au contraire, une brèche profonde dans le dispositif de sécurité du pacte, une brèche qui ne cessera de s'agrandir par l'orientation nettement anti-atlantique et anti-occidentale du gouvernement Ben Bella, la sécurité de la Méditerranée occidentale est remise en cause.

Une telle politique n'a aucune chance de succès si, jour après jour, on s'efforce de creuser un fossé entre l'Europe et les Etats-Unis, si au lieu de chercher ce qui peut rapprocher, on cherche ce qui peut diviser.

On peut également avoir ou préférer une autre politique. Elle serait conforme à l'idéal qui nous a toujours valu un tel rayonnement dans le monde. Rappelez-vous l'autorité dont jouissait la France dans le monde quand elle a pris l'initiative du pacte Briand-Kellog qui mettait la guerre hors la loi. Cette condamnation morale de la guerre fut signée par plus de quinze nations. Oui, mais pour empêcher la guerre, il ne suffit pas d'avoir horreur de la guerre, il faut s'adresser aux peuples; ce sont les peuples eux-mêmes qui apportent la plus grande garantie de paix. « Pour avoir la paix, il faut avoir confiance dans la paix », disait alors Briand à cette tribune du Sénat. Quelle force, quel rayonnement, quelle puissance aurait la France si elle pouvait s'adresser aux peuples terrifiés à l'idée d'une guerre nucléaire, en se dressant pour demander que cessent les expériences nucléaires, pour exiger un contrôle international, pour faire sortir la conférence de Genève de l'enlisement et pour demander l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous aurions derrière nous tout le tiers-monde, les sous-développés, les neutres, les non-engagés et la très grande majorité des peuples, même et peut-être surtout dans les pays où l'on prépare la guerre nucléaire.

Pourquoi faut-il, au contraire, que la France ne parle que de force de frappe, d'équilibre de la terreur, de possibilité d'attaquer l'adversaire le premier et par surprise? Pourquoi faut-il que la France, par ses voix les plus autorisées, affirme que la force atomique française, dès l'origine de son organisation, « aura la sombre et terrible capacité de détruire en quelques instants des millions et des millions d'hommes? »

Pourquoi faut-il que le ministre des armées précise que notre force de frappe aura d'abord des « objectifs démographiques », c'est-à-dire des villes et des populations? (*Mouvements.*)

Dans son encyclique *Pacem in terris*, qui vient d'avoir une si grande portée de ce côté et de l'autre du rideau de fer, le Pape vous a répondu: « Le monde aspire à une paix qui ne reposera pas sur la crainte, sur la suspicion, sur la méfiance réciproque, qui ne sera pas assurée par la menace d'effroyables destructions qui seraient la ruine de l'humanité tout entière. »

Nous marchons, mes chers collègues, à contre-courant de l'Histoire. Nous voulons remonter le cours du temps et reconstruire un monde à l'image du congrès de Vienne. La jeunesse, en France et dans le monde, est inquiète de son avenir. Elle est instable — c'est exact — mais elle est disponible. Elle a surtout besoin qu'on la délivre de la crainte qui l'angoisse.

Quelle audience immense serait celle de l'homme ou du pays qui reprendrait la formule magnifique de Roosevelt, en inaugu-

rant son mandat présidentiel: « Nous n'avons à craindre que la crainte ». Dans le monde angoissé, on attend que la voix de la France s'élève enfin pour faire entendre des paroles d'espérance et de paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.*)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Monteil, je rappelle que le scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute cour de justice sera clos dans quelques instants. Peut-être conviendrait-il de suspendre nos travaux pour permettre à tous nos collègues de voter? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. André Monteil.

M. André Monteil. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le malaise qui existe au sein de l'alliance atlantique et de la communauté européenne n'est pas né de la déclaration du 14 janvier et de la rupture de la négociation de Bruxelles, mais il a été cristallisé et précipité en cette circonstance.

Nous sommes à l'heure des suspicions. Voici que l'on met en doute la pérennité et l'automatisme du bouclier atomique américain, que les Etats-Unis sont soupçonnés de vouloir, avec la complicité de la Grande-Bretagne, dissoudre la communauté européenne dans une sorte « d'atlantisme » vague à suzeraineté américaine.

Mais, de leur côté, nos partenaires et nos amis sont inquiets du style assez fracassant de notre politique extérieure. Ils considèrent que les initiatives ou les refus français mettent en danger la cohésion de l'alliance. Les plus bienveillants pensent que la France veut exercer sur l'Europe occidentale, une sorte de *leadership*; les plus méfiants la soupçonnent de rêver à une troisième force européenne destinée à jouer le rôle d'arbitre entre les Etats-Unis et l'Union soviétique; les plus hostiles, enfin, l'accusent de préparer le renversement des alliances dans je ne sais quelle perspective de l'Europe unie de l'Atlantique à l'Oural.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous contesterez cette vision pessimiste de la situation. Sans doute ferez-vous état des résultats concrets obtenus lors des dernières réunions des ministres de la Communauté pour faire progresser la politique agricole commune et présenter un front uni à la conférence du G. A. T. T. à Genève. Vous vous appuyerez sur maintes et maintes déclarations du chef de l'Etat — la plus récente ayant été réservée au Parlement d'Athènes — pour affirmer que la France s'en tient plus fidèlement que jamais à l'alliance atlantique. Vous montrerez que, de leur côté, les Etats-Unis n'ont rien fait pour aggraver les choses depuis le mois de janvier et qu'ils ont affirmé, en toutes occasions, leur volonté de tenir leurs engagements.

Tout cela est vrai. Il n'en demeure pas moins qu'un ressort semble brisé. Si les clauses du contrat continuent d'être observées, si apparemment le ménage subsiste, en revanche le charme est rompu! Ce n'est ni le divorce, ni la séparation, mais ce n'est plus l'amour et c'est déjà la méfiance!

L'œuvre patiemment édifiée depuis la fin de la guerre pour assurer la défense du monde libre et pour unifier l'Europe est-elle menacée? Que ce débat qui vient à point soit pour nous l'occasion d'un examen de conscience.

Il est vrai, mes chers collègues, que, dans l'échec de Bruxelles, dans les lenteurs et les attermoissements de la construction politique de l'Europe, dans la crise de l'O. T. A. N. les responsabilités ne sont pas toutes du côté de la France, tant s'en faut. Mais la pire chose est bien, alors qu'on n'a pas tous les torts ou même qu'on a souvent raison, d'assumer allégrement les apparences de la culpabilité et d'apparaître aux yeux de nos partenaires, de nos amis et de l'adversaire qui nous observe comme l'empêcheur de danser en rond du monde libre et l'obstacle à l'unification européenne.

Ainsi, dans ce qu'il est convenu d'appeler la rupture de Bruxelles, le dossier de la France était bon. Elle avait de son côté le contrat — c'est-à-dire les clauses du traité de Rome — la morale, je veux dire cette règle fondamentale en vertu de laquelle dans toute société chaque membre doit accepter à la fois les obligations qui le gênent et les droits qui le servent.

La France avait, de surcroît, le devoir de veiller aux intérêts de son agriculture et de prendre garde que l'admission de nouveaux membres ne signifie pas le relâchement des engagements antérieurs et des liens communautaires.

Tout cela est vrai. Et il est inexact de dire qu'en janvier, au moment de l'interruption des discussions, on était tout prêt d'aboutir à un accord. Il suffit de se reporter au rapport de M. Hallstein devant le parlement européen le 5 février 1963 pour voir que les choses n'étaient pas si avancées. Tout n'était pas réglé, mais tout espoir n'était pas perdu. Pourquoi faut-il que le durcissement français dans les ultimes phases de la négociation, durcissement si peu conforme au caractère et au goût profond de M. le ministre des affaires étrangères, soit apparu comme l'effet d'une décision politique unilatérale, proclamée solennellement et dogmatiquement dans la conférence de presse du 14 janvier et déterminée non par des considérations de technique économique ou commerciale, mais par une vision particulière des rapports entre continentaux et anglo-saxons, une philosophie de l'insularité britannique et des arrière-pensées transparentes concernant les rôles respectifs de l'Europe et de l'Amérique dans la conduite de la stratégie occidentale ?

Dès lors, beaucoup ont pu oublier, monsieur le secrétaire d'Etat, ou feindre d'oublier l'attitude antérieure de la Grande-Bretagne vis-à-vis des efforts d'unification européenne, son refus d'adhérer au Marché commun, ses initiatives pour y faire obstacle et, d'une manière plus générale, la volonté britannique d'être en Europe une sorte de partenaire privilégié à la fois dedans et dehors, tourné vers le continent, mais aussi vers le grand large, et en tout cas installé grâce à des liens spéciaux avec les Etats-Unis dans le rôle profitable de médiateur.

Oui, le monde a pu oublier tout cela parce que, dans cette affaire, un seul gouvernement, le nôtre, a pris unilatéralement, sans consultation préalable de ses partenaires, l'initiative et la responsabilité de la rupture.

Voilà ce qui est grave, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous savons bien qu'au sein même des organismes de l'Europe des Six la discussion est parfois fort âpre, que la froide rigueur des experts y tient plus de place que la rêverie politique, bref, que les chiffres, les techniques et aussi, hélas ! le choc des intérêts nationaux risquent de ternir un peu l'idéalisme des origines. Mais, ce qui a toujours dans le passé sauvé les institutions, ce qui leur a permis de progresser malgré les difficultés et les résistances, c'est la persistance de l'esprit communautaire, tant chez les hommes de gouvernement que parmi le personnel des communautés européennes.

Le contrat est une chose, l'esprit qui doit l'animer en est une autre. L'Europe, c'est avant tout une certaine manière d'aborder les problèmes européens, non pas dans la solitude orgueilleuse de son pays, dans la conviction qu'il a toujours raison contre les autres et qu'il peut parler en leur nom, même sans en avoir reçu mandat, mais au contraire dans la consultation fréquente et confiante de tous les partenaires, dans l'élaboration en commun des décisions et dans la conviction que les intérêts nationaux, si légitimes qu'ils soient, doivent se plier à l'intérêt supérieur de l'ensemble et trouver une commune expression.

Cette attitude s'impose aussi dans les rapports entre alliés au sein de la Communauté atlantique. Un des enseignements de Bruxelles, c'est qu'il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, de prétendre limiter aux sept pays engagés dans la négociation l'étude des problèmes économiques et commerciaux que pose au Marché commun l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Pour tenter de résoudre les problèmes agricoles, notamment ceux qui concernent le Commonwealth, les négociateurs ont été conduits à envisager des accords à l'échelle mondiale sur l'orientation de la production agricole, l'organisation des marchés, la détermination du juste prix et l'écoulement des surplus vers les pays sous-alimentés.

De surcroît, est-il concevable de séparer les problèmes de la construction économique de l'Europe de ceux relatifs à sa défense ? Et peut-on parler de la défense de l'Europe en faisant abstraction du pacte de l'O. T. A. N. et du système de défense sur lequel le monde libre a fondé sa survie ?

Il paraît évident que la rupture de Bruxelles, en dépit des apparences, n'est pas due fondamentalement à des désaccords sur la politique économique mais qu'elle est due à des oppositions majeures sur le plan de la stratégie globale. Bruxelles est une réplique à Nassau. Dans les plus hautes sphères françaises, on a parlé de la « trahison des Bahamas ». Peut-être a-t-on laissé la Grande-Bretagne dans l'antichambre du Marché commun pour la punir d'avoir choisi la solution ambiguë d'être à la fois dans l'Europe et en dehors et d'avoir préféré le rôle de fidèle second des Etats-Unis à la coopération atomique sur le plan européen.

Il est bien vrai que, si une reprise éventuelle des pourparlers avec la Grande-Bretagne peut être préparée dans une certaine mesure par les négociations relatives au *Trade Expansion Act* et par la conclusion d'accords mondiaux sur les produits agricoles, le problème de l'extension du Marché commun est désormais lié aux aspects politiques et militaires de la construction européenne.

Comme le déclarait à Strasbourg, le 27 mars 1963, M. Dehousse : « A mon sens, un débat tel que celui que nous avons eu en février ne peut aboutir à des conclusions positives si nous isolons les problèmes économiques des problèmes politiques et des problèmes militaires ».

La position de la France à l'égard du problème nucléaire et, spécialement, à l'égard des propositions américaines faites à la conférence des Bahamas est claire. « Personne ne peut dire dans le monde, et en particulier, personne en Amérique, ne peut dire où, quand, comment et dans quelle mesure les armements nucléaires américains seraient employés à défendre l'Europe », déclarait le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 14 janvier.

Il ajoutait : « Les principes, les conditions, les circonstances nous ont déterminés à nous doter nous-mêmes d'une force atomique qui nous soit propre ». Et plus loin : « Dans l'espèce, l'intégration est une chose qui n'est pas imaginable ».

Le Gouvernement français, donc, tout en admettant des possibilités de coordination et de coopération, a pour doctrine qu'une force atomique de dissuasion ne peut être que nationale et qu'en conséquence notre pays doit poursuivre et développer, en dépit de tous les efforts techniques, scientifiques et financiers que cela exige, la constitution d'une telle force.

Il n'est pas douteux que l'évolution de la situation internationale pendant la dernière décennie conduit tous les partenaires de l'O. T. A. N., et singulièrement la France, à s'interroger sur les adaptations nécessaires du traité de l'Atlantique Nord aux circonstances actuelles. Le problème a changé de caractère depuis que les Etats-Unis ont perdu le monopole atomique et que le sanctuaire américain n'est plus inviolable. Un conflit atomique général signifierait la destruction réciproque des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Aussi, la politique américaine nous paraît-elle déterminée par la volonté de n'être jamais acculée à cette impasse : conflit atomique ou capitulation.

Voilà pourquoi il est très important pour les Etats-Unis de se donner du champ, d'éviter l'automatisme de l'intervention nucléaire et, dans une certaine mesure, conformément aux thèses exposées par le général Taylor, président du comité des chefs d'état-major, d'envisager des paliers, « des escaliers », dans le déclenchement du conflit. On comprend mieux alors la volonté des Etats-Unis de conserver pour eux-mêmes le monopole atomique ou du moins celui de la décision. On voit plus clairement la signification du retrait, sous des prétextes techniques, des fusées *Thor* et *Jupiter* installées sur le continent européen. On s'explique leur désir de limiter ou même de supprimer toute initiative dans l'emploi des armes nucléaires atlantiques à l'échelon des commandants en chef militaires pour qu'en définitive seul le président des Etats-Unis ait la décision suprême.

Des mêmes considérations découlent les efforts actuels pour nouer entre Moscou et Washington des relations directes. Il s'agit d'éliminer les risques de méprise ou d'illusion et de se ménager un contact direct avant que ne soit commis l'irréparable.

Le Gouvernement français ne manque donc pas d'arguments pour justifier son inquiétude. Il n'est pas possible, pense-t-il, que l'Europe occidentale et d'abord la France aient leur existence même suspendue à la décision d'un chef d'Etat étranger, si ami soit-il. La logique nucléaire fait que le recours au cataclysme atomique n'est concevable et ne possède un degré de crédibilité aux yeux de l'agresseur éventuel que si les intérêts fondamentaux et la vie même de la nation sont en cause.

Certes, maintes assurances sont venues du président Kennedy et M. MacNamara, de son côté, déclarait encore le 4 avril dernier :

« Les Etats-Unis ont clairement indiqué que la défense de l'Europe occidentale est aussi vitale pour nous que la défense de notre propre continent et nous sommes prêts à y remplir nos engagements avec notre puissance nucléaire stratégique, quel que soit le degré de destruction qui pourrait en résulter, si l'aspect de dissuasion de cette politique devait échouer ».

Mais, en dépit de tant d'engagements clairs et solennels, le Gouvernement de la France estime que son devoir est de prévoir l'hypothèse où la dissuasion américaine ne jouerait pas ou ne jouerait plus en faveur de l'Europe. Il envisage même le cas où, évacuant leurs troupes d'Europe, les Américains se dégageraient du continent européen. Il en conclut à la nécessité absolue de constituer une force de dissuasion nationale, strictement nationale, qui, dans la meilleure hypothèse, fournirait un appoint appréciable à l'alliance et, dans la pire hypothèse, constituerait une force de substitution.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que si nous partageons largement vos inquiétudes, nous ne donnons pas pour autant notre accord à la solution à laquelle vous vous êtes arrêté.

Sans vouloir renouveler un débat auquel, à plusieurs reprises, nous avons participé ici même, du moins convient-il, à propos de la force nationale de dissuasion, de poser un certain nombre de questions et de formuler quelques brèves observations.

La force de dissuasion nationale, telle qu'elle est conçue dans les plans actuels, pourrait-elle remplir ce rôle et dissuader effectivement un agresseur éventuel? Dans une France réduite désormais à l'hexagone métropolitain, caractérisée par une forte concentration économique et démographique, croit-on sérieusement à la thèse de la dissuasion proportionnée?

La France est-elle en mesure, sur les plans technique, financier, scientifique, de créer seule une force de dissuasion véritable?

Je sais bien que dans un récent article M. le ministre des armées soutenait que dans un budget militaire représentant 22 p. 100 du budget de l'Etat et 7,4 p. 100 du produit national brut les dépenses nucléaires figureraient pour moins de 13 p. 100 et n'atteindraient 25 p. 100 que vers la fin de la décennie.

M. Messmer est bien imprudent de fixer une limite aux futures dépenses nucléaires, car l'expérience prouve qu'acceptables au départ ces dépenses s'accroissent dans des proportions considérables si l'on veut du moins maintenir les recherches et les fabrications à un niveau qui leur confère, à l'égard de l'adversaire, une certaine efficacité. D'ailleurs, ne conviendrait-il pas de poser une question préalable — je crois d'ailleurs qu'elle a été posée tout à l'heure par les orateurs qui m'ont précédé — existe-t-il une menace visant spécifiquement la France?

Le danger communiste — dont vous faites état — est un danger de subversion plutôt qu'une volonté de conquête, et à une menace globale doit correspondre une parade globale.

A cet égard, je note que nos alliés européens montrent manifestement qu'ils ne regardent pas comme un substitut valable le remplacement du bouclier atomique américain par la force de dissuasion française. Ils considèrent comme suspecte toute tentative qui, à tort ou à raison, apparaît comme un relâchement des liens de l'alliance et un encouragement à l'isolationnisme américain.

Agiter sans cesse le spectre du retrait américain, prendre des positions nationalistes non conformes à l'esprit et parfois à la lettre du traité, c'est pousser les Américains vers l'issue que précisément l'on prétend conjurer. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Nous pensons que dans le monde où nous sommes et dans les temps que nous vivons la France ne peut pas prendre la responsabilité de mener une politique de défense solitaire et strictement indépendante. Cette attitude la condamnerait à des efforts difficilement supportables et mettrait en péril à la longue le pacte atlantique et la Communauté européenne elle-même.

Il convient de remarquer à ce propos avec quel soin et quel luxe de précisions tous nos partenaires allemands sans exception ont présenté le traité franco-allemand comme s'insérant étroitement dans le pacte atlantique, et nul ne nous empêchera de penser que le récent discours d'Athènes n'avait pas pour objet de rassurer seulement nos amis grecs sur les intentions de la France. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

De leur côté, les Etats-Unis doivent comprendre les inquiétudes des Européens. Le précédent de Yalta a pu créer chez nous le « complexe de Yalta ». Il est vrai qu'à l'époque de la décolonisation les vieux pays de l'Europe ne sauraient être traités comme des protectorats.

L'Europe des Six constitue à elle seule un ensemble comparable aux Etats-Unis pour les ressources techniques, démographiques, intellectuelles et scientifiques. Les Etats de l'Europe occidentale ont besoin d'un partenaire, non d'un tuteur. C'est pourquoi — et c'est sur ce plan, mon cher collègue M. Bonne-

fous, que je serais sans doute séparé de vous — nous, qui ne considérons pas comme une bonne solution la création d'une force de dissuasion strictement nationale, nous affirmons avec autant de vigueur que la proposition américaine des Bahamas ne constitue pas, dans son état actuel, une alternative valable.

A vrai dire, l'offre des Bahamas comporte deux propositions distinctes.

D'une part, la proposition britannique tendant à la création immédiate d'une force nucléaire, par l'affectation à l'O. T. A. N. d'éléments des forces stratégiques des Etats-Unis, du *Bomber Command* britannique et des forces nucléaires tactiques se trouvant actuellement en Europe. Ce serait la force dite multinationale ou interalliée de l'O. T. A. N.

D'autre part — c'est la deuxième proposition — la suggestion à plus long terme de constituer, sur la base de la fourniture d'engins Polaris, une force nucléaire dite multilatérale avec participation des autres membres de l'O. T. A. N.

Il semble bien que, dans son plus récent discours, le président Kennedy voie cette force multilatérale constituée par des fusées lancées à partir de navires de surface, de cargos armés par des équipages de plusieurs nationalités. Seulement, mes chers collègues, la présence d'équipages composites ne résout pas le problème fondamental qui est celui du « doigt sur la détente ». L'important n'est pas de détenir en commun ni même de fabriquer en commun des armes nucléaires; c'est d'avoir en dernier ressort la décision d'emploi. Or, il apparaît bien qu'en dépit des concessions vagues consenties à M. Macmillan au sujet des cas où pourrait s'exercer la souveraineté nationale dans l'emploi des armes, le doigt sur la détente sera toujours en fin de compte américain.

Rien ne sera fait tant que ne sera pas définie l'autorité politique susceptible de mettre en œuvre l'instrument de dissuasion. Quinze doigts sur la détente, c'est le vouer à l'inefficacité. Un seul doigt sur la détente, c'est reconnaître la suzeraineté américaine.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si la force multilatérale ne nous paraît pas constituer une solution satisfaisante pour remplacer une force de dissuasion strictement nationale, vers quelle solution faudrait-il à notre sens s'orienter?

De toutes nos forces, de toute notre conviction, nous proclamons que la constitution d'une force de frappe européenne permettrait d'éviter les gaspillages et les périls que comporterait la multiplication des forces de frappe nationales totalement indépendantes. Elle répondrait, comme le disait à Strasbourg M. Pflimlin, aux préoccupations légitimes des hommes d'Etat européens qui ne veulent pas abandonner aux seuls Etats-Unis la charge et la responsabilité de la défense nucléaire de l'Europe.

Dans le pacte atlantique révisé à la lumière des exigences actuelles, il faut parvenir à une régionalisation de la défense nucléaire. Cela ne signifie pas qu'il faille considérer l'Europe comme une sorte de troisième force entre les Etats-Unis et le monde communiste ni, à plus forte raison, comme une force opposée aux Etats-Unis à la suite de je ne sais quel renversement des alliances. Il faut la considérer comme une entité distincte et spécifique au sein de la communauté atlantique. On aboutirait ainsi à un système bipolaire qui réaliserait sur le plan de la défense l'idée de *partnership* que le président Kennedy a mise en avant sur le plan économique.

Organiser l'Europe sur les plans économique, militaire, politique suppose évidemment que l'on ne renonce pas aux efforts d'unification et d'intégration européennes.

M. le ministre des affaires étrangères, devant la commission où il tentait d'expliquer les positions différentes de la France et de la Grande-Bretagne en matière de construction européenne, nous disait naguère — je cite M. Couve de Murville — « Nous, Français, quand nous parlons d'Europe, nous voulons faire une union politique, un ensemble cohérent avec son économie, sa défense, sa politique.

« Cela ne veut pas dire que nous voulions changer de camp, ni que nous voulions nous enfermer sur nous-mêmes et former un ensemble égoïste et satisfait. »

Au risque de compromettre M. Couve de Murville, je dirai qu'il avait, en la circonstance, résumé d'une manière sobre, mais admirable, la conception, qui est la nôtre, d'une Europe communautaire, d'une Europe intégrée, d'une fédération des Etats-Unis d'Europe où la souveraineté des Etats constitutifs serait limitée par l'intérêt supérieur de la fédération.

La contradiction majeure de la politique française — de votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat — c'est de contester

la possibilité de cette Europe communautaire, de vous en tenir à la vieille conception de l'Europe des Etats, de l'Europe des alliances et du concert européen, de ces alliances qui se nouent et se dénouent au gré des égoïsmes nationaux, de ces concerts éphémères qui durent l'espace d'une partition jusqu'à ce que les musiciens se jettent leurs instruments à la figure.

Même quand nous sommes des idéalistes et des professeurs, nous rêvons — croyez-nous — beaucoup moins que ne le prétendait notre honorable collègue M. Baumel, dans le discours animé qu'il a récemment prononcé à Strasbourg. Nous savons parfaitement que la construction de l'Europe n'est pas une tâche facile, qu'il y faut des délais et des étapes. Nous sommes prêts à accepter toutes les transitions, mais nous refusons de vous suivre quand vous niez la finalité communautaire de l'effort et que vous opposez un refus de principe à l'éventualité de l'intégration. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Ainsi, en matière de défense, peut-être pourrait-on admettre, à la rigueur, que dans le moment présent — les choses étant ce qu'elles sont — l'effort atomique de la France soit provisoirement solitaire, mais nous n'accepterons jamais que, par définition, la France soit condamnée à mener seule un effort exorbitant et inefficace. Nous croyons que c'est en élargissant, à l'échelle de l'Europe unie, l'effort de défense qu'il sera valorisé sur le plan de l'efficacité, dans le même temps que son coût deviendra supportable pour notre économie.

Sur ce plan, comme sur beaucoup d'autres, la chance de la France c'est l'Europe et non pas le repli sur un nationalisme hautain et stérile.

Je crains bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne soyons là au cœur de la contestation qui nous oppose au pouvoir. Ce serait une erreur de ramener notre différend à une querelle de mots, à un débat d'écoles ou même à une opposition entre doctrinaires et réalistes. Nous avons beau user souvent du même langage, nous référer les uns et les autres aux mêmes structures existantes et nous réclamer pareillement de l'exaltante formule de l'Europe unie, il n'en existe pas moins une opposition fondamentale dans notre inspiration, nos méthodes et notre objectif final.

Le ressort de votre politique, c'est le nationalisme...

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. André Monteil. ... L'affirmation qu'aucune règle ou contrainte communautaire ne peut prévaloir en dernier ressort contre l'intérêt et la résolution des Etats souverains, à moins que, dans une interprétation orgueilleuse du rôle de notre pays vous ne prétendiez, en définissant l'intérêt de la France, définir du même coup l'intérêt de l'Europe elle-même. (*Sourires*).

Notre politique à nous se fonde sur l'esprit communautaire, sur la certitude qu'au-dessus des intérêts nationaux et des raisons d'Etat doit se dégager et prévaloir la règle commune librement acceptée par chacune des nations et clairement exprimée dans des institutions supra-nationales.

Et permettez-moi d'ajouter, monsieur le secrétaire d'Etat, n'en déplaise aux thuriféraires passionnés du pouvoir : c'est nous qui sommes les vrais réalistes. Où en serait l'Europe, aujourd'hui, si au lendemain de la guerre des hommes comme de Gasperi, Robert Schumann, le chancelier Adenauer ne s'étaient pas rencontrés et, regardant beaucoup plus loin que les intérêts immédiats ou les haines récentes, n'avaient jeté les bases de la Communauté européenne ?

Où en seraient l'Europe et les espérances d'unité politique si, conformément aux idées, aux votes de ceux qui maintenant constituent le parti de la majorité, ni la Communauté charbon acier, ni le Marché commun, ni l'Euratom, ni les assemblées communes n'avaient vu le jour ?

M. Jean Lecanuet. Très bien !

M. André Monteil. Le réalisme, il était du côté des créateurs de l'Europe, du côté de Robert Schuman et non pas de Michel Debré. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Et la meilleure preuve, c'est qu'une situation irréversible a été créée et que, parvenus au pouvoir, les opposants de jadis aux institutions européennes ont dû les accepter et qu'il leur arrive même de s'en prévaloir !

Nous en prenons acte avec satisfaction et sans nous abandonner à l'orgueil des pionniers ; mais il va sans dire, mesdames, messieurs, que la considération du passé récent ne nous conduit pas non plus à une humilité excessive.

Plus que jamais, nous pensons que, pour la France, la porte de l'avenir s'ouvre sur l'Europe. Bâtir l'Europe dans la liberté, dans le progrès, dans l'espérance, telle est la grande tâche pour laquelle nous souhaitons que se rassemblent tous les démocrates de ce pays. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. André Dulin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mes observations porteront, vous le pensez bien, plus spécialement sur les problèmes de la politique agricole commune, mais tout d'abord, je voudrais dire où nous en sommes pour le Marché commun.

Du point de vue général, nous sommes entrés dans la deuxième étape sans prendre de retard, mais il faut considérer que les décisions sont toujours prises par le conseil à l'unanimité. Les droits de douane sont abaissés de 40 p. 100 pour les produits industriels, ce chiffre devant être porté à 50 p. 100 le 1^{er} juillet prochain. Nous sommes donc en avance dans ce domaine de 10 p. 100 sur le calendrier du traité. De même, en ce qui concerne le tarif extérieur communautaire, un nouveau rapprochement est décidé pour le 1^{er} juillet 1963 qui ne devait avoir lieu que fin 1965.

En ce qui concerne les contingents, ils ont été supprimés dès le 1^{er} janvier 1962 pour les produits industriels. La libre circulation des personnes a fait l'objet d'un premier règlement. Un deuxième règlement a été préparé pour la seconde étape. Il n'y a d'ailleurs pas de problème particulier en raison du plein emploi actuel.

Dans le domaine de la libération du droit d'établissement, le programme prévu s'exécute normalement, de même en ce qui concerne la libre prestation des services et la libre circulation des capitaux. La politique commune des transports, si elle ne marque pas juridiquement de retard par rapport au calendrier a beaucoup de difficulté à démarrer, aucune décision importante n'ayant été encore prise.

Pour les règles de concurrence, un premier règlement est adopté dont l'efficacité d'application est encore assez incertaine.

La politique commerciale fait l'objet d'une coordination. Beaucoup de chemin reste encore à parcourir dans la voie de l'intégration.

En ce qui concerne la politique sociale, un accord est intervenu sur la rémunération des travailleurs masculins et féminins, la sécurité sociale des travailleurs migrants et le fonds social européen a commencé à fonctionner, mais il a surtout apuré des affaires anciennes.

En ce qui concerne la formation professionnelle, des principes généraux sont toujours en cours d'examen au conseil des ministres. Des projets sont à l'étude à la commission concernant les services sociaux des travailleurs migrants et la médecine du travail.

La banque européenne d'investissements fonctionne, mais le nombre des projets financés est relativement très limité.

L'association des pays et territoires d'outre-mer doit faire l'objet d'une nouvelle convention qui n'a pas été ratifiée à la suite de la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne.

Une convention d'association a été signée par la Grèce. D'autres négociations sont ouvertes avec l'Autriche, la Suède, la Suisse et la Tunisie et, en ce moment, le cas de l'Algérie fait l'objet d'un examen.

Au sujet des adhésions, le Marché commun a reçu les demandes de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège dont le sort est lié à la demande présentée par la Grande-Bretagne.

Ce rapide tour d'horizon montre que, d'une manière générale, ce sont les mesures de caractère libre-échangiste qui sont en avance sur le calendrier du traité et que, par contre, toutes les décisions comportant un caractère intégrationniste ont rencontré des difficultés sérieuses de mise en route. On a souvent considéré que la mise en œuvre de la politique agricole commune était le véritable test et le fondement d'une véritable communauté. Dans ce domaine, seul le premier chapitre de la politique agricole a été ouvert et a fait l'objet des premières réalisations, c'est-à-dire de l'organisation des marchés communautaires. Des règlements d'organisation communautaire ont été adoptés le 14 janvier 1962 en ce qui concerne les céréales, la viande de porc, les volailles et les œufs, les fruits et légumes et le vin. Ces règlements étaient accompagnés d'un règlement financier d'une extrême importance puisqu'il traduit la responsabilité communautaire.

D'une manière générale, on peut considérer que l'application des cinq règlements des produits a été satisfaisante, sous réserve de quelques remarques concernant l'insuffisance des échanges intra-communautaires en matière de céréales, la difficulté de la protection du Marché commun vis-à-vis de la production américaine en ce qui concerne les œufs et les volailles, le retard d'application concernant la découpe de la viande de porc et des produits de charcuterie. Des circonstances favorables ont peut-être évité des difficultés concernant les fruits et légumes et l'application du règlement sur le vin se déroule assez normalement. Par contre, en ce qui concerne le règlement financier, rien n'est encore définitif, cette question-clé ayant été soumise toute remise en chantier à l'occasion des discussions avec la Grande-Bretagne. Alors que les textes du règlement ne comportent aucune difficulté pour les trois premières campagnes, la France ayant demandé des engagements au-delà de cette période, nos partenaires en ont profité pour se retrancher derrière la nécessité d'une ratification par leurs parlements. On peut donc considérer que la question est pratiquement entière, et qu'elle s'exprime à travers des projets relatifs au fonctionnement du fonds d'orientation et de garantie agricole.

Le problème des structures a fait l'objet d'une décision du conseil dans l'esprit d'une coordination et d'une stimulation des mesures d'amélioration des structures prises sur le plan national. Une première décision a institué un comité permanent des structures composé de fonctionnaires des six pays chargés d'étudier les politiques et les projets des Etats membres. On remarque donc à regret que, dans le domaine des structures, il s'agit moins d'une politique commune que d'une politique de coordination. Cependant, la commission a établi un projet concernant la création d'un fonds européen pour l'amélioration des structures qui agirait par bonification des intérêts ou allongement des prêts. Ce projet est aussi en instance.

Il faut signaler la parution de deux directives concernant la libération du droit d'établissement sur les terres abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans et en faveur des salariés agricoles ayant travaillé pendant deux ans dans un Etat membre.

Enfin, la commission a envisagé l'institution d'un comité paritaire pour l'examen des problèmes sociaux concernant les relations entre employeurs et salariés agricoles et d'un comité à majorité d'agriculteurs s'occupant des problèmes sociaux des exploitations agricoles.

Après la conférence de presse du 14 janvier 1963, M. Hallstein a déclaré devant le Parlement européen qu'il était impossible de considérer que les négociations avec l'Angleterre avaient pratiquement échoué le 28 janvier ou de dire qu'il était avéré qu'elles pourraient réussir. Nul n'a contesté cette vérité quelque peu normande et chacun sait qu'en réalité les remous provoqués par la conférence de presse du 14 janvier tiennent moins au fonds qu'à la forme, comme l'a dit M. Guille tout à l'heure.

Les pays partenaires qui, pendant quatre ans, avaient participé à l'application du traité dans un esprit de compréhension, de confiance et d'entente réciproque à égalité, n'ont pas admis qu'un seul d'entre eux, par une décision unilatérale, les oblige à exécuter une décision qui n'avait pas été délibérée en commun. L'opinion a cru et certains croient encore que la position du chef de l'Etat français correspondait essentiellement à la défense de la politique agricole commune, alors qu'il est évident que celle-ci constituait seulement un prétexte pour appliquer une politique anti-britannique.

En fait, par la conférence de presse du 14 janvier 1963 et la décision imposée aux Six le 28 janvier, la France a pris l'initiative de stopper le déroulement de la politique agricole commune. Depuis cette date, aucun sujet important n'a pu être réglé par le Conseil. Les règlements nouveaux à intervenir sur le lait, la viande de bœuf, le riz et le sucre n'ont fait l'objet d'aucun accord. Le rapprochement des prix a été récusé par l'Allemagne. Le texte sur les critères communs des prix agricoles a vu sa discussion interrompue. Le règlement financier, pièce maîtresse de la communauté des marchés, a été bloqué. Les règlements sanitaires concernant le bétail sur pied et la viande abattue sont eux-mêmes tombés en panne. Ainsi ne suffisait-il pas de fermer la porte à l'Angleterre pour garantir la mise en œuvre d'une politique agricole commune, car le Marché commun n'existe que dans la mesure où chacun est respectueux de la dignité de ses partenaires.

L'adhésion de l'Angleterre posait indiscutablement des problèmes complexes, mais qui ne dépassaient pas toujours en difficulté ceux qui avaient été résolus le 14 janvier 1962 entre les Six.

Par ailleurs, d'autres problèmes que l'on a esquivés en rompant la négociation vont être à nouveau devant nous, puisqu'il

n'est pas possible de discuter des problèmes de la politique commerciale ou des marchés agricoles mondiaux sans trouver l'Angleterre parmi les interlocuteurs. De plus, le renvoi de l'Angleterre dans le camp des U. S. A. n'a fait qu'accroître les difficultés de la négociation.

Il ne faut pas oublier par ailleurs que l'Angleterre est le plus grand marché mondial des produits agricoles et certaines régions françaises peuvent avoir à supporter le redoutable contrecoup de la manœuvre du 14 janvier 1963. Tel est le cas de la Bretagne, du Midi, de la région de Cognac et également de l'Armagnac.

Pour les Européens convaincus, dont le gouvernement actuel n'a jamais fait partie lors de la discussion et de la signature du traité, il était évidemment très gênant d'avoir à faire face à la demande anglaise comme à toute demande d'élargissement, mais les choses, comme on dit, sont ce qu'elles sont et quels que soient les commentaires, il est de fait qu'il était impossible d'esquiver cette demande d'adhésion et le réalisme consistait plutôt à savoir comment la discussion avec la Grande-Bretagne pouvait être plus ou moins rapidement menée à son terme sans rompre l'union des Six et sans abandonner les fondements du traité, ce qui était complètement exclu.

Pour finir, il est curieux de constater que de nombreuses difficultés postérieures au 28 janvier 1963 aient résulté de l'attitude de l'Allemagne au lendemain même de la signature du traité franco-allemand.

Dans ses délibérations du 9 mai 1963, le conseil des ministres a eu à aborder le problème des négociations dans le cadre du G. A. T. T. appelées « négociations Kennedy ». Un accord a été réalisé, nous dit-on, dont certains disent qu'il constitue un dépannage de la politique agricole commune. En fait, aucune certitude ne peut encore être avancée. Nous savons, nous qui appartenons au Parlement européen, qu'à différentes reprises de telles promesses ont été faites, notamment en ce qui concerne le règlement laitier et qu'on ne peut pas savoir quand ce règlement sortira.

Le conseil aurait décidé d'arrêter avant le 31 décembre 1963 les règlements concernant le lait, la viande et le riz et de commencer à étudier un règlement concernant le marché du sucre.

La discussion générale sur les prix agricoles aura lieu en temps opportun pour le rapprochement progressif de ces prix, une décision étant envisagée avant le 1^{er} juillet 1963 pour les céréales.

Le conseil a convenu de se prononcer sur « l'insertion dans le programme d'action » des règlements sanitaires en matière de viande, du règlement relatif au fonds d'orientation et de garantie, du règlement concernant le fonds d'amélioration des structures. La Communauté doit adopter avant la fin de 1963 une position à l'égard des négociations du G. A. T. T. (*General agreement on tariffs and trade*).

A ce sujet, il est précisé que la Communauté est d'accord pour que les négociations de Genève portent également sur les produits agricoles. Ces négociations ne pourront être menées en fait que dans la mesure où la Communauté arrêtera « sa position commune ».

Du côté français, on dit que cette dernière expression signifie qu'il faudra que la politique agricole commune ait continué à se développer.

Objectivement, on ne peut pas dire que les séquelles de la conférence du 14 janvier ont été effacées. On remarquera que, le 9 mai dernier, les ministres n'ont pris aucun engagement formel concernant le règlement financier et que les seuls engagements concernent la publication de nouveaux règlements communautaires et ne suffisent pas à rassurer les agriculteurs français.

En réalité, nos partenaires tiennent encore en réserve l'élément essentiel d'un arrangement avec la France. Ils ne veulent pas s'engager dans la négociation Kennedy si la France n'a pas elle-même pris des engagements suffisants pour ne pas les placer dans la situation du 14 janvier 1963.

En conclusion, il n'y a pas d'application du traité sans une volonté politique des Six qui s'appuie sur la volonté indiscutable des producteurs et des travailleurs. Depuis le 14 janvier dernier, le moteur politique du Marché commun a été détérioré.

Celui qui n'a jamais participé à la plus petite discussion du travail quotidien de Bruxelles ignore que rien ne peut aboutir sans un climat de confiance qui résulte de l'effort fait par chacun pour tenir compte des avis et des intérêts des autres.

Le Gouvernement français utilise toujours intelligemment les difficultés de la politique agricole pour se faire le champion de la défense de cette politique. On pourrait aussi bien démontrer que c'est sans doute lui qui lui a porté le plus rude coup qu'elle ait jamais reçu par les déclarations du chef de l'Etat du 14 janvier.

Le Gouvernement français ne se départira de son attitude que dans la mesure où il sentira que l'opinion est clairement informée des conséquences de sa politique. Pour cela, il convient que sur le plan parlementaire comme sur le plan professionnel ou syndical, chacun s'emploie à éclairer honnêtement l'opinion sur une situation dont il serait grave de ne pouvoir mesurer les conséquences qu'après de nouveaux échecs de la Communauté européenne.

L'application de la politique agricole commune dont les fondements ont été posés le 14 janvier 1962 est vitale pour l'agriculture française. Cette politique est l'objet de vives attaques des forces libres-échangistes tant à l'intérieur de la Communauté économique européenne qu'à l'extérieur. Seule une volonté arrêtée du Gouvernement français d'appliquer le traité de Rome dans sa lettre et dans son esprit, peut assurer l'application intégrale de cette politique agricole commune sur laquelle la paysannerie française a fondé son espoir. Ne la décevez pas. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans ce débat relatif à la politique extérieure du Gouvernement et plus particulièrement à la politique européenne, je veux développer brièvement le point de vue du parti communiste français. Tout d'abord, je veux souligner que dans le monde actuel, en raison du rapport des forces qui s'est créé, la guerre n'est pas fatale, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que la paix serait garantie pour autant. De nos jours, aucun pays, si puissant soit-il, ne peut concevoir la conduite d'une guerre hors de ses frontières sans que son territoire coure des risques.

La puissance et la portée des armements modernes sont telles que la destruction peut être portée dans toutes les parties de la terre. De ce fait, certains prétendent que la paix serait préservée par cette sorte d'équilibre de la terreur. Pour notre part, nous considérons qu'il s'agit là d'une conception très dangereuse.

En effet, la guerre peut survenir non seulement par suite de la volonté délibérée de tel ou tel gouvernement, mais comme conséquence d'une erreur de transmission d'ordres ou d'un incident technique quelconque. Comment ne pas frémir à la pensée que le déchaînement d'une guerre, qui serait inévitablement thermonucléaire, pourrait dépendre de causes fortuites ?

C'est pourquoi la paix ne peut être vraiment garantie que si le désarmement se réalise enfin. L'intervention des peuples dans l'action nécessaire pour atteindre cet objectif est des plus importantes et, de ce point de vue, on ne peut que saluer avec satisfaction les marches de la paix dirigées contre les armements nucléaires qui se sont déroulées en Grande-Bretagne et dans la République fédérale allemande.

C'est dans un état d'esprit semblable que se sont réunis dimanche dernier, à Saint-Ouen, les Etats généraux du désarmement auxquels ont participé des communistes, des socialistes, des républicains de toutes nuances, des ouvriers, des paysans, d'éminents intellectuels, des catholiques, des croyants de toutes confessions.

Le problème du désarmement, y compris bien entendu le désarmement nucléaire, se pose avec d'autant plus de force pour le peuple français que notre Gouvernement, avec sa force de frappe, fait obstacle au désarmement, facilite la violation du traité de Paris interdisant à la République fédérale allemande de disposer d'armements nucléaires.

En substance, le régime de pouvoir personnel vise à une force de frappe qui, loin de jouer un rôle de dissuasion, serait au contraire une force de provocation, car elle pourrait à tout moment servir de détonateur.

Et si certains prétendent qu'un tel danger n'est pas à craindre de la part du Gouvernement français, qui donc peut se porter garant des revanchards d'outre-Rhin dont les projets sont bien connus ?

Je m'explique. Il y a en Europe un problème à régler, c'est celui de l'Allemagne et de toute évidence, le traité de l'Elysée, loin de contribuer à sa solution, ne fait que le compliquer. Nous aurons bientôt l'occasion de discuter de ce traité puisqu'il

va être soumis à ratification — M. Bonnefous a déjà effleuré le sujet aujourd'hui — mais nous savons déjà — on nous l'a rappelé ici-même — que ce traité a été adopté par le Bundestag assorti d'un préambule qui ne correspond peut-être pas très exactement à la conception gaullienne de la politique européenne.

Avec le traité de l'Elysée, le pouvoir gaulliste voudrait s'assurer une place prééminente en Europe, en utilisant la République fédérale allemande comme brillant second. Mais, de leur côté, les grands capitalistes d'Allemagne occidentale, qui ont retrouvé leur puissance d'antan et disposent d'un potentiel économique supérieur à celui de la France, voient les choses différemment. Quant aux militaristes d'outre-Rhin, qui disposent d'une armée surclassant l'armée française, ils veulent se servir de la France dont les milieux dirigeants sont atteints de la mégalomanie que l'on sait, pour faire triompher leur politique expansionniste et revancharde. Et l'on ne saurait perdre de vue à ce sujet que le développement économique de l'Allemagne occidentale s'est fait avec le concours des Etats-Unis, qui savent pouvoir compter sur le gouvernement de Bonn.

Quand, il y a quelques instants, j'ai parlé des revanchards de Bonn, je pensais à la déclaration faite au Bundestag à l'occasion de la ratification du traité de l'Elysée par le chancelier Adenauer. A cette occasion, M. Konrad Adenauer a dit : « Le général de Gaulle a toujours défendu dans ses conversations en cercle restreint les droits de l'Allemagne à l'égard de l'est ».

Dans la bouche du chancelier de Bonn, ces propos ont une signification concrète. Il s'agit, de la part du chef de l'Etat français, du soutien d'une politique allemande visant à la mainmise sur la République démocratique allemande ainsi qu'à la reconquête de la Silésie polonaise, des Sudètes tchécoslovaques et de la province soviétique de Kaliningrad.

Or, parlons clair, monsieur le secrétaire d'Etat, de tels objectifs ne peuvent être atteints sans la guerre. Et si M. Konrad Adenauer a pu parler avec autant de netteté, c'est que peut-être il a reçu des assurances.

S'il en est ainsi, c'est que le chef de l'Etat français aurait révisé sans en informer le pays le point de vue qu'il exprima dans sa conférence de presse du 26 mars 1959. En effet, au cours de cette conférence, il déclara souhaiter que « l'Allemagne ne remette pas en cause ses actuelles frontières à l'ouest, à l'est, au nord et au sud ». Vous voyez, j'ai de bons auteurs ! Seulement, depuis, le général-président n'a jamais repris ces thèmes-là. Il s'en est bien gardé !

En abandonnant ce point de vue et en soutenant les revanchards de Bonn, le chef de l'Etat s'est engagé dans une voie qui conduit au recours à la guerre pour satisfaire les revendications territoriales de la République fédérale allemande.

L'aboutissement d'une telle politique pourrait être la participation de la France à une guerre de reconquête entreprise par les revanchards allemands. Une telle politique tourne le dos à la réconciliation et à l'entente entre le peuple français et le peuple allemand, entente que nous souhaitons et que nous appelons de tout notre cœur.

La gravité d'une telle situation ne peut échapper à personne. D'ailleurs, le chef de l'Etat semble vouloir élargir, si ce n'est formellement, tout au moins dans les faits, la politique d'alliance qu'il a conclue avec le chancelier Adenauer. Et naturellement les regards élyséens se tournent du côté de tout ce qui est réactionnaire.

Faisant suite aux voyages à Madrid du ministre de l'intérieur et du chef d'état-major de l'armée, M. le ministre des finances s'est rendu lui aussi dans la capitale espagnole et il s'y trouvait justement au moment où Franco fit assassiner Julian Grimau dont je salue la mémoire. Socialistes, communistes, républicains et démocrates de toutes nuances dénoncent le régime franquiste « comme la survivance la plus typique du fascisme en Europe ». Ils soulignent ensemble l'incompatibilité qui existe entre le régime franquiste et les principes définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la charte des Nations-Unies.

Le pouvoir songe à prêter de l'argent à Franco — car il n'est pas dit que l'opération Giscard d'Estaing ne soit pas reprise bientôt — pour l'aider à surmonter les difficultés qui l'assaillent, tant il est vrai que des deux côtés des Pyrénées le « caudillo » et le « guide » sont unis par une communauté d'aspirations. Une sorte d'attraction semble être exercée sur les hommes du pouvoir par les pays où les prisons sont pleines. L'Espagne franquiste est attirante pour eux et la Grèce, où tant de patriotes gémissent dans les prisons, a attiré le chef de l'Etat.

Nous aimons profondément le peuple espagnol et l'Espagne de demain est représentée plus par un grand mort comme Julian Grimau que par les débris de l'histoire qui sont provisoirement à la tête de l'Espagne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous aimons le peuple grec, dont un des fils valeureux, Manolis Glezos, naguère emprisonné dans sa patrie, arracha le drapeau hitlérien du Parthénon. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce patriote grec est plus représentatif de la Grèce véritable qu'une famille régnante d'importation et que le chef d'un gouvernement qualifié de monarcho-fasciste.

S'il a relu les classiques grecs avant d'entreprendre son dernier voyage, le chef de l'Etat a pu se remémorer qu'il y a 2.500 ans un auteur grec connu, qui n'aimait pas la démesure, dont on peut dire qu'elle est fille de l'orgueil, écrivait : « L'orgueil en mûrissant fait germer le grain de l'erreur et la moisson se fait dans les larmes et dans le sang ».

J'en reviens ainsi, en évoquant la démesure, au problème de la force de frappe qui fait penser à l'histoire du voleur criant « au voleur ! », quand on entend ceux qui envisagent ouvertement de recourir à une guerre de revanche, accuser d'autres pays de nourrir des desseins agressifs.

En se basant sur ces prétendus desseins, on tente de justifier la mise au point d'une force de frappe, en disant que si des pays l'ont déjà, d'autres peuvent bien l'acquérir. Naturellement, on ne dit rien du contexte politique dans lequel se situe cette ambition de gouvernants qui font penser à la grenouille de la fable voulant devenir aussi grosse que le bœuf et du même coup on fournit prétexte à ceux qui cherchent à retarder le plus possible l'heure du désarmement qu'il est de l'intérêt des peuples d'exiger avec une vigueur sans cesse accrue.

Le 14 mai dernier, dans un discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée nationale, M. Pompidou a essayé de justifier la création de la force de frappe en mettant en avant l'argument de l'indépendance nationale. Mais comment peut-on parler d'indépendance alors que les avions destinés à transporter éventuellement les armements nucléaires ne pourraient pas regagner leur base sans le concours de ravitailleurs qui proviennent des Etats-Unis ?

En réalité nous nous trouvons en présence d'une manifestation de mégalomanie lourde de menaces, car la création d'une force de frappe française ouvrira la voie à la création d'une force de frappe allemande. Et qui donc pourra se sentir assuré de l'avenir quand les revanchards de Bonn auront, en appuyant sur un bouton, la possibilité de jeter le monde dans la guerre !

Le chef de l'Etat et son gouvernement vont-ils nous dire qu'ils se portent garants de la sagesse de ces revanchards ? Ils aiment mieux se désintéresser de ce problème. Mais il est posé et il peut mettre en cause la vie de millions de Français et l'avenir même de la France.

M. le Premier ministre s'est servi aussi d'un autre argument, aux applaudissements des inconditionnels qui forment la majorité de l'Assemblée nationale. Il a dit : « Renoncer à l'effort atomique, ce serait condamner la France à être, dans dix ou quinze ans au plus, un pays sous-développé ».

Personne ne dit qu'il faut renoncer à l'effort atomique, qu'il faut au contraire poursuivre, mais avec pour objectif l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Contrairement aux assertions officielles, la création de la « force de frappe » a, entre autres conséquences, celle de retarder et même de compromettre le programme de recherches et de réalisations tendant, par exemple, à la réduction du coût de l'énergie électrique d'origine nucléaire. On peut même dire que l'actuel programme atomique, au lieu de tendre à la production de l'énergie électrique à bon marché, aboutit à en produire peu à un prix de revient élevé, cependant que la consommation nécessaire pour la force de frappe est au moins deux fois plus importante.

Loin de favoriser les progrès de la science et de la technique dans notre pays, la création de la force de frappe fait obstacle à tout progrès dans la voie des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Cela explique pourquoi nous sommes opposés à la mise sur pied d'une force de frappe atomique, à la fois dangereuse et ruineuse ; nous sommes partisans résolus de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Et nous considérons aussi que la production d'énergie nucléaire doit être soustraite, par des nationalisations appropriées, à la mainmise d'intérêts particuliers qui n'ont rien à voir avec ceux de la Nation. La force de frappe, loin de protéger notre pays, l'expose, et de

plus elle est ruineuse, pour le peuple s'entend, car elle procure de substantiels profits à des sociétés capitalistes et à des banques d'affaires qui ont partie liée avec ces sociétés.

Nous pensons que la politique à opposer à celle du pouvoir doit être fondée sur la coexistence pacifique, le respect de l'indépendance nationale, l'opposition à la renaissance du militarisme allemand, la renonciation à toute force de frappe française ou multi-nationale, le désarmement général et contrôlé, la coopération économique avec tous les pays sans aucune exception.

Au lieu d'épuiser la France, de la ruiner pour la gloire de quelques-uns et le profit de certains autres en mettant sur pied une « force de frappe », il serait préférable de placer notre pays à l'avant-garde de l'action pour le désarmement. Comme le dit la récente encyclique du pape Jean XXIII (*Soupires.*), « la justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament... qu'on arrête la course aux armements ». (*Très bien ! à droite.*) Je dois dire, en me référant à ce texte, que la sagesse a droit de cité au Vatican beaucoup plus qu'à l'Elysée et à l'Hôtel Matignon. (*Soupires.*)

En s'engageant dans la voie de l'action pour le désarmement, la France accroîtrait considérablement son prestige et son rayonnement. Mais nos gouvernants sont entêtés ; ils veulent leur force de frappe sans se soucier, semble-t-il, de l'ampleur des ravages qui seraient éventuellement causés par des armements nucléaires dans les pays d'Europe où la densité de la population est élevée.

Récemment, M. Paul-Henri Spaak a déclaré à ce sujet : « L'installation en Europe occidentale d'armements stratégiques thermonucléaires devient une absurdité de par la nature même de cet armement ».

Il y a déjà plusieurs années, le ministre des affaires étrangères de Pologne, Rapacki avait parlé de la création éventuelle d'une zone dénucléarisée en Europe. M. Paul-Henri Spaak, en quelque sorte, exprimait un point de vue analogue en disant : « L'idée d'un « désengagement nucléaire » en Europe a pris, ces dernières années, une grande signification. Sa réalisation aurait une influence positive pour un règlement pacifique du problème allemand ».

Naturellement ces propos n'ont pas été appréciés par nos gouvernants, qui n'ont pas goûté non plus les déclarations du ministre belge sur la « coexistence pacifique » et « le renforcement de la coopération entre le monde communiste et le monde occidental ». Et pourtant, alors qu'existent des régimes sociaux différents, la coexistence pacifique est la seule solution raisonnable.

Les puissances européennes et les Etats-Unis sont groupés au sein d'une alliance qui a nom l'Organisation de l'Atlantique Nord. Cette organisation, au sein de laquelle se trouve l'Allemagne occidentale et à laquelle d'ailleurs Franco voudrait adhérer, n'a pas en réalité les objectifs défensifs qu'on lui prête. Elle a été fondée à un moment où la thèse officielle était de « refouler le communisme », c'est-à-dire d'arracher des pays ou des morceaux de pays à l'influence des communistes. Depuis, les choses ont changé, le rapport des forces s'est modifié et on ne peut pas ne pas en tenir compte.

Des formations démocratiques portent sur l'O. T. A. N. un jugement différent du nôtre, ce qui est leur droit. C'est par exemple le cas du Parti Socialiste, mais jamais nous n'avons fait et nous ne faisons pas du retrait de la France de l'O. T. A. N. et du Marché commun la condition de la recherche, avec les socialistes et autres républicains, de bases d'action commune pour la sauvegarde de la paix et de la défense des intérêts du peuple.

A propos du Marché commun, dont nous avons dit qu'il est l'expression de l'Europe des trusts, nous avons précisé que, grâce à cette organisation, les monopoles capitalistes feraient peser plus lourdement leur emprise sur les peuples. Or nous pouvons constater que notre jugement a été vérifié par les faits.

Les institutions supranationales du Marché commun sont aux mains des monopoles qui sont réactionnaires, alors qu'on voit, et c'est heureux, se manifester un déplacement de l'opinion vers la gauche dans divers pays d'Europe.

Dans une telle situation, il est particulièrement important de demander que les parlements des pays intéressés puissent exercer un droit de contrôle et d'initiative. Il est également juste de demander que la représentation parlementaire et syndicale dans les assemblées s'effectue sans aucune discrimination. Pour notre part, nous avons demandé et demandons à participer aux assemblées européennes pour y exercer notre droit de contrôle et pour y faire connaître nos propositions.

Associant l'action des masses à l'activité des assemblées, nous considérons que l'action commune des travailleurs des pays intéressés est indispensable pour résister aux attaques des monopoles et défendre, en même temps que les revendications, la liberté et la paix.

En conclusion je voudrais dire, au nom du groupe communiste, que la politique extérieure à opposer à celle du pouvoir devrait être fondée sur la coexistence pacifique. Une politique de coexistence pacifique exige que tout soit mis en œuvre pour aboutir au règlement du problème allemand par la signature, avec les deux Etats allemands, d'un traité de paix garantissant les frontières actuelles de l'Allemagne. Nous pensons qu'il est indispensable de reconnaître la République démocratique allemande au même titre que la République fédérale allemande. A ce sujet, la presse nous a appris qu'un député de l'U. N. R., M. Schmittlein, a parlé récemment de la réalité des deux Etats allemands. Voilà des propos de bon sens car on ne peut pas nier la réalité de ces deux Etats allemands, mais le pouvoir ne tire aucune conclusion concrète de la constatation d'une telle réalité.

Une politique de coexistence pacifique exige la suppression des bases militaires en territoire étranger, l'interdiction et la suppression des armes atomiques, le désarmement général et total sous contrôle international, la participation active de la France à toutes conférences du désarmement, la coopération économique entre tous les pays dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Etat. Cette coopération économique et commerciale, pour se développer pleinement, doit s'étendre aux groupements et unions économiques constitués par les Etats capitalistes et par les Etats socialistes.

En résumé, nous proposons qu'au lieu de montrer au monde le visage d'une France s'épuisant dans une folle et stupide course aux armements, elle apparaisse comme une nation fondant avant tout sa sécurité sur la prise de conscience des peuples en faveur du désarmement et de la paix.

Comme l'ont proclamé dimanche les Etats généraux du désarmement, le choix est aujourd'hui : « entre la course aux armements et le désarmement, il est entre la méfiance et la confiance, entre la guerre et la paix, entre la mort et la vie ». (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos sera moins ample que ceux de nos amis et collègues MM. Guille et Bonnefous. Je me bornerai plus modestement à examiner le problème des relations entre les différents pays d'Europe et celui du Marché commun, à la lumière de quelques années d'expérience du Parlement européen.

Il ne s'agit pas pour moi de remâcher des regrets, mais de chercher comment nous pourrions réparer les brèches apportées à l'édifice européen.

Il m'apparaît que le discours du chef de l'Etat du 14 janvier dernier a brisé une confiance réciproque entre les Six. Mais on doit se demander si cette rupture de confiance n'est pas, en la matière, plus apparente que réelle, si c'est plus sur la procédure que sur le fond que le heurt s'est essentiellement manifesté. Cela fait, il conviendra de rechercher les moyens de réparer les brèches, après avoir mis si possible toutes les cartes sur la table. Nous constaterons alors que les torts sont très équitablement répartis, même si la France paraît, du fait de l'attitude prise en janvier dernier, porter la responsabilité d'une césure, d'une pause parce que son chef a cru devoir dans un domaine communautaire prendre seul une décision qui devait être collégiale pour s'imposer à tous.

En réalité, que signifiaient les traités de la Communauté européenne du charbon et de l'acier d'une part, de la Communauté économique européenne d'autre part ? La C. E. C. A. signifiait la mise en commun sans préférences nationales au sein de la Communauté du charbon et de l'acier, afin d'assurer un développement équilibré, raisonné entre les différentes industries de la Communauté clientes du charbon et de l'acier ; elle signifiait aussi la répartition judicieuse des sources d'approvisionnement en produits sidérurgiques, afin d'assurer un raisonnable équilibre dans le développement industriel des nations en cause.

La Communauté économique européenne avait un objectif plus large. C'était l'élévation harmonieuse des niveaux de vie des populations européennes sous l'effet d'institutions créant un système économique équilibré, grâce à l'établissement d'une

politique agricole commune, d'une politique commune des transports, d'une politique énergétique commune, à l'harmonisation des mécanismes fiscaux et sociaux, à l'harmonisation des politiques monétaires, au respect d'une concurrence loyale, au désarmement douanier total entre les pays membres, à l'instauration d'une politique d'aide communautaire aux pays en voie de développement, le tout aboutissant à terme à la communauté politique. De la sorte, les nationalismes dont avait souffert l'Europe disparaîtraient sous l'effet bénéfique d'un bien commun, l'Allemagne n'ayant pas dès lors la moindre justification à mener une politique indépendante et nationaliste au détriment de l'Europe. L'Europe ainsi renforcée par son organisation intérieure pourrait s'ouvrir bien davantage et largement au commerce mondial. Tels étaient les espoirs de ceux qui ont fondé la Communauté économique européenne.

Où en sommes-nous maintenant ? Prenons d'abord la situation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

L'absence de droits de douane sur le charbon n'a pas, contrairement aux espoirs formulés, beaucoup modifié les courants commerciaux, n'a pas changé la distribution du charbon en Europe, si ce n'est sous l'effet du progrès technique qui a permis de réduire la consommation spécifique des centrales thermiques et de rendre cokéfiables des charbons qui ne l'étaient pas. Mais, en fait, le refus de faire jouer la préférence communautaire en matière charbonnière et la liberté d'approvisionnement extérieur en charbon laissée aux usagers ont conduit finalement à pénaliser, du point de vue du prix de revient de l'acier les pays producteurs de charbon au profit des autres pays de la Communauté, comme à faire supporter par les budgets nationaux, et ceci en contradiction avec l'article 4 du traité de Paris, les déficits des houillères, à financer certains postes du prix de revient par les budgets nationaux, c'est-à-dire, en fait, à accroître la clientèle des charbons étrangers à bon marché, importés de Pologne ou des Etats-Unis, par exemple, et dans les pays producteurs, à rendre moins assurée la situation des mineurs.

Par ailleurs, l'application de l'article 54 du traité de Paris relatif aux investissements, qui n'était pas très ferme en matière de coordination, a permis, grâce à l'aisance du marché financier, des investissements dispersés à l'intérieur de l'Europe des Six, ce qui a abouti finalement à un surcroît de capacité par rapport aux besoins rentables, témoin la stagnation de la production sidérurgique depuis deux ans puisqu'elle a même diminué de 2 p. 100 dans la Communauté depuis 1960. Si la production d'acier brut de la C. E. C. A. a augmenté entre 1954 et 1961 de 67 p. 100, les importations totales d'acier en provenance des pays tiers ont augmenté de 195 p. 100, ce taux ayant même été porté pour la France à près de 570 p. 100, tandis que les exportations n'augmentaient que de 72 p. 100.

En réalité, la situation actuelle de l'industrie sidérurgique européenne est assez préoccupante. Avec la diminution des exportations, se manifeste par ailleurs un courant d'importation particulièrement important auquel je viens de faire allusion à l'instant, courant d'importation qui oblige les industries sidérurgiques européennes à réduire leurs prix, à aligner leurs tarifs sur ceux des importateurs les moins distants au détriment de leurs marges d'autofinancement, ce qui n'est pas sans effet sur leurs investissements ultérieurs. Les concentrations se sont multipliées à la fois horizontales et verticales, essentiellement à l'échelle nationale, alors qu'un des objectifs de la Communauté était de placer les concentrations européennes sous le contrôle de la Haute Autorité.

En bref, après les dix dernières années d'expérience de la Communauté de l'acier et du charbon, l'indépendance des politiques nationales et la faiblesse des institutions n'ont jamais permis de procéder en période de haute conjoncture à la nécessaire répartition des ferrailles ni de proclamer l'état de pénurie quand on manquait de charbon ni l'état de crise quand les stocks de charbons étaient excessifs.

Le refus de l'Allemagne pendant dix ans d'appliquer les règles interdisant la discrimination en matière de tarifs de transport ont rendu la situation difficile aux houillères et aux aciéries de Lorraine. Enfin, la Haute Autorité s'est systématiquement opposée aux demandes répétées de la commission des investissements d'assurer la coordination stricte des investissements sidérurgiques. En fait, l'Italie n'a jamais eu d'autre jeu que de rechercher du charbon extérieur à la Communauté pour obtenir les prix les plus bas et l'Allemagne, tout récemment, pour compenser la réduction de sa production sidérurgique nationale due à la pression des importations, vient d'élever le taux de sa taxe compensatoire, ce qui est contraire aux dispositions mêmes du traité.

Sont-ce là des attitudes européennes ?

Quelle est la situation au sein de la Communauté économique européenne ? Notre ami M. Dulin tout à l'heure a résumé un certain nombre de faits positifs qui montrent que dans différents domaines des efforts certains ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux et aussi la liberté d'établissement. Il a également évoqué la création du fonds social, le règlement sur les ententes et la concurrence loyale. Tout cela, évidemment, est une bonne chose, mais on n'est pas allé très loin dans le domaine de l'intégration. Sans doute, le problème est complexe, les difficultés rencontrées par les négociateurs en témoignent. M. Dulin a évoqué celles qui sont survenues à l'occasion de la politique agricole commune. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Je rappellerai simplement qu'en janvier 1962 des engagements avaient été pris d'appliquer la politique des prélèvements afin de faciliter la préférence communautaire. Celle-ci présupposait un règlement financier, lequel n'est pas encore intervenu du fait du refus formel de certains de nos partenaires — en l'occurrence l'Allemagne et la Hollande — d'en accepter les prémisses. Tout se passe en réalité comme si nos partenaires européens avaient attendu l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pour remettre en cause les principes adoptés au mois de janvier 1962.

Dans le domaine fiscal — j'y ai fait allusion à l'instant à propos de la sidérurgie — nos partenaires allemands vont accroître à partir du 1^{er} juin prochain la taxe compensatoire à l'importation et les ristournes à l'exportation. Les justifications avancées par le gouvernement allemand ne sont pas convaincantes. En effet, un accord de stabilisation des taxes avait été prévu en 1960 par les différents pays de la Communauté. Il n'y avait aucune raison pour que, tout d'un coup, l'un de nos partenaires modifie ce comportement auquel les autres participants à l'Europe des Six se sont jusqu'à présent soumis.

Quelle est la raison profonde de cette décision de relèvement de la taxe compensatoire ? Elle tient à la position des professionnels allemands qui veulent surmonter les effets de la réévaluation et diminuer dans une certaine mesure la pression des importations provenant aussi bien des autres pays de l'Europe des Six que des pays tiers.

En fait, sur le plan communautaire, la révision des accords de stabilisation fiscale dits de *stand still* décidée unilatéralement par nos partenaires allemands aura pour effet de créer une nouvelle barrière douanière indirecte à l'importation et, par là-même, de porter atteinte au principe même du traité. La raison véritable de cette attitude, c'est que l'âge d'or de la politique économique allemande est révolue. Depuis quelques années, la hausse intérieure des prix a conduit l'Allemagne à réduire dans une certaine mesure ses possibilités d'exportation et à voir la concurrence étrangère se manifester beaucoup plus fortement sur son territoire. Par ailleurs, les hausses accordées en matière de salaires et de sécurité sociale ont également rendu plus lourdes les charges de l'industrie allemande, de même, d'ailleurs, que l'accroissement de ses charges militaires. En fait, le produit national brut allemand qui s'était élevé de 8,6 p. 100 en 1960 ne marque qu'une augmentation de 4 p. 100 en 1962. L'accroissement des exportations, qui était de 13 p. 100 en 1960, est tombé à 4 p. 100 en 1962 et la balance des paiements allemands est devenue déficitaire en 1962 de près de 1,3 milliard de deutschmarks.

Enfin, en ce qui concerne les relations avec les pays tiers, nos partenaires européens ont voulu institutionnaliser une procédure de contacts avec la Grande-Bretagne et avec les autres candidats à l'adhésion. Plus encore, certains voulaient faire dépendre le développement du Marché commun, soit des échanges de vues avec le gouvernement britannique, soit des négociations avec des pays tiers et, en la circonstance, des négociations avec les Etats-Unis.

Cela est entièrement contraire aux dispositions du traité de Rome ; il n'est donc pas admissible que le développement de la C. E. E. dépende de l'attitude des pays tiers.

Au-dessus de tout cela, il faut rappeler le refus de tirer de l'association avec les pays d'outre-mer les conclusions évidentes qui en découlent. A partir du moment où nous signions une convention avec les pays associés d'Afrique, cette convention signifiait que nous apportions à ces pays d'Afrique le mécanisme de la préférence communautaire pour leurs productions tropicales. Jusqu'à présent, nos partenaires se sont refusés à prendre un engagement ferme en la matière et viennent seulement d'accepter, avec beaucoup de réticence, une légère participation aux caisses de stabilisation des cours des produits des Républiques africaines. Par là-même, c'est nous qui continuons à porter l'essentiel de la charge.

Je signalerai également le désordre des investissements étrangers, qui a été évoqué en différentes circonstances par le ministre des finances. Dans le domaine de l'automobile, rappelons-nous la pression considérable des Etats-Unis grâce aux participations de la General Motors et de Ford en Allemagne, ce qui fait craindre à l'industrie automobile européenne des lendemains très difficiles, le refus de la préférence communautaire en matière de produits agricoles auquel M. Dulin a fait allusion, qui conduit la France qui, normalement, devrait trouver à l'intérieur de l'Europe des débouchés pour l'ensemble de ses produits agricoles, à vendre à perte dans les pays tiers, notamment dans les pays de l'Est, et cela au détriment du budget national français.

Enfin, nous subissons également la menace de voir se développer les importations de produits agricoles en provenance des pays tiers, notamment des Etats-Unis et du Canada, à l'intérieur de l'Europe, à des prix de liquidation et cela au nom d'une Europe sans rivages ou d'un certain « atlantisme » irréflecti.

Seul Euratom nous donne un certain nombre de sujets de satisfaction étant donné sa participation dans le domaine de la recherche et l'institution communautaire de contrats de participation communautaire dans les réacteurs actuellement en construction.

L'important pour moi est de déterminer maintenant quelles sont les raisons de ces échecs et de ces difficultés. A mon sens, elles sont de quatre ordres.

D'abord une raison institutionnelle qui découle des contradictions entre les différents traités ; par ailleurs, les traditions et les structures nationales, en troisième lieu l'opposition irréductible entre deux tendances, deux interprétations des traités ; enfin les adversaires conscients ou inconscients de l'Europe.

Je passerai rapidement en revue ces quatre catégories de difficultés.

En ce qui concerne les contradictions entre les différents traités européens, je n'insisterai pas longuement car il s'agit de problèmes strictement techniques et juridiques. Je dirai simplement que le traité de la C. E. C. A. avait prévu en principe de coordonner les investissements, avec la réserve que j'ai faite tout à l'heure de financer en commun la reconversion et la construction de logements de mineurs, de mettre en commun des moyens de recherche technique grâce à un financement communautaire, de prendre des mesures de répartition en cas de pénurie ou de protection en cas d'excédents graves — j'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était advenu — d'assurer la publicité rigoureuse des prix en matière de charbon et d'acier.

Dans le traité de la Communauté économique européenne, au contraire, à l'exclusion du secteur agricole où des règles précises devaient être instaurées — j'y ai fait allusion — à l'exclusion également du domaine des transports dans lesquels une politique commune devait être instituée, la règle tout au moins dans la lettre c'est la liberté totale, sauf celle de créer des ententes nuisibles aux consommateurs. La règle c'est la compétition sans autre frein que la défense contre le dumping, le *leitmotiv* étant « que le plus fort gagne ». La loi d'airain, tempérée par une allusion à une politique régionale, est en fait la règle à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

Il n'en découle aucun contrôle des investissements, aucun regard sur les importations des pays tiers si ce n'est ceux soumis à la règle de la libre pratique.

De ces incompatibilités entre les deux traités a résulté un accroissement de la concurrence subie par le charbon en matière énergétique. Les Houillères, en effet, étaient obligées de publier leurs prix et leurs barèmes alors que les pétroliers n'avaient aucune obligation en la circonstance et pouvaient, par là même, conclure des conventions avec des acheteurs sans la moindre publicité de leurs prix.

De même, cette grande liberté laissée à l'action des industriels à l'intérieur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a conduit au désordre des investissements, dans l'industrie de l'automobile, dans l'industrie du pétrole. En fait le slogan : « L'énergie au meilleur marché possible » a conduit, du point de vue de l'utilisation, à une compétition extrême entre le charbon, le fuel et le gaz naturel.

En raison des possibilités considérables de gaz en Hollande et en Afrique du Nord nous ne sommes qu'au début d'une bataille excessivement vive. La coordination des énergies n'est pas assurée ; tout au plus en Allemagne une légère taxe sur le fuel compense-t-elle les différences de coût ; mais rien n'a été fait à l'égard du charbon importé des pays tiers. L'intérêt de cette mesure n'est pas discutable, mais les avantages qui en résultent auraient dû être répartis entre les différents membres de la Communauté.

En bref en matière d'énergie la C. E. C. A. est impuissante à l'égard des importations de charbon et d'acier. La C. E. E., sous réserve des règles nationales prévalant en Italie et en France, est soumise aux pressions des grands groupes pétroliers pour ce qui concerne l'importation et le raffinage. Seul l'Euratom constitue un espoir en raison de l'organisation rigoureuse qui est prévue.

Après une crise dans les houillères françaises, allons-nous laisser le désordre économique multiplier les crises sociales si nous ne pouvons prévoir les mesures appropriées ?

Quelles sont maintenant les traditions ? La France est un pays dont la structure est entièrement différente de celle de ses partenaires. Elle a vécu depuis cent ans avec une population agricole considérable et, seulement depuis quelques années, elle est entrée dans l'ère très dynamique de l'industrialisation. De ce fait elle est obligée de chercher un certain équilibre entre ces deux catégories de producteurs. L'Allemagne s'est toujours tournée vers l'exportation de biens d'équipement et de biens industriels hors d'Europe, principalement afin de financer les importations de matières premières dont elle a besoin pour son industrie et qu'elle recherche au meilleur marché possible. Elle continue cette politique même contre les intérêts de l'Europe, témoins les voyages récents en Russie de M. Beitz, directeur général de Krupp — pour fournir du matériel sidérurgique ou du matériel mécanique à l'industrie soviétique en échange d'un certain nombre de produits, probablement du pétrole.

La Hollande est tournée essentiellement vers le commerce extérieur, ne serait-ce que par sa vocation maritime et son port de Rotterdam. L'Italie, elle, recherche des matières premières aux prix les plus bas, notamment dans le domaine énergétique.

J'en viens maintenant à la troisième raison. Elle tient aux deux tendances opposées des partenaires de la Communauté. En fait, ces deux tendances sont depuis des années irréductibles et ce n'est pas la première fois que cette question a été évoquée.

Pour les premiers gouvernements français qui ont créé ces institutions européennes, la C. E. C. A. et la Communauté économique européenne signifiaient collaboration étroite, coordination des tâches, coordination des investissements, coordination des politiques économiques, préférence communautaire, c'est-à-dire application sans équivoque des parties constructives du traité ou des dispositions des traités à caractère institutionnel.

Pour les Allemands, les traités constituent une couverture juridique accordée à leur désir de reconstituer — mais en plus grand — leur empire industriel d'avant-guerre. Pour les Hollandais et les Allemands, même s'ils appartiennent aux partis socialistes, les traités sont destinés à instituer une grande zone de libre échange que tempérait seulement certaines réglementations de caractère social, d'où leur pression sur leurs partenaires, notamment la France, pour aller vers une communauté beaucoup plus large, une zone de libre échange étendue dans laquelle se dissoudrait l'Europe et au sein de laquelle leurs exportations pourraient encore être accrues.

En fait, tout se passe comme si l'objectif de nos partenaires était de revenir à l'âge d'or du capitalisme d'avant 1914 où, avec des barrières douanières modérées, le seul but de l'industriel était de rechercher le profit maximum sans s'occuper des répercussions sociales de son activité.

J'en viens à la quatrième catégorie d'adversaires du traité, adversaires d'ailleurs conscients ou inconscients. Les premiers — et je les crois inconscients en la circonstance — sont représentés par le gouvernement français actuel, qui croit à l'Europe des Etats, qui se refuse à la discussion collégiale, qui préfère les grandes décisions unilatérales, qui pense que les traités bilatéraux — comme le traité franco-allemand — peuvent modifier le comportement de deux partenaires dont les philosophies sont entièrement opposées les unes aux autres, qui prétend que tout transfert de souveraineté à un organisme supranational est incompatible avec les droits et les devoirs de chaque nation. Cette tendance aboutit à isoler la France en Europe et à retirer toute force de conviction à nos actions de coopération européenne.

La deuxième catégorie d'adversaires du traité ce sont, d'une part, nos partenaires allemands et hollandais, d'autre part, nos amis américains.

En effet, une grande zone de libre échange est en réalité leur vœu. Ils sont indifférents aux répercussions sociales de cette création, alors que cette zone est faussée par les diverses formes de protectionnisme et les différences entre les charges improductives des différents pays. Ils croient à la liberté totale d'action

des industriels et des commerçants alors que nous sommes dans un monde où la libre entreprise n'existe pratiquement plus en raison de la participation considérable des puissances publiques dans la répartition des commandes, dans la distribution du revenu national.

Pourtant, quand on lit la presse allemande, on est frappé de voir à quel point nos partenaires ne voient dans le Marché commun, et notamment dans son extension, qu'un moyen d'obtenir à leur seul profit de nouveaux débouchés. Ils voient également dans la zone atlantique le moyen de compenser dans une certaine mesure ce qu'ils croient être la réduction relative des débouchés à l'intérieur de l'Europe des Six.

Je lis dans une dépêche allemande de l'agence D. P. A. : « que le gouvernement allemand avait espéré que l'élargissement du Marché commun apporterait de nouveaux débouchés qui compenseraient au sein de la C. E. E. ses concessions dont la France a jusqu'à présent le plus largement profité ».

Par ailleurs, dans les travaux du C. E. P. E. S., l'organisation du patronat allemand, dans un document récent dont un extrait a été publié par le Centre d'études de politique étrangère, on lit ceci :

« Le C. E. P. E. S. formule trois suggestions : la relance du G. A. T. T. — on en discute en ce moment à Genève — l'association économique atlantique, ou bien, comme solution de rechange aux deux précédentes, une association multilatérale européenne ». Ce document conclut : « Pour faibles que soient leurs chances d'être acceptées par les autres membres de la C. E. E., ces suggestions ne témoignent pas moins de la volonté très nette chez les Allemands de laisser grande ouverte la porte à des négociations futures entre la Communauté, d'une part, et la Grande-Bretagne, et surtout les pays continentaux de l'O. E. C. E., d'autre part. Il y a donc lieu de croire que la République fédérale s'efforcera, au cours des années à venir, d'entraîner ses partenaires dans la voie d'un libéralisme commercial croissant, tant en matière tarifaire que, surtout, en matière de contingents extérieurs ». Qu'est-ce cela si ce n'est la résurgence d'un certain nationalisme dont l'aboutissement, à terme, est un repli sur soit-même à la moindre récession économique, grâce aux clauses de sauvegarde ?

Cette attitude anti-communautaire, fondée sur une philosophie inacceptable du traité, est confirmée par les réactions brutales de M. Erhard aux propositions, pourtant modestes, de programmation de MM. Hallstein et Marjolin.

Mais il y a une autre catégorie d'opposants, qui est au moins aussi dangereuse car elle témoigne malheureusement d'une absence totale de maturité politique en dépit d'excellents penseurs peu écoutés : c'est celle qui représente les Etats-Unis. Je le dis avec d'autant plus de regret que j'ai depuis trente ans de nombreuses amitiés américaines et je n'oublie à aucun moment le concours que l'Amérique a apporté à diverses reprises, et notamment depuis quinze ans, à l'Europe et à mon pays.

Les Américains désirent par le *Trade Expansion Act*, cheval de bataille électorale du Président, réduire les barrières douanières dans la limite de 50 p. 100 vis-à-vis de l'Europe en échange de concessions tarifaires de même pourcentage. Je n'insisterai pas sur les tarifs américains qui, généralement, dépassent toujours les nôtres et atteignent 50 ou 60 p. 100. Comme le disait il y a trois jours la délégation européenne au G. A. T. T. représentée par M. Schaus, ministre des affaires étrangères luxembourgeois, il est nécessaire d'écrêter certains tarifs américains avant que la négociation s'engage afin que la réduction de 50 p. 100 s'applique à des tarifs douaniers comparables.

Voyons de plus près de quoi il s'agit. Il s'agit, pour les Etats-Unis, de développer leurs exportations grâce à une réduction des tarifs européens et de maintenir leur protection contre l'accroissement des importations européennes chaque fois que des industries américaines risquent d'être mises en difficulté.

En effet, en face de toutes les procédures classiques de freinage des importations, telles que le calcul américain de la valeur en douane fondé sur le prix du produit courant classique aux Etats-Unis et non pas sur le prix du produit importé, droits de douane inclus, en face de la loi anti-*dumping* qui permet de discuter les conditions dans lesquelles les importateurs introduisent leurs produits aux Etats-Unis, vous trouvez la loi intitulée *Buy American Act*. C'est une loi de protection des industries américaines qui conduit les administrations américaines à prendre comme fournisseurs préférentiels les industriels américains. Vous avez ensuite le *Food and Drug Act* qui permet d'empêcher l'introduction de produits agricoles, motif pris de ce qu'ils ne correspondent pas aux obligations imposées par les textes relatifs à la santé publique.

Quand vous lisez la presse américaine, vous voyez que toute une série d'industries, notamment de transformation, demandent au Gouvernement américain de bien vouloir prévoir l'application des clauses de sauvegarde en cas de compétition européenne sérieuse dans le cadre du *Trade Expansion Act*.

En réalité cette politique de nos amis américains aboutit, sans qu'ils le disent, et même pratiquement sans qu'ils s'en rendent compte, à demander aux contribuables et aux consommateurs européens, du fait que cette politique s'étend aux produits agricoles, de relayer le contribuable américain dans la défense de la paysannerie américaine.

Les coupures de presse de ces jours derniers font nettement ressortir les difficultés que nous rencontrons à cet égard.

Il faut rappeler ici, suivant le mot de François Perroux, la confusion de pensée des Etats-Unis qui, s'ils représentent une économie dominante par la puissance, ne sont pas une économie modèle, une économie *leader* sur laquelle les autres doivent s'aligner. Et de cette confusion intellectuelle naît un comportement dramatique pour l'Europe.

A laisser ainsi prévaloir la tendance germano-Atlantique de l'Europe, on arrivera à la dissolution de notre âme européenne, à la dilution de cette Europe dans la grande zone atlantique de libre-échange, ce qui signifie, dans la pratique, surproduction de biens de consommation, morale vaguement chrétienne, armements conventionnels germaniques, masse embourgeoisée sans idéal, maître traîtreur M. Ehrard, menus américains; sur le plan économique, immense concentration de capitaux dans les entreprises plus fortes que les Etats, modifiant le genre de vie en fonction de leurs besoins d'expansion commerciale, et, sur le plan politique, conception outre-Atlantique de l'Occident sous le signe de l'*American Way of Life*. Est-ce cela, l'Europe partenaire plein, partenaire écouté des Etats-Unis ?

Le traité franco-allemand change-t-il quoi que ce soit à cette situation désagréable et difficile ? Certainement pas, étant donné les différences profondes de mentalité et de réactions en matière économique entre nos partenaires allemands et nous-mêmes. J'ai indiqué tout à l'heure à quel point, dans la conception même de l'Europe, nous divergions sur ce que nous et les Allemands considérons comme devant être l'Europe, nous-mêmes voulant une Europe organisée, les Allemands voulant une Europe libérale ouverte uniquement sur l'Atlantique et constituant en fait l'amorce d'une zone de libre échange euro-américaine.

Pour conclure, qu'est-ce que l'Europe ? C'est un dialogue permanent entre chefs d'Etat, gouvernements, parlements, syndicats, c'est, au sein du Parlement européen, la confrontation ininterrompue de nos difficultés, l'ajustement incessant de nos préoccupations, c'est l'intégration patiente, progressive des économies et des politiques, c'est aussi la manifestation d'une volonté commune.

Il nous appartient quant à nous de montrer que cette volonté nous anime. Mais pour convaincre les autres de la justesse de notre position en ce qui concerne leur comportement ou leurs conceptions, ils nous faut apporter la preuve d'une détermination inébranlable, d'une volonté farouche de constituer cette « unité de production » organisée grâce à des accords de spécialisation, à des investissements concertés, en faisant de cette Europe une véritable puissance économique à laquelle les pays tiers intéressés par son dynamisme interne et externe ne tarderont pas à chercher à se joindre.

La voie dans laquelle il faut aller, c'est la recherche du bien commun, véritable ciment de l'union économique et de l'union politique. Trop d'industries, comme l'industrie nucléaire, l'industrie aéronautique, l'industrie spatiale, le pétrole, l'automobile, la sidérurgie, les Charbonnages et la chimie nécessitent d'immenses concentrations de moyens de recherche et de capitaux et une saine répartition des tâches. Aucun d'entre nous ne peut se payer le luxe d'une compétition sans fin.

Trop de régions sont pauvres et on ne peut les laisser dans cet état.

Le plan européen, s'il est établi à la manière du plan français, mais plus démocratisé, si on en fait la résultante d'une libre discussion entre toutes les parties prenantes, producteurs, consommateurs, ouvriers, syndicats, administrations, peut ajuster les efforts, éviter les frottements, harmoniser les productions nationales et les importations de pays tiers. Si nous avions eu le courage de prendre cette position vis-à-vis de nos partenaires européens il y a déjà plusieurs années et tout dernièrement encore, lors des discussions avec la Grande-Bretagne, le problème des relations avec l'Angleterre et les

pays du Commonwealth se serait posé sur un tout autre plan car nous aurions pu montrer à nos interlocuteurs, à l'intérieur du plan européen tel que nous le concevons, quelle était la part raisonnable que l'on pouvait laisser à leurs productions et aux importations britanniques comme à celles des pays du Commonwealth.

Il nous faut donc lutter contre les génies de l'égoïsme national dont, je le crains malheureusement, le vice-chancelier Erhard est certainement un des modèles.

Il nous faut lutter également contre notre attitude actuelle, contre notre volonté de dicter à l'ensemble de l'Europe notre manière de la concevoir. Il faut que nous nous concertions, que nous maintenions le contact avec nos partenaires pour arriver à leur faire comprendre la justesse de notre point de vue sur la « programmation » de la construction européenne.

De même qu'une nation ne peut avoir un rayonnement extérieur, une influence, sans avoir assuré son équilibre interne et son équilibre externe, de même l'Europe ne s'ouvrira pas largement sur le monde avant d'avoir mis un terme aux dissensions intérieures, aux rivalités de ses régions et de ses producteurs nationaux.

Je citerai une seconde fois François Perroux. « Pour assurer à l'Europe sa cohésion — dit-il — il faut, avec le plus de souplesse possible dans les moyens, coordonner les investissements et les tâches ». C'est bien là le rôle du Plan et c'est ce qu'ont défini MM. Hallstein et Marjolin quand, dernièrement, ils ont proposé la « programmation » à l'échelle de l'Europe.

C'est cette thèse qu'il nous appartient de défendre, jour après jour, courageusement, en convaincant nos partenaires que, sans cela, il n'y a pas d'Europe.

Voilà, mes chers collègues, quelles sont les observations auxquelles me conduisent plusieurs années de participation aux assemblées européennes. Il est fondamental que l'Europe devienne une force puissante, autonome et libre de ses choix. Cela ne doit pas être considéré comme une provocation à l'égard de quiconque mais comme un atout capital en faveur de la paix et une garantie pour l'indépendance des petites nations livrées aux convoitises des plus grandes puissances nucléaires.

Nous ne pouvons pas arriver à ce stade sans faire, les uns et les autres, un immense effort sur nous-mêmes. En ce qui nous concerne, nous ne devons pas croire que le monde entier est à notre image et peut suivre sur commande nos idées; en ce qui concerne les autres, ils doivent renoncer une fois pour toutes à leurs égoïsmes d'inspiration mercantile. Moyennant quoi, en renonçant à nos particularismes, en essayant de les fondre dans un ensemble européen, nous aurons fait œuvre humaine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Etant donné l'heure, je dois consulter le Sénat sur la suite de ce débat.

M. Pierre de La Gontrie. Je propose de le renvoyer après dîner.

M. Maurice Bayrou. Je demande, au contraire, qu'il soit poursuivi sans interruption.

M. Pierre de La Gontrie. Je demande la parole.

M. Pierre de La Gontrie. Nous devons entendre d'abord M. Baumel qui, comme à l'accoutumée, nous dira certainement des choses fort intéressantes, puis M. le secrétaire d'Etat, dont la déclaration, étant donné tout ce qui a été dit, sera sans doute très longue. Il serait dommage qu'elle fût brève. C'est la raison pour laquelle mon groupe souhaite que la suite du débat soit renvoyée à vingt et une heures trente ou vingt-deux heures, au choix de l'assemblée.

M. Maurice Bayrou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bayrou.

M. Maurice Bayrou. Nous pensons au contraire qu'il vaudrait mieux terminer ce débat maintenant. En effet, M. Baumel en a pour une demi-heure environ, le Gouvernement aussi. Nous pourrions donc achever la discussion vers vingt heures trente. En outre, nous sommes davantage certains d'avoir un plus grand nombre de sénateurs présents maintenant qu'après le dîner.

M. Edmond Barrachin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Monsieur le président, au nom du groupe que je préside, j'appuie la proposition de M. Bayrou.

M. le président. Combien de temps durera votre intervention, monsieur Baumel ?

M. Jacques Baumel. Probablement une demi-heure, monsieur le président.

M. le président. Nous siégeons depuis quinze heures quinze et il est dix-neuf heures trente. Je veux bien que le Sénat poursuive ce débat, s'il le désire, mais pourra-t-il en terminer dans les délais que vous indiquez ? L'attention de l'assemblée me paraissant un peu tendue, ne vaudrait-il pas mieux interrompre la discussion ? Je vous signale, en outre, que plusieurs collègues sont partis avec l'intention de revenir vers vingt et une heures trente. Il s'agit de savoir si vous voulez écourter le débat ou lui donner l'ampleur qu'il mérite.

M. Pierre de La Gontrie. Ce débat est très important et il doit se dérouler normalement.

M. le président. Je ne sais pas quelle sera la durée de l'intervention de M. le secrétaire d'Etat. Il ne me l'a pas dit. C'est M. Bayrou qui a parlé d'une demi-heure.

M. Jacques Duclos. En reprenant le débat après dîner, il sera plus difficile à M. le secrétaire d'Etat de répondre à la sauvelette. Il lui faudra s'expliquer plus à fond.

M. le président. Monsieur Bayrou, vous ralliez-vous à la proposition qui tend à interrompre maintenant le débat pour le reprendre à vingt-deux heures ?

M. Maurice Bayrou. Qu'en pense le Gouvernement ?

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Le Gouvernement est à la disposition du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Richard. Nous demandons un vote sur la proposition de M. Bayrou.

M. le président. Je rappelle que la proposition de M. Bayrou consiste à poursuivre le débat jusqu'à son terme.

M. Maurice Bayrou. C'est bien cela.

M. le président. Je ne crois pas que ce soit raisonnable. Nous siégeons depuis quinze heures douze, si vous voulez des précisions ; il est dix-neuf heures trente. Même si le débat doit durer une heure un quart ou une heure et demie, je ne crois pas qu'il soit de bonne méthode de le poursuivre. D'ailleurs, l'hémicycle s'est quelque peu vidé et la fatigue est incontestable. Le tout est de savoir ce que vous voulez.

M. Maurice Bayrou. Je maintiens ma proposition.

M. le président. Quelles sont les autres propositions ?
Voix nombreuses. Vingt-deux heures !

M. le président. Il est d'usage de consulter sur la proposition la plus éloignée, en l'occurrence sur celle qui consiste à interrompre le débat et à le reprendre à vingt-deux heures.

M. Antoine Courrière. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.
(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 26 :

Nombre des votants.....	145
Nombre des suffrages exprimés.....	145
Majorité absolue des suffrages exprimés..	73
Pour l'adoption.....	113
Contre	32

Le Sénat a adopté.

— 7 —

RESULTAT DU SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE TITULAIRE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice :

Nombre des votants.....	144
Bulletins blancs ou nuls.....	41
Majorité absolue des membres composant le Sénat.....	138

Ont obtenu :

M. Louis Namy : 91 voix.

Divers : 12 voix.

Aucun sénateur n'ayant obtenu la majorité absolue des membres composant le Sénat, il y aura lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin. Le Sénat sera appelé ultérieurement à en fixer la date.

M. le président. La séance est suspendue jusqu'à vingt-deux heures.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures sous la présidence de Mme Marie-Hélène Cardot.)

PRESIDENCE DE Mme MARIE-HELENE CARDOT vice-président.

Mme le président. La séance est reprise.

— 8 —

POLITIQUE EXTERIEURE

Suite de la discussion de deux questions orales avec débat.

Mme le président. Nous reprenons la discussion des questions orales de MM. Georges Guille et Edouard Bonnefous.

La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Madame le président, mes chers collègues, aujourd'hui et probablement pour de nombreuses années encore, deux problèmes dominent notre politique étrangère. Le premier, c'est l'établissement progressif d'un cadre européen dans lequel nous entendons nous placer ; le second, c'est le problème de notre défense.

Le premier problème met en cause au premier chef nos relations avec deux pays voisins : la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale ; le second intéresse nos rapports atlantiques et, en particulier, nos relations avec la puissante Amérique.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, je n'apprendrai rien à personne en indiquant que le fait essentiel de ces derniers mois, de ces dernières semaines, est le désaccord qui a surgi au sujet de son entrée dans le Marché commun, dans l'Europe des Six.

Au sujet de cette rupture de Bruxelles, il convient de rappeler d'une façon objective un certain nombre de faits, car cette rupture a donné lieu à des interprétations souvent excessives et même passionnelles et ce n'est pas du côté de la France, et encore moins de son gouvernement, qu'ont surgi toutes ces campagnes de presse qui, pour différentes raisons, mettaient en cause notre pays, son gouvernement et même son chef d'Etat, disant tour à tour qu'il était la résurrection de Napoléon, de Richelieu et de Jeanne d'Arc ! En ce domaine, la France a fait preuve de beaucoup plus de flegme et de sens de l'humour que nos voisins britanniques qui se sont révélés plus latins que nous, au moins pour quelques semaines !

La première raison pour laquelle l'Angleterre n'est pas entrée dans l'Europe en janvier dernier, c'est tout d'abord — je ne l'apprendrai pas aux habitués de l'Europe — parce qu'elle n'y est pas entrée depuis douze ans et parce qu'il a fallu, avec beaucoup de difficultés, l'amener progressivement à une meilleure compréhension de sa situation européenne. Je ne rappellerai pas trop longuement toutes les difficultés qu'ont rencontrées nos prédécesseurs et un certain nombre d'Européens authentiques dans leurs tentatives, vaines jusqu'à maintenant, pour associer la Grande-Bretagne aux différents projets européens.

Dirai-je seulement qu'au fameux congrès de la Haye qui a été à l'origine des premières structures politiques de l'Europe, ce sont les Anglais qui se sont montrés les plus réticents ? Rappellerai-je qu'au moment de la création de la C. E. C. A., c'est la Grande-Bretagne qui a refusé d'y participer ? Dirai-je que lorsque l'on a envisagé les premières lignes de ce qui est devenu ensuite le Marché commun, c'est le ministre anglais Maudling qui a inventé une zone de libre échange qui avait essentiellement pour but de faire pièce au Marché commun des Six.

Ainsi, depuis longtemps, l'Angleterre ne s'est pas associée à cette construction européenne et, finalement, nous en sommes arrivés à une évolution certes très sympathique, mais encore un peu insuffisante, à un rapprochement tel que le gouvernement de M. Mac Millan, avec beaucoup de courage, a décidé d'ouvrir des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne.

On connaît l'histoire : quand on présente d'une façon un peu facile cette mythologie selon laquelle une sorte de « Zeus tonnant » a provoqué le heurt et finalement le drame de Bruxelles, au moment où les dieux et les hommes étaient près de s'entendre, je crois qu'on ne fait pas un examen très objectif de la situation, car depuis dix-huit mois — il faut s'en souvenir — les négociateurs, qui étaient des hommes de bonne volonté de part et d'autre, ont essayé dans des séances interminables d'arriver à un accord. Certes, un certain nombre d'obstacles ont été franchis, mais c'est une erreur profonde et c'est une contre-vérité de penser que tout était réglé, que l'Angleterre pouvait, quelques jours plus tard, signer son entrée dans l'Europe des Six s'il n'y avait pas eu une intervention de la France.

De l'avis des observateurs les plus incontestables, de l'avis même d'un certain nombre d'hommes qui sont en quelque sorte les sages de l'Europe, et étudiant bien les textes, on s'aperçoit qu'il restait encore un grand nombre de problèmes à résoudre, notamment sur le tarif commun, et surtout en matière agricole.

Il n'est pas question de jeter la pierre aux Anglais. Il faut comprendre leur situation et se rendre compte que, pour eux, c'était un pas très difficile à franchir dans l'état actuel de leurs structures économiques, car 50 p. 100 de leur consommation alimentaire vient de l'extérieur ; 50 p. 100 des produits qu'ils consomment viennent d'une zone qui n'est pas européenne et ils les importent à des prix très bas.

Le fait d'entrer dans l'Europe du Marché commun impliquait inévitablement pour eux des modifications tarifaires importantes et, par conséquent, des incidences économiques certaines.

Par ailleurs, l'Angleterre — tout le monde le sait — a encore des liens particuliers avec un grand nombre de pays de son ancien empire. Elle a le souci de conserver ses relations économiques, ses relations culturelles et parfois même ses relations politiques avec eux. Il est normal qu'avant d'entrer dans un nouveau club elle essaie de conserver sa carte d'entrée dans des clubs dont elle faisait partie antérieurement.

L'Angleterre est liée également par toutes sortes de chaînes, sentimentales, historiques et économiques, avec les puissants Etats-Unis et il faut comprendre que c'était une transformation véritablement brutale que son gouvernement devait imposer à son opinion.

Lorsque le Gouvernement français, après dix-huit mois de controverses, de discussions, de remises en chantier de multiples projets, a estimé qu'il était préférable d'arrêter les frais, ce n'était pas pour fermer brutalement la porte de l'Europe à la Grande-Bretagne, c'était pour faire cesser ces discussions interminables, car elles auraient finalement abouti à une crise plus aiguë si elles s'étaient prolongées. Lorsqu'on est entre amis et que l'on bute sur certains problèmes, il vaut mieux suspendre la discussion pendant quelque temps pour que, les événements ayant changé, une évolution des esprits s'étant manifestée, on puisse reprendre la discussion sur des bases pouvant apporter des résultats plus convenables.

C'est un peu cela qui s'est passé et quand on dit que la France est responsable de cet état de fait et que sans la France l'Angleterre aurait pu entrer dans le Marché commun, on émet une opinion inexacte ; il suffit d'entendre ce qu'ont dit certains Anglais très importants.

Il y a quelques jours, j'étais à Strasbourg. J'ai entendu un député britannique, et non des moindres, M. Brown, député du Labour Party, considéré comme le numéro deux du parti travailliste, et peut-être un jour comme le futur ministre des affaires étrangères, dire : « C'est une erreur de considérer que le responsable de la rupture est le général de Gaulle. Ni le

Parlement britannique ni la nation britannique n'auraient accepté le plan tel que l'a présenté M. Heath. Rendre responsable le général de Gaulle est injuste ».

Dans différents milieux, on considère que la France seule a pris position contre l'Angleterre. Mais c'est un de nos collègues, M. Pisani, qui a déclaré que la France a dit tout haut ce qu'un certain nombre de nos partenaires pensaient tout bas. Cette rupture ne doit pas être présentée comme une discorde définitive. Il ne faut pas confondre désaccord et querelle, et ce ne sont pas les hommes que nous sommes qui porteront sur la Grande-Bretagne un jugement défavorable. On a beaucoup parlé cet après-midi de l'Angleterre. Qui, mieux que nous, peut en parler, car au moment où sa survie même était en cause, qui mieux que nous était à côté d'elle, qui mieux que nous connaît les Anglais, parce que nous avons avec eux sauvé la liberté au moment où il n'y avait pas beaucoup de Français pour le faire en 1940.

M. Antoine Courrière. Vous n'étiez pas les seuls !

M. Jacques Baumel. Il y avait peu de Français qui le faisaient en 1940. C'est un jugement très fâcheux lorsque l'on dit que nous sommes opposés à l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe. Nous pensons qu'effectivement l'Europe devra comprendre un jour la Grande-Bretagne. Ce jour n'est pas venu en janvier à Bruxelles. Ce n'est pas une raison pour considérer qu'il ne viendra jamais.

Lorsque la France a pris cette position, nos partenaires européens ont été d'accord avec nous, car, sur les différentes clauses du traité de Rome, aucun des partenaires de la France n'a pu prendre en faute notre pays. Nous avons été les gardiens d'un traité que nous avons signé, le traité de Rome, et l'Allemagne, l'Italie, le Benelux ont dû convenir avec nous que si nous voulions sauver le traité, il fallait que l'Angleterre accepte un certain nombre de points qui étaient en contradiction avec ses revendications, et par conséquent en contradiction avec ses prétentions.

M. Marcel Champeix. Il n'en ont pas moins été heurtés par le procédé employé.

M. Jacques Baumel. Non, pas heurtés par le procédé employé, mais ils ont surtout compris que la France, et d'autres pays également, ne pouvaient accepter un pays qui voulait faire partie de la grande Europe des Six, mais entendait par ailleurs conserver, par le jeu de dérogations diverses, des privilèges extérieurs à l'Europe — et cela n'était pas possible.

M. Heath a réagi comme un gentleman à qui on ferme la porte d'un club. Mais quand on veut entrer dans un club — et je crois que le gouvernement britannique voulait entrer dans ce club — il faut payer sa cotisation, en accepter le statut. Et je me demande si l'opinion publique anglaise était à ce moment-là assez mûre pour accepter le prix de cette entrée, car ce dont rêvait la Grande-Bretagne — je prends des termes volontairement sportifs pour parler d'un pays sportif — c'était de faire partie à la fois de deux équipes de football : figurer dans l'équipe de l'Europe des Six, mais également avoir une participation dans l'autre équipe, l'équipe atlantique, et cela nous ne pouvions l'accepter, et aucun des partenaires des Six ne pouvait l'accepter.

Et d'ailleurs, à ce sujet, il faut se rendre compte également que si un seul jour l'Angleterre avait dit, nettement, franchement : le traité de Rome, je l'accepte intégralement, j'accepte ses clauses, toutes ses clauses et rien que ses clauses, à ce moment-là, il aurait été très très difficile de l'empêcher d'y entrer, aucun gouvernement ne l'aurait pu.

Mais cela, la Grande-Bretagne ne l'a pas dit. Elle a mis dix-huit mois à essayer de régler un certain nombre de problèmes avec nous, problèmes, je l'avoue, très complexes, car il ne s'agit pas de jeter la pierre aux Anglais — je ne le ferai pas — problèmes d'importations de produits venant de pays tropicaux, de ses dominions, de la Nouvelle-Zélande, du Canada. Elle a mis dix-huit mois pour régler ces problèmes, mais elle a mis dix-huit heures pour accepter l'accord de Kennedy à Nassau.

Tout cela est très important, car on a dit tout à l'heure — je crois que c'est notre collègue Monteil — que la rupture de Bruxelles était la conséquence directe de Nassau.

C'est inexact. La rupture de Bruxelles n'a rien à voir avec l'accord passé entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à Nassau. Mais on ne peut pas contester qu'aux Bahamas, placée devant un choix, la Grande-Bretagne a tout de même en quelques heures préféré réaliser coûte que coûte un accord complet, total, même au prix d'un certain désaveu et même, il faut le dire, d'une humiliation nationale en abandonnant certaines

prétentions qui étaient les siennes plutôt que de se retourner vers l'Europe et d'envisager avec nous une politique commune vis-à-vis de Kennedy et vis-à-vis des Etats-Unis. C'est un fait qui a frappé tous les observateurs, aussi bien en Angleterre qu'en Europe.

Telles sont les raisons pour lesquelles il faut considérer qu'il était très difficile, à moins de changer profondément les structures européennes et le visage même de l'Europe, de faire entrer dans le Marché commun la Grande-Bretagne au mois de janvier, car non seulement on faisait entrer un grand pays qui avait encore ses relations privilégiées avec ses immenses territoires, mais on faisait également entrer implicitement à sa suite un certain nombre de pays européens qui ne font pas encore partie des Six. Ce n'était plus l'Europe à sept, c'était l'Europe à douze ou à quinze, une Europe composée d'un certain nombre de pays qui ont sur la politique générale, sur la politique étrangère de l'Europe, sur la politique économique des vues très différentes des nôtres et même souvent très différentes de celles de la Grande-Bretagne.

Nous aurions alors fait entrer dans l'Europe des pays neutres, des pays scandinaves qui ne veulent pas, comme nous, que l'Europe ait finalement des responsabilités majeures en matière de politique étrangère et en matière de défense, car ce sont des pays traditionnellement neutres, différents de ce que nous sommes et de ce que nous avons bâti depuis quelques années.

C'est pourquoi la France a estimé qu'il était préférable de suspendre les négociations. (*Mouvements divers.*)

M. Jacques Henriet. Et c'est très bien ainsi !

M. Jacques Baumel. Cela veut dire que si, un jour, il est possible de reprendre des négociations avec la Grande-Bretagne, ce n'est pas la France qui y fera obstacle, d'autant moins que son Gouvernement n'est pas hostile au maintien des relations avec ce pays.

A défaut d'adhésion, on peut tout de même envisager une association avec la Grande-Bretagne. Rien ne s'oppose à ce que des échanges plus fréquents, plus abondants aient lieu avec elle. Rien ne s'oppose à ce que soient conclus des accords techniques comme celui sur l'avion *Concorde* supersonique ou des accords dans le domaine scientifique et industriel.

Fondamentalement, en janvier, il est apparu que l'on ne pouvait pas, sous peine de transformer profondément le traité de Rome et de modifier le visage de l'Europe, faire entrer la Grande-Bretagne dans cette communauté.

Ce n'est pas à nous qu'il faut faire le reproche de vouloir défendre le Marché commun. Nous avons reçu le Marché commun.

Beaucoup pensaient que le général de Gaulle, en arrivant au pouvoir en 1958, serait le premier à modifier profondément le Marché commun ou même à le rejeter. Il n'en a pas été du tout ainsi.

Le Gouvernement de la V^e République, non seulement a maintenu ce Marché commun, mais l'a fait entrer dans la réalité concrète. Car c'est à partir de 1958 qu'a fonctionné réellement le Marché commun au moment du déroulement des pourparlers sur le plan agricole et c'est l'obstination du Gouvernement français, c'est le dévouement et le travail de notre collègue M. Pisani qui, après des jours et des nuits de discussions à Bruxelles, a réussi à faire franchir un pas décisif sur le plan agricole au Marché commun. La meilleure des preuves que les Six sont d'accord pour maintenir le Marché commun, c'est qu'après le traumatisme de Bruxelles, alors que beaucoup s'attendaient à la dissociation des Six et que même certains espéraient l'éclatement du Marché commun, les Six se sont retrouvés unis à Bruxelles, il y a quelques semaines, après une nuit difficile, pour maintenir l'unité du Marché commun.

Ils se retrouvent unis aujourd'hui à Genève dans la discussion tarifaire qui nous met face à face avec les Etats-Unis à propos de ce fameux problème du *trade expansion act*. Ces jours-ci encore, ceux qui ont défendu la position française avec la plus grande éloquence et la plus grande honnêteté, ce sont deux hommes qui s'appellent Schaus et Brasseur, qui ne sont pas Français et qui ont défendu une position européenne exactement semblable à la position française en face du problème tarifaire posé par les Etats-Unis dans la discussion du G. A. T. T. à Genève.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que maintenant, le Marché commun et l'Europe des Six sont devenus une réalité et que ce serait une grave erreur que de vouloir diluer cette réalité soit dans une Europe trop vaste composée de pays qui n'ont pas les mêmes réflexes que nous, soit encore dans une

communauté atlantique où inévitablement, du fait du poids des Etats-Unis, tous les problèmes seraient revus sur un plan différent, ce qui ne serait pas convenable pour la vocation européenne dont nous rêvons tous.

C'est pourquoi, lorsqu'on dit que le Gouvernement français d'aujourd'hui ne veut pas de l'Europe, on porte à mon avis un jugement excessif. L'Europe n'appartient à personne. Il n'y a pas une seule façon de faire l'Europe. En effet, nous sommes extrêmement réticents sur une certaine conception de l'Europe supranationale qui, d'un coup de baguette magique, pourrait donner naissance à un parlement européen, à un gouvernement européen, à des commissions supranationales. Nous n'y croyons pas et nous le disons.

Cela veut-il dire que nous sommes contre toute progression politique européenne ? Certainement pas. Nous pensons qu'on peut arriver à la construction de l'Europe par étapes. Non seulement nous le disons, mais nous le prouvons, puisque c'est la France qui a proposé un projet d'union des Etats européens, qui était peut-être fort modeste, mais qui, au moins, avait l'avantage d'apporter une première pierre à l'édifice politique de l'Europe.

Tout le monde est d'accord sur tous les bancs de cette Assemblée et, je pense, dans l'opinion publique : toutes les constructions économiques de l'Europe ne pourront pas se développer si, tôt ou tard, elles ne sont pas coiffées par un organisme politique de l'Europe. Seulement, cette organisation politique de l'Europe ne se mettra pas sur pied rapidement.

Voyez l'histoire de la Suisse, voyez l'histoire de toutes les confédérations. Il faut des années et des années pour arriver finalement à mettre d'accord des peuples, des langues et des races différentes. Nous pensons que c'est par étapes que nous y arriverons. M. Spaak a parlé à propos du 14 janvier « du jour noir de l'Europe ». Je crois que le véritable jour noir de l'Europe, ce n'est pas le 14 janvier, mais le 17 avril 1962, quand le plan de construction politique de l'Europe, accepté par les Allemands, accepté à ce moment-là par les Italiens, accepté par les Luxembourgeois, a été remis en cause par suite de l'attitude de deux des Six qui s'appelaient M. Luns et M. Spaak.

Ce jour-là, la France a proposé un plan que tout le monde peut lire et qui était un plan politique. Certes, on peut ironiser en disant que c'était encore l'Europe des coalitions, l'Europe des Etats ; mais c'était déjà — et pour la première fois dans l'histoire de l'Europe — la création d'un conseil des ministres, la création d'un secrétariat politique, l'institution d'une assemblée politique et la coordination organique de la défense, de la politique étrangère et des affaires culturelles.

Ce jour-là, les maximalistes de l'Europe ont refusé ce plan en effet très prudent et, pour avoir refusé ce plan, qu'ont-ils obtenu ? Rien. A vouloir tout, ils n'ont rien eu. Si, depuis deux ans, on avait déjà franchi cette première étape fort modeste, l'Europe se trouverait dotée d'un organisme politique européen qui aurait été le point de départ, le noyau, le germe d'une organisation au-dessus des Etats. Ce projet comportait une clause de révision qui permettait au bout de trois ans d'aller plus loin. Comme ce projet a été rejeté il y a un an, nous serions à deux ans de la deuxième étape. Cela n'a pas été. Nous pensons que ce fut une erreur profonde, car c'était une occasion inespérée que peut-être on ne retrouvera plus de longtemps.

Si l'Europe aujourd'hui est en panne, ce n'est pas seulement du fait de la position française. Soyons sérieux ! C'est parce que tout autour de la France, la plupart des gouvernements responsables sont à la veille de consultations nationales essentielles.

Une des raisons qui a fait que la négociation de Bruxelles avec les Anglais n'a pas abouti, c'est aussi le fait qu'elle était menée par un gouvernement qui doit se représenter devant le pays dans quelques mois, qui n'était donc pas sûr de l'avenir et qui, par conséquent, ne pouvait pas engager fondamentalement sa Nation.

Autour de nous, que voyons nous ? Un certain nombre d'Etats qui vont renouveler ou qui ont récemment renouvelé leur personnel politique. On ne peut pas bâtir une organisation politique d'avenir avec des gouvernements et des assemblées qui ne sont pas sûrs d'eux-mêmes et du destin de leur pays.

C'est pourquoi nous pensons que dans cette affaire la France, qui ne fait pas obstacle à des projets positifs en ce domaine, se doit de présenter des solutions concrètes ; et contrairement à ce qu'on a dit tout à l'heure, la France propose des solutions concrètes. Nous sommes partisans de consolider, de raffermir les structures économiques du Marché commun, car il y a encore

beaucoup à faire. Il y a beaucoup à faire au point de vue de la coordination de l'énergie et là, nous nous heurtons à certains de nos alliés.

Il y a aussi beaucoup à faire au point de vue agricole. Seulement, quand le général de Gaulle défend les fermiers français, on dit qu'il est mauvais européen, mais quand les Allemands, à la veille d'élections, ne veulent pas faire un pas sur le plan agricole, parce qu'il y a le problème des fermiers allemands, on trouve qu'ils sont de bons européens.

Il y a aussi beaucoup à faire sur le plan des transports en commun. Quand la France défend tout naturellement ses intérêts, on dit qu'elle est nationaliste, mais si les Hollandais et les Belges, qui sont jugés bons Européens, défendent, avec une âpreté à laquelle il faut rendre hommage et un souci national qui est naturel, leurs propres intérêts, alors tout le concert des bons européens à travers les capitales trouve qu'ils ont raison.

Nous pensons également que la France peut faire des propositions dans le domaine des communautés. Nous l'avons fait récemment. La France ne met pas d'objection à ce que l'on étudie le perfectionnement des exécutifs des communautés. Il y a par exemple actuellement trois commissions qui coiffent le Marché commun, la C. E. C. A. et l'Euratom. On peut envisager éventuellement, en accord avec nos alliés, une union de ces commissions pour aboutir à un organisme plus cohérent, plus efficace. La France n'y met aucun obstacle et même je crois savoir que le ministre des affaires étrangères, tout récemment, a dit que le Gouvernement français était d'accord pour envisager cette étude.

Nous croyons donc qu'il y a un perfectionnement possible sur le terrain économique et sur le terrain politique et nous sommes prêts à l'envisager, dans le souci des réalités et non pas en brassant des mots et des idées qui ne veulent rien dire. Croire que l'on pourra bâtir une Europe utopique avec un gouvernement, un parlement et des structures politiques en quelques semaines ou en quelques mois, cela, nous le pensons, dépasse les possibilités d'aujourd'hui. On peut le regretter. Je conçois très bien que des gens le regrettent, mais c'est un fait. On ne peut pas y arriver. Dans ce cas, il faut donc essayer d'y arriver par étapes, avec la possibilité de constructions successives et c'est ce que fait la France avec le traité franco-allemand.

Pour ce qui concerne la deuxième question qui domine notre politique étrangère, celle de notre défense, il s'agit évidemment d'évoquer le grand, l'immense problème que nous pose le monde aujourd'hui, le problème de notre survie dans un monde dominé par la puissance atomique. Vouloir étudier la défense française sur le plan conventionnel est aussi démodé que de vouloir étudier la défense de la France au XIX^e siècle avec un art de guerre qui relève du XVIII^e ou du XVII^e siècle.

Ce qui domine tout aujourd'hui, c'est la puissance atomique. C'est peut-être un malheur, c'est certainement un drame et une tragédie, mais c'est un fait. Or nous pensons que, dans ce domaine de la défense, la France ne peut abandonner à quiconque le souci de son destin. Non pas que nous voulions faire une politique indépendante et démesurée — il n'en a jamais été question — mais nous pensons que le système de défense du monde libre remonte à douze ans aujourd'hui.

Le pacte atlantique a été créé à une époque où la bombe soviétique n'existait pas, à une époque où la Chine était une puissance qui n'avait pas encore l'ampleur qu'elle a prise depuis dans le monde, à une époque où l'Europe se relevait à peine de ses ruines. L'Europe avait besoin de l'Amérique et le pacte atlantique a été assis sur une supériorité américaine écrasante, sur un *leadership* américain. Depuis douze ans les lignes de force du monde ont changé. Il suffit pour le constater de regarder une carte ou une mappemonde. Il serait absurde de vouloir fonder la défense du monde occidental sur un traité et des organismes qui ne sont pas renouvelés.

Pour faire l'Europe d'aujourd'hui il n'est pas possible de dépendre entièrement d'un pays, certes ami et allié, mais qui est aussi distant de nous, séparé par l'Océan Atlantique.

Nous croyons que l'un des devoirs essentiels des hommes libres de l'Europe est de contribuer au rééquilibrage du dispositif militaire et politique pour qu'il existe en Europe, au lieu d'une dépendance totale des Etats-Unis, une possibilité pour les peuples de participer aux décisions suprêmes et en particulier aux décisions atomiques. Ce qui domine tout, en effet, c'est le monopole atomique que les Américains veulent coûte que coûte maintenir alors qu'il leur a en fait échappé. Le monopole atomique américain était valable il y a six ans. Aujourd'hui il

n'existe plus et la Russie peut donner à qui elle veut des bombes atomiques. Vouloir refuser une force atomique à ses propres alliés est pour l'Amérique une politique singulièrement dépassée.

Pourquoi la France poursuit-elle cet effort atomique ? On dit et on l'a encore entendu ce soir, on l'entendra très souvent encore à travers la France : la force de frappe est ruineuse, elle ne remplit pas le but pour lequel elle est prévue ; elle est contraire à l'alliance atlantique. Elle est complètement inefficace. Pourtant, si la force de frappe française était si inefficace, représentait si peu de chose, je comprendrais mal toutes les agitations qu'elle suscite à travers le monde dans toutes les chancelleries, je comprendrais mal que des hommes aussi importants que M. Kennedy, M. Mac Millan ou M. Khrouchtchev y attachent tant d'importance. Car, si l'on avait renforcé l'armée française de quelques bataillons conventionnels, croyez-moi, on ne s'en préoccuperait pas beaucoup ; mais le fait que la force de frappe existe de plus en plus est un élément qui modifie fondamentalement le rapport des forces au sein du monde occidental... (*Exclamations à gauche et sur divers bancs.*)

M. Marcel Darou. Elle empêche les œuvres de vie ! C'est de l'argent dépensé pour la mort et non pour la vie !

M. Jacques Baumel. Vous êtes ici dans une assemblée démocratique. Nous avons laissé parler tous les orateurs de l'opposition tout à l'heure et je pense que, pour prouver que ce Sénat est encore la maison de la courtoisie, il conviendrait que vous laissiez parler aussi un des hommes qui ne sont pas d'accord avec vous.

On dit également qu'on dépense beaucoup d'argent et que cette force de frappe est ruineuse. J'ai eu la curiosité d'étudier certains chiffres. Dans l'effort militaire français, qui s'élève à 2.000 milliards chaque année, la force de frappe coûte 300 milliards. L'agriculture française, avec les dispositions récemment votées, va coûter 640 milliards. La sécurité sociale, hors budget, représente 3.200 milliards par an ; elle est nécessaire, et que l'on ne fasse pas dire à l'orateur de la majorité que nous sommes à la fois contre les mesures agricoles et la sécurité sociale. Nous convenons de l'intérêt de toutes ces mesures ; mais nous sommes obligés de comparer certains chiffres et, quand on dit que la force de frappe dépasse les possibilités françaises, je dois constater que 300 milliards dans un ensemble de plusieurs milliers de milliards n'excèdent pas ces possibilités.

M. Antoine Courrière. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Baumel. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Courrière, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Antoine Courrière. Pourriez-vous nous indiquer par quels moyens vous êtes arrivé à ce chiffre de 300 milliards ? C'est ce qui nous intéresse particulièrement, car nous sommes convaincus les uns et les autres, et nous avons étudié les budgets, que nous sommes très loin de ce chiffre-là.

M. Jacques Baumel. En étudiant tous les textes budgétaires, nous arrivons à la conclusion qu'en additionnant tous les crédits qui concernent la force de frappe inscrits dans le budget et dans le collectif en particulier, le chiffre global est de 300 milliards pour cette année.

M. Pierre de La Gontrie. Vous savez bien que ce n'est pas vrai ! (*Exclamations au centre droit.*)

M. Jacques Baumel. Je comprends très bien que cela puisse vous gêner ; mais je suis obligé de rétablir la vérité. D'ailleurs, je ne parle pas seulement à un membre du Sénat ; je m'adresse à l'ensemble de cette assemblée.

M. Maurice Bayrou. Monsieur de La Gontrie, vous ferez votre démonstration au moment du collectif.

M. Pierre de La Gontrie. Vous l'aurez, soyez rassurés !

M. Jacques Baumel. Je dois dire également que cette force de frappe, qui est si coûteuse et si ruineuse, représente un effort industriel qui est valable pour l'ensemble du pays. Car on a l'impression, quand on écoute certains orateurs de l'opposition, que l'on pompe 300 milliards dans le budget et qu'on va les jeter à la mer pour les faire disparaître de la circulation monétaire française. Mais, avec tout l'argent du budget de la force de frappe, on entretient un certain nombre d'entreprises, d'usines, de cadres, d'ouvriers, de techniciens...

M. Raymond Bossus. Mais on ne fait pas d'hôpitaux, pas de logements !

M. Jacques Baumel. ... et les députés de l'opposition qui protestent véhémentement contre la force de frappe sont ceux-là mêmes qui vont en délégation auprès du ministre des armées demander le maintien d'un certain nombre de commandes nécessaires pour leur ville et leur département (*Très bien ! au centre droit*).

Il y a là aussi un élément important de la vie économique du pays car la force de frappe engage la France dans un domaine de recherches scientifiques et de réalisations industrielles qui la placent au premier rang des nations compétitives du monde. Aucun gouvernement digne de ce nom ne pourrait demain renoncer à l'effort atomique et scientifique français. Voilà ce que nous avons le courage de dire, d'abord parce que cet effort a abouti à un point de non-retour et aussi parce qu'un gouvernement, même de l'opposition, prenant le pouvoir demain, serait obligé d'assurer la suite pour maintenir la France dans le peloton de tête des nations industrielles et que, malheureusement, c'est par le canal des réalisations atomiques que la France restera une grande puissance moderne. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite*.)

Cet effort est d'autant plus nécessaire que nous devons être en Europe la nation exportatrice des sous-produits atomiques puisque nous sommes les seuls à le pouvoir faire. Déjà la France peut intervenir auprès d'un certain nombre de pays du tiers-monde, auprès d'un certain nombre de pays voisins grâce à son industrie atomique naissante. Demain, elle sera le fournisseur naturel de produits atomiques et d'énergie atomique de tous ses voisins. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de nos amis de l'extérieur ne souhaitent pas que la France joue ce rôle car, ainsi, nous retirons à la seule grande puissance du bloc occidental la possibilité d'être la seule grande puissance atomique. Or, nous considérons qu'il y a tout intérêt à ce que l'Europe fournisse elle-même son énergie atomique.

Enfin, on considère que la force de frappe peut nuire à l'unité de l'alliance occidentale et atlantique. Mesdames, messieurs, je vous rends alors attentifs à un fait : si, pour ne pas déplaire à un grand allié, nous devons accepter ses injonctions et ses directives extérieures, c'est une singulière alliance qu'on nous propose ! Même si la force de frappe française est encore très insuffisante, elle existe et, dans une coalition, on ne peut jamais négliger ses alliés, même plus petits que soi. En 1914, la France a été très heureuse d'avoir la vaillante petite armée belge à ses côtés. Quand les premiers soldats américains ont débarqué en 1917, la France, qui était à l'époque la plus grande puissance de la coalition, n'a pas hésité à fournir les canons de 75 qui ont permis d'équiper les divisions américaines qui arrivaient « les mains nues » sur nos rivages.

Nous considérons que, quand un des alliés renforce sa puissance, c'est l'ensemble de l'alliance qui se renforce ; sinon, c'est que l'on estime que l'alliance comporte des alliés à part entière et des alliés qui doivent suivre les autres. Cela n'a jamais été notre conception à n'importe quel moment de notre histoire récente.

Nous considérons, par conséquent, que la querelle qu'on fait à la France sur le principe atomique est une mauvaise querelle car, en fait, elle cache le désir de maintenir un monopole atomique entre les mains de la seule puissance qui veut la conserver : la puissance américaine.

Pour ce faire, je n'aurai qu'à me référer à un certain nombre de travaux, de livres, d'études, d'articles américains émanant de personnalités les plus authentiques, les plus proches du président Kennedy. Un des livres qui, actuellement, fait loi en matière de stratégie américaine et dont je conseille la lecture à un certain nombre de nos collègues s'intitule : *Incertain Trumpet* ; son auteur est un certain général Maxwell qui est le président du comité des chefs d'état-major américain.

A quoi aboutit l'étude de ce livre ? Elle aboutit à ceci : l'Amérique souhaite que soient renforcées les unités conventionnelles européennes, conservant elle-même comme une arme suprême sa puissance atomique, la prêtant à qui elle veut, où elle veut au moment où elle le veut à ses alliés européens. C'est dire qu'elle veut faire de la puissance européenne une grande fournisseuse d'unités conventionnelles et, en fin de compte, garder le monopole de l'arme atomique. Comme elle ne peut plus le conserver à visage découvert, elle ne cesse d'inventer depuis plusieurs années des systèmes nouveaux qui permettent de le faire sous d'autres masques. Elle invente, par exemple — et là je me tourne vers l'éminent président Portmann — une force de l'O. T. A. N. dont on avait parlé il y a deux ou trois ans qui, sous prétexte d'associer ses alliés à cet

effort nucléaire, laisse finalement à un général américain qui, seul, peut appuyer le doigt sur le bouton, la responsabilité de cette force. Comme il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur cette force, elle a récemment ressorti un autre système qu'elle essaye de présenter sous les couleurs les plus agréables à ses alliés européens et qui s'appelle la force multilatérale, c'est-à-dire une force où les alliés européens participeraient financièrement, fourniraient des équipages et des hommes, mais où, en fin de compte, la décision suprême appartiendrait toujours à la puissance américaine qui jugerait du moment où l'on peut utiliser cette arme américaine et cette politique américaine.

M. Marius Moutet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jacques Baumel. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Moutet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marius Moutet. Vous n'avez pas le droit de dire cela. En effet, vous avez assisté à la commission des armements d'un traité dont on parle peu, le traité de Paris, et là, vous avez entendu le rapport de M. Duynstee qui est, si je ne me trompe, un catholique hollandais. C'est lui qui a fait le premier rapport, lors de la dernière session, sur la force de frappe multilatérale.

Devant la commission qui s'est tenue au début de l'année, il a bien indiqué que, si l'on voulait la force de frappe multilatérale et qu'on ne pouvait pas avoir tous le doigt sur la gâchette, il fallait bien avoir une entente, un accord pour savoir dans quelles conditions la décision pourrait être prise. On a envisagé alors un certain nombre d'hypothèses. Y aurait-il une sorte de directoire d'un, deux ou trois membres qui seraient interchangeables à un certain moment, pour que l'on reste sur un pied d'égalité ? Tout cela a été discuté au cours de séances auxquelles vous avez assisté et où nous n'étions pas d'accord.

Je rends hommage à votre courage qui, dans cette atmosphère, était peut-être un courage malheureux, car il m'était facile de m'opposer aux opinions que vous formulez maintenant, aussi bien sur les conditions dans lesquelles on a rompu avec la Grande-Bretagne que sur les accusations portées contre les Etats-Unis. Aujourd'hui vous ne pouvez pas déclarer que le problème est résolu. J'en prends le président Portmann à témoin qui, pour la première fois, a parlé des conditions dans lesquelles les Etats-unis peuvent conserver ce droit.

C'est d'abord le général Gruenther, ensuite le général Norstad, qui à l'assemblée parlementaire de l'O. T. A. N. ont dit : « Mais nous voudrions bien savoir, nous, militaires, quelles sont nos responsabilités ? Qui donc prendra la responsabilité de dire dans quelles conditions la guerre nucléaire pourra éclater ou bien n'éclatera pas ? C'est là un problème que nous vous posons. Nous, militaires, nous ne sommes que des exécutants. Vous, les politiques, vous êtes ceux qui donnez les ordres. C'est à vous de prendre vos décisions ».

Cette déclaration, qui a été faite en présence des sénateurs américains, de tous les délégués de l'Amérique, n'a jamais été suivie d'effets.

Mais voulez-vous me dire quels efforts ont été entrepris par le Gouvernement français pour résoudre ce problème ? Où l'a-t-il discuté ? Quand l'a-t-il discuté ? Il est absent de toutes les conférences. (*Très bien ! très bien ; à gauche*.)

En ce qui concerne par exemple la conférence des essais nucléaires, il est tout de même très important de savoir dans quelles conditions ces essais peuvent être contrôlés. C'est sur ce point qu'on achoppe. Nous en demandons neuf, l'U. R. S. S. en concède trois. Mais on peut constater que la France n'est pas représentée.

On réunit à Genève les représentants des dix-huit pays qui parlent du désarmement. Moi, je ne croirai au désarmement matériel que lorsque nous aurons déjà réalisé un désarmement intellectuel, seule condition d'un rapprochement plus étroit entre les puissances ; mais la France n'est pas représentée non plus à cette conférence.

Dans cette affaire, comme dans la question anglaise, ce ne sont pas les problèmes de fond qui donnent toujours matière à discussion. Ce qui est grave à l'égard de nos alliés, c'est votre refus de discuter. (*Applaudissements à gauche*.)

Voilà qui est inquiétant. Vous paraissez avoir à l'égard de vos alliés une sorte de supériorité qui touche au mépris et, ce qui les froisse, c'est, beaucoup plus que le fond, la manière dont vous présentez les problèmes. (*Très bien ! très bien ! à gauche*.)

Nous avons entendu le discours de M. Hallstein, qui a dit que nous n'étions pas sûrs d'aboutir. Le problème britannique est d'une importance considérable. Voilà un pays dont le peuple vit à bon marché parce que les nations du Commonwealth lui fournissent, par préférence impériale, la possibilité de se procurer de la viande, des céréales, des produits laitiers à très bon compte.

On comprend très bien qu'il y ait de sa part une résistance et que des difficultés surgissent. Son agriculture ne connaît pas de prix fixes. Si ces prix ne permettent pas au paysan anglais d'être un *gentleman farmer*, d'être un homme ayant un certain niveau de vie, le budget anglais complète un revenu décent pour ce paysan.

Certes, on comprend que, lorsqu'on passe d'un système à un autre, il y ait des difficultés considérables. Mais comment les résoudre ? En disant brutalement et dans des conditions singulières : Eh bien ! non, nous ne discutons plus ? Quinze jours avant, M. Mac Millan a été reçu par le général de Gaulle. L'a-t-on tenu au courant de ce qu'on allait dire dans les conférences de presse ? Cet allié a-t-il été informé des conditions dans lesquelles on pourrait rompre d'une façon définitive les relations et les négociations ? On ne lui a rien dit.

Une situation identique s'est produite avec Bourguiba. C'est parce qu'on n'a pas répondu à une de ses lettres que les fusils sont partis et que tant d'hommes ont payés de leur vie. Ce sont des méthodes qui révoltent nos alliés.

Naturellement, ils font ce qu'ils peuvent pour rétablir les négociations. Il n'est aucune réunion de commissions d'une assemblée européenne où il ne soit pas dit qu'il faille reprendre les négociations.

C'est sur ce point que nos alliés ont été profondément heurtés. De telles méthodes en politique étrangère — méthodes du coup de poing sur la table — ne peuvent pas être pratiquées par la France à l'égard d'alliés avec lesquels nous avons mis en commun la vie de tous nos fils. Nous leur devons tout de même une certaine reconnaissance qui devrait guider notre diplomatie. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jacques Baumel. Monsieur le président Moutet, vous savez le respect que j'ai pour vous.

M. Pierre de la Gontrie. Que nous avons pour lui !

M. Jacques Baumel. Pour l'instant, c'est moi qui parle !

M. Marius Moutet. Je ne vous ai jamais marchandé mon amitié.

M. Jacques Baumel. Je sais avec quelle conscience vous travaillez dans les assemblées et les commissions internationales où nous sommes souvent côte à côte, et souvent, hélas ! face à face.

Vous avez dit tout à l'heure : « Vous n'avez pas le droit de dire cela. » Je vous ai écouté avec beaucoup de respect. Ce n'est pas moi seulement qui viens vous dire cela, c'est un certain nombre d'hommes dont vous ne pouvez pas récuser le jugement. Je ne voulais pas faire état d'une documentation mais je dois indiquer que le professeur Kissinger, le principal conseiller du président Kennedy, a écrit dans le numéro du *Reporter* du 28 mars 1963 : « La politique militaire que poursuit actuellement le gouvernement américain à l'égard de l'O. T. A. N. compromet tout ce que les Etats-Unis ont réalisé en Europe depuis la fin de la dernière guerre.

« Les efforts déployés par l'administration du président Kennedy pour fondre en une seule les forces de frappe nucléaires britannique et française et pour les placer sous le contrôle exclusif des Etats-Unis ont plongé l'Alliance atlantique dans une crise très grave. Le gouvernement américain se montre hostile au programme nucléaire français et, à tout le moins, indifférent à l'effort britannique alors que, selon moi, il devrait user de son influence pour favoriser la création d'une force européenne qui serait la voie la plus sûre vers une véritable association atlantique...

« Renoncer aux programmes nucléaires nationaux signifierait pour les Européens un abandon du développement technique dont leur sécurité future et aussi leur bien être économique dépendront dans une large mesure. Cela signifierait confier leur sort non pas à M. Kennedy, mais à tous les futurs présidents ».

Un autre jugement, que vous ne récuseriez pas, est celui du gouverneur Rockefeller qui déclarait récemment : « Il est grand temps que Washington se libère de l'illusion qu'il est possible de maintenir une position de monopole nucléaire qui a déjà disparu...

« Bien que l'administration ait beaucoup parlé d'association, elle traite nos amis de l'Alliance atlantique comme des alliés en position de dépendance plutôt que comme des partenaires indépendants ».

Dans un article de *The Reporter* du 25 avril 1963, M. Hanson Baldwin, un des meilleurs spécialistes américains, a déclaré :

« L'impasse dans laquelle se trouve actuellement l'O. T. A. N. peut être en grande partie attribuée au quasi-monopole des Etats-Unis en matière nucléaire et à l'insistance de Washington dans le passé à rejeter la demande française d'entrée dans le camp nucléaire ». Enfin dans le numéro du 10 mai 1963, du *New York Times*, dont vous connaissez l'autorité aux Etats-Unis, on lit ceci, s'agissant d'un conflit nucléaire en cas de guerre en Europe :

« Si un tel conflit était déclenché, les Etats-Unis n'utiliseraient leur armement nucléaire qu'après un minimum de trente jours ou qu'un maximum de 90 jours de guerre conventionnelle. Il est évident que, avec les moyens modernes, même conventionnelle, une guerre de trente jours verrait la destruction totale de l'Europe avant cette fameuse intervention nucléaire ».

Vous comprenez aisément que, quand un certain nombre de témoignages de ce genre sont portés à la connaissance des responsables de la politique française, il est normal qu'ils essaient d'établir une politique de défense, de survie de la France, qui ne tienne pas compte uniquement de la décision de leur allié.

Si l'on dit que la force nucléaire française est une marque de méfiance vis-à-vis de l'Amérique, en quoi l'est-elle ? Peut-on reprocher à un parachutiste d'utiliser un deuxième parachute pour suppléer le premier qu'il porte sur le dos ? (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*) Nous estimons que la force nucléaire française est le parachute de secours de la France. Si la puissance atomique américaine se déclenchait exactement au moment opportun pour nous et pour l'Europe, ce serait très bien ! Mais si, éventuellement, elle tardait à se déclencher, à ce moment là, l'Europe et la France auraient un parachute de secours, c'est-à-dire une force atomique européenne à leur disposition. Tel est bien le débat, tel est bien le problème, car, en fin de compte, si vous voulez véritablement suivre le président Kennedy dans son effort de *partnership* et dans sa fameuse déclaration de Philadelphie du 14 janvier dernier, le *partnership* signifie aussi le *partnership* atomique. En effet, que signifierait un *partnership* sur tous les autres terrains, sauf sur le terrain atomique ? Nous pensons que cette idée fait son chemin en France et hors de France. Même si un certain nombre de corneilles de l'opposition s'élèvent contre cette force de frappe, vous n'empêcherez pas cette évolution qui est conforme à la fois aux intérêts du pays et à l'évolution de l'Histoire.

C'est pourquoi nous pensons que l'Europe sera mieux défendue par la politique française telle qu'elle est appliquée aujourd'hui qu'elle ne l'était par les dispositions précédentes du Pacte atlantique et qu'il sera facile un jour de trouver une solution car la crise atlantique dont on fait grand état est provoquée essentiellement par la nécessité pour les Américains de reconsidérer leur position, de trouver une solution de rechange quand ils verront que leur force multilatérale n'a pas de chance d'être appliquée.

Le voyage de M. Livingstone Merchant l'a prouvé. Les Allemands sont évidemment intéressés à cette force multilatérale pour des raisons qu'on comprend aisément. Mais aucun des alliés européens n'en veut. Dois-je encore encombrer mon intervention de quelques citations ?

Ce matin même, *Le Figaro* indiquait que Lord Hume, ministre des affaires étrangères, partant pour Ottawa, déclarait : « L'Angleterre ne renoncera pas à son indépendance en matière nucléaire ». Pourquoi encore s'obstiner à citer M. Mac Milan qui disait récemment à Glasgow : « Renoncer à notre force nationale de dissuasion c'est devenir une nation de seconde zone ». Ce qui est vrai pour la Grande-Bretagne l'est *a fortiori* pour la France. Cela, tout le monde peut le comprendre en dehors d'hommes de l'opposition qui, systématiquement, poursuivent de leurs critiques acerbes et exagérées le général de Gaulle et le Gouvernement.

Tout le monde le comprend, même parmi les grands spécialistes militaires et civils français, parmi tous ceux qui ont des postes de responsabilités dans les techniques françaises. Des Français dignes de ce nom devraient être tous d'accord sur une politique nationale.

Dans certains pays anglo-saxons, auxquels on peut se référer, où le système des partis fonctionne parfaitement, lorsque la politique nationale est en cause, les différents partis se rallient

à une politique commune. L'opposition et la majorité se rejoignent, se retrouvent pour aboutir à l'unité profonde du pays devant les problèmes extérieurs. Il est souhaitable que chez nous ce rapprochement des esprits se fasse, car j'estime que ce serait la preuve d'une démocratie véritable.

Ainsi, mesdames, messieurs, ce débat va se terminer. Nous avons entendu un certain nombre d'orateurs qui ont mis en valeur toutes les faiblesses de la politique étrangère française, qui comme une sorte de *leit motiv* ont parlé de l'isolement de la France. La France est isolée? Voyons! Il suffit de savoir ce que représente maintenant notre pays dans le monde. Il suffit de voir ce que pensent les étrangers de nous. Il suffit pour chacun d'entre vous de sortir de nos frontières et d'aller se promener dans les pays voisins pour savoir ce que l'on pense de la France. A ce moment là vos yeux et vos oreilles s'ouvriront et vous verrez que jamais la France n'a été une nation aussi écoutée, aussi respectée, aussi admirée.

L'isolement de la France? Parlons-en! Quel est sinon le général de Gaulle l'homme d'Etat français, quel bon européen français qui mieux que lui pourrait se faire applaudir par les foules et par les responsables politiques tant à Munich qu'à Athènes et recevoir l'accueil qui lui est réservé au cours de ses voyages hors de France? (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Le général de Gaulle serait d'ailleurs aussi bien reçu en Russie. Il y serait également acclamé par les foules moscovites.

Vous dressez un tableau bien noir de la situation de la France. Selon vous la France est dans une situation tragique, sa politique étrangère est une suite d'erreurs. Mais vous êtes à peu près les seuls à le penser et quand on considère objectivement les choses on s'aperçoit que jamais la France n'a eu une telle position devant le monde extérieur.

A l'extrême gauche. C'est vous qui le dites!

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gouvernements étrangers, ce sont les chefs d'Etats qui viennent à Paris...

M. Bernard Chochoy. Ils viennent y chercher de l'argent!

M. Jacques Baumel. ... alors qu'on ne les voyait pas souvent sous la IV^e République. Tout cet ensemble de considérations fait que la France est devenue une grande puissance.

M. Amédée Bouquerel. Très bien!

M. Jacques Baumel. Vous ne pouvez pas vous dresser contre cela. Vous êtes Français comme nous et comme nous vous estimez certainement qu'il est souhaitable que la France reste une grande puissance. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Madame le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les interventions que nous avons entendues et les questions qui ont été posées au Gouvernement se ramènent en fait à trois préoccupations: l'avenir de la Communauté économique européenne, notamment après la rupture des négociations de Bruxelles, le fonctionnement de l'Alliance Atlantique et les problèmes nucléaires qui sont agités en son sein, le traité franco-allemand et la construction politique de l'Europe que, selon nous, il préfigure.

Vous voudrez bien me permettre, faisant une synthèse des exposés et des questions, de répondre suivant les matières et non — ils m'en excuseront — suivant les orateurs.

Je surprendrai peu cette assemblée en lui indiquant que le Gouvernement, appuyé par la majorité du pays, entend poursuivre la politique qu'il a conduite depuis 1958 et dont l'union de l'Europe constitue un but capital. Qu'il me soit permis de citer en cela ce que disait à cet égard récemment encore, le 23 avril, M. le Président de la République: « Nous avons aussi à accomplir une œuvre internationale. Cette tâche, c'est d'abord d'aider à se constituer l'union de notre Europe, l'Europe économique d'abord, l'Europe politique ensuite, et puis l'Europe des Européens ».

Prenons donc d'abord le plan économique. A l'arrivée, non point du Gouvernement actuel, mais de celui dont il continue les politiques, et notamment de M. le ministre des affaires étrangères, nous avons trouvé un traité, le traité de Rome, signé et ratifié. Je vous le demande, messieurs, un traité, si bien rédigé soit-il, est-il en lui-même une œuvre? J'ai entendu tout à l'heure,

à propos du traité franco-allemand, tellement de critiques sur son caractère illusoire que je serais tenté de penser qu'un traité vaut avant tout par la manière dont il est mis en application. Instituer une communauté qui soit non pas une simple union douanière mais une véritable communauté économique avec tout ce que cela suppose et notamment l'élaboration d'une politique commune dans tous les domaines de l'activité économique, cela ne se fait pas seulement par la signature d'un traité, cela exige la mise en œuvre, dans la pratique, de ce qui a été signé.

Tel est notre sentiment à l'égard de la Communauté économique européenne qui n'est pas, qui n'existe pas du seul fait de la signature du traité, mais qui existera de plus en plus, au fur et à mesure des jours et des mois, par l'application méthodique, continue et accélérée, si possible, du traité de Rome.

Eh! bien, mesdames, messieurs, alors que notre situation économique, au moment de la signature de ce traité, pouvait faire douter beaucoup de bons esprits — notamment ceux qui, à l'époque, étaient au Gouvernement et ceux qui étaient aux leviers de commande de notre industrie — de la possibilité pour la France d'entrer sans arrière-pensée dans la Communauté économique européenne, le Gouvernement français, depuis 1958, a créé les conditions qui permettaient à l'industrie française d'affronter, au sein d'un Marché commun, la concurrence étrangère. Depuis lors, il a cherché à renforcer la cohésion de la Communauté en assurant une mise en œuvre aussi rapide que possible des dispositions prévues par le traité.

Pendant qu'il faisait cette œuvre à l'intérieur, à l'extérieur de la Communauté il veillait à ce que le caractère européen et la spécificité du Marché commun soient respectés lors des négociations qui auraient pu y porter atteinte.

En ce qui concerne la mise en œuvre du traité de Rome, non seulement aucun retard n'a été pris sur le calendrier fixé en 1957, mais, dans plusieurs domaines, une avance certaine a déjà été prise. Sur le plan douanier et contingentaire plusieurs mesures, en particulier les décisions d'accélération prises en mai 1960 et en mai 1962, ont permis la suppression totale de tous les contingents industriels, la réduction de la protection douanière intracommunautaire de 60 p. 100, au lieu de 40 p. 100, au 1^{er} juillet prochain, une première mise en place du tarif extérieur commun, avec un an d'avance, en janvier 1961 et, enfin, un second rapprochement avec ce tarif extérieur commun au 1^{er} juillet 1963 avec deux ans et demi d'avance.

L'adoption, en janvier 1962, des premiers règlements agricoles sur les céréales, la viande de porc, les œufs, les volailles, les fruits et légumes et le règlement financier provisoire, les assurances obtenues ces jours derniers en ce qui concerne le règlement sur la viande de bœuf, les produits laitiers et le riz, sont dus à l'action persévérante du Gouvernement français et vont, vous le savez, dans le sens d'une application rationnelle et coordonnée du traité.

En particulier, au moment où chacun ne parle que de notre isolement et du désarroi de la Communauté, c'est les 8 et 9 mai que le conseil de ministres de la Communauté économique européenne est parvenu, au cours d'une nuit qui rappelait, à beaucoup d'égards, la fameuse nuit du 14 janvier 1962, historique pour l'avenir de l'Europe, à un accord, d'une part, sur l'orientation générale que les Etats membres défendraient et défendent dans la négociation tarifaire, dont je parlerai tout à l'heure, et qui s'est ouverte à Genève et, d'autre part, sur un calendrier des travaux intéressant la politique agricole commune.

Il s'agit en particulier de l'adoption, avant la fin de l'année, des règlements concernant l'organisation des marchés des produits laitiers, de la viande bovine et du riz. Ces règlements devront être mis en vigueur au cours du premier trimestre de l'année 1964.

Ces décisions constituent un premier programme de travail positif pour l'année 1964 et le Conseil aura à prendre, lors de sa réunion du 31 mai où, je l'espère, les prophètes de malheur seront aussi mauvais prophètes qu'ils l'ont été récemment, d'autres décisions relatives à la mise en œuvre de la politique agricole commune et, d'une façon plus générale, au développement des politiques communes prévues par le Traité de Rome.

En effet, il n'était pas concevable que l'agriculture prenne du retard sur le mouvement général d'harmonisation douanière et économique. Nous avons en cela répondu à un vœu qui est très répandu, je le sais, dans cette assemblée et qui tend à préserver, au sein du Marché commun, les droits et les possibilités de l'agriculture française.

Enfin, a été adoptée et va être bientôt signée une nouvelle convention d'association avec les pays d'outre-mer devenus Etats indépendants, convention qui tient compte à la fois du changement intervenu depuis 1957 dans leur statut juridique et politique

et de l'évolution générale du problème des relations des pays développés avec les pays en voie de développement.

Ainsi, le Gouvernement français n'a pas à se plaindre des résultats obtenus lors de la première étape du Marché commun, résultats à l'obtention desquels il a largement participé.

Dans les années à venir, il se propose, en accord avec ses cinq partenaires et les organes communautaires, de poursuivre son action dans le même sens de façon à s'assurer que, dans les multiples autres domaines régis par le traité de Rome : politique commerciale, énergétique, fiscale, politique des transports et, bien entendu, politique agricole, des résultats positifs soient également atteints et que le Marché commun mérite réellement son nom de Communauté économique européenne.

Quant à la politique du Gouvernement français à l'égard des pays tiers, elle est étroitement liée à celle qu'il a menée au sein de la Communauté. Selon l'attitude qu'ils ont adoptée vis-à-vis du Marché commun, les pays tiers peuvent être classés en deux catégories : ceux qui sont candidats à l'adhésion et à l'association et ceux qui, ne souhaitant pas ou ne pouvant pas en faire partie, cherchent à faire abaisser le tarif extérieur commun.

Ni à l'égard des uns, ni à l'égard des autres, la politique française n'a consisté à défendre, comme on l'a dit trop souvent et, malheureusement, peut-être trop complaisamment en France même, la conception d'une communauté étroite, fermée sur elle-même et autarcique. Elle a entendu seulement conserver au Marché commun son caractère européen ; elle s'est opposée à toute tentative de dilution qui aurait porté atteinte à son intégrité.

L'attitude adoptée à l'égard des demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays membres de l'Association européenne de libre échange a été souvent expliquée. M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, déclarait à l'Assemblée nationale, le 24 janvier : « Nous ne cherchons pas à savoir si l'Europe est la petite ou la grande Europe, nous cherchons à savoir ce qu'il y a dans l'Europe, c'est-à-dire à savoir si l'Europe est européenne. La France s'est bornée à constater que la Grande-Bretagne ne voulait pas ou n'était pas en mesure d'assumer toutes les obligations que les Six avaient acceptées ; les autres membres de l'Association européenne de libre échange n'ont pas insisté pour leur adhésion immédiate. »

Il ne s'est pas agi de fermer la porte à tel ou tel partenaire, mais de s'assurer que les règles fondamentales du Marché commun étaient respectées et que son esprit serait le même qu'auparavant, d'abord européen. L'association de la Grèce, les discussions en cours avec la Turquie, qui ont été relancées depuis la rupture de Bruxelles, sont une autre preuve que la Communauté n'est pas fermée.

Et puis, mesdames, messieurs, il y a ce fameux épouvantail de la politique tarifaire, politique qui, selon certains, serait le signe que le Marché commun entend se refermer sur lui-même. La politique tarifaire suivie par la Communauté depuis sa création, celle que la France a suggérée qu'elle adopte maintenant à l'égard de l'ensemble des pays tiers, ne relève pas non plus d'une conception autarcique et protectionniste. Le tarif extérieur commun a été fixé à la moyenne des tarifs des six pays membres. Pour la France et l'Italie, cela a signifié dès l'abord, sans qu'aucune contrepartie ne soit demandée aux pays non membres, une baisse de 45 p. 100 environ de leurs tarifs nationaux, c'est-à-dire une baisse d'un montant approximativement égal à celui que le Congrès américain a autorisé le président Kennedy à consentir moyennant réciprocité.

Depuis, à l'occasion des négociations dites « négociations Dillon », la Communauté a proposé une baisse linéaire de 20 p. 100 sur le tarif extérieur commun. Si cette baisse n'a pu être rendue effective, le fait est imputable non au Marché commun mais aux pays tiers, en particulier aux Etats-Unis qui n'ont pu proposer de contrepartie que sur un nombre infime de produits. Au moment où s'ouvrait ce que l'on a appelé la « négociation Kennedy », la Communauté a une nouvelle fois affirmé son intention de participer pleinement à la libéralisation du commerce international. La France ne conteste pas l'intérêt que peut avoir une baisse de 50 p. 100 des tarifs des pays développés proposée par les Etats-Unis. Elle demande simplement — sur le plan technique les six membres de la Communauté sont d'accord et ils l'ont manifesté à Genève — que la contrepartie offerte soit égale. Or, une baisse de 50 p. 100 sur un tarif élevé ne vaut pas une baisse de 50 p. 100 sur un tarif faible.

L'un reste protecteur, l'autre perd toute efficacité. Alors que le tarif des Etats-Unis est très disparate, le tarif de la Commu-

nauté, déjà moyen, est au contraire très homogène. Il faut en tirer les conséquences, non dans le principe de la négociation, mais dans ses modalités et j'espère, en ce qui concerne la négociation, que nous trouverons en face de nous un partenaire ayant toute liberté de manœuvre. En effet, si la France participe beaucoup plus qu'on ne l'a dit tout à l'heure à de très nombreuses conférences, elle n'est pas toujours sûre de trouver en face d'elle des partenaires ayant la même liberté de décision que celle dont, avec les partenaires des Six, elle peut jouir.

Dans le domaine agricole, la France entend également maintenir les règles fondamentales de la politique agricole commune et elle n'en est pas moins prête à participer à toute discussion destinée à mettre fin à l'anarchie qui règne sur le marché international des produits agricoles. Elle a été la première à proposer des accords mondiaux destinés à stabiliser les cours et le commerce des principaux produits.

Enfin, en ce qui concerne les pays en voie de développement, la France, comme la Communauté européenne, a affirmé sa volonté de rechercher les moyens de résoudre leurs problèmes. Elle est déjà entrée en négociation avec l'Iran. Elle étudie les problèmes de l'Amérique du Sud. Elle fournit un gros effort en Afrique.

Dans ce domaine également, elle est prête à pratiquer une politique ouverte et à étudier les questions à l'échelle mondiale. Elle ne croit toutefois pas qu'il soit de bonne politique de renoncer au régime de relative prospérité qu'elle a contribué à instaurer dans les pays qui sont associés au Marché commun pour les plonger dans l'anarchie qui, comme pour les produits agricoles, est le sort commun des marchés internationaux des matières premières et des produits tropicaux.

Ainsi, la politique européenne de la France correspond, dans le domaine économique, à une ligne de conduite bien définie : d'abord construire et consolider le Marché commun avec tous les Européens qui sont prêts à assumer leurs obligations, quoi qu'il doive leur en coûter ; ensuite, participer au sein de l'Europe au développement de l'économie et du commerce mondiaux, mais sur un plan d'égalité avec tous les partenaires et dans le souci d'aboutir à une organisation plus efficace et mieux coordonnée.

Si la France participe sans arrière-pensée à la construction de la Communauté économique européenne, on peut en dire autant de sa participation à l'alliance atlantique.

Certes, nous souhaiterions tous que la situation du monde, que les relations entre les deux blocs soient telles qu'un désarmement général et contrôlé soit possible. Nous ne cherchons pas la puissance atomique et l'alliance pour elles-mêmes.

Je dirai sans ambages à M. Duclos, en le priant de faire la commission là où il a l'habitude d'avoir des relations, que nous sommes prêts à ce que le bœuf devienne aussi petit que la grenouille. Seulement, pour l'instant, il n'en est pas ainsi et la menace existe contre laquelle nous devons nous grouper.

Dire que la France est en marge, en retrait par rapport à l'alliance atlantique, c'est vraiment méconnaître à la fois les paroles et les gestes. C'est hier encore, lors de son voyage en Grèce, que le Président de la République, rappelant que l'un et l'autre des pays adhèrent solidement à l'alliance, l'évoquait ainsi : « L'alliance formée de part et d'autre de l'Atlantique et sans laquelle l'univers roulerait au pire des chaos. »

C'est lui également qui, devant le parlement hellénique, qui l'admet à ses séances...

M. Jacques Duclos. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Qui a fait la Constitution ? C'est vous ! Elle ne vaut pas cher, d'ailleurs. (Sourires.)

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. Je fais simplement allusion, monsieur le sénateur, à la déclaration d'un de vos collègues qui se plaignait de ce que le Président de la République ait parlé devant le parlement hellénique et non pas devant le Parlement français. Je constate simplement cela.

M. André Monteil. Je ne m'en plaignais pas ; je constatais.

M. Jacques Duclos. C'est un ministre téléguidé !

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. « Si nous appar- tenons, vous et nous, à l'alliance atlantique, celle que notre Europe a nouée avec l'Amérique, c'est avec la conviction que, dans l'état dangereux du monde, il n'y a pas, pour les peuples libres, d'autre garantie de la paix et, le cas échéant, d'autre chance de l'emporter que d'être complètement engagés les uns vis-à-vis des autres et organisés pour agir tous, immédiatement, avec tous leurs moyens. »

Dans le discours télévisé du 19 avril 1963, le Président de la République avait qualifié l'alliance atlantique « d'indispensable tant que se dressent les ambitions et les menaces des Soviétiques ».

Aussi bien, d'ailleurs, au moment de l'affaire de Cuba que dans notre politique vis-à-vis du problème de Berlin, on a pu mesurer, au sein de ceux qui adhèrent à l'alliance atlantique, si la France était en retard par rapport aux autres lorsqu'il s'agit de faire preuve de la fermeté nécessaire en même temps que de la solidarité avec nos alliés.

Ainsi donc, la France reste un partenaire fidèle de l'alliance atlantique. Tant par sa participation aux délibérations de ses organes politiques que par l'affectation de certaines de ses unités les plus modernes aux forces O. T. A. N., notre pays y joue pleinement son rôle.

Cependant, cette alliance exige de ses membres une contribution, un état de préparation militaire. Tel qu'il est actuellement envisagé, cet état de préparation appelle essentiellement les pays européens à un effort dans l'ordre des forces conventionnelles et s'insère dans une stratégie nucléaire définie en dehors d'eux à l'échelle mondiale.

Le Gouvernement français, bien avant la conférence de presse du 14 janvier, qui, à cet égard, n'a apporté aucune novation, s'est bien souvent élevé contre ce déséquilibre fondamental de l'alliance, que l'évolution des rapports entre l'Est et l'Ouest ne fait qu'aggraver, ainsi que les événements de ces six derniers mois l'illustrent à merveille. Il l'a fait pour des raisons d'ordre militaire et stratégique, car la défense de l'Europe, qui borde sur des milliers de kilomètres le bloc soviétique, pose des problèmes particuliers différents des problèmes posés par la défense de l'autre hémisphère.

C'est ainsi que la France, à la suite d'ailleurs des études et des préparatifs qui avaient été effectués par les gouvernements précédents, s'est engagée dans la construction d'une force nucléaire nationale. Pour justifier celle-ci, je voudrais avoir recours à mon tour à quelques citations ministérielles.

« Nous sommes alliés — disait le Premier ministre — nous devons le rester, mais nous ne devons pas devenir des satellites. » Il ajoutait : « Les Etats-Unis ne se trouveraient pas dans une situation facile et leurs relations avec leurs alliés seraient compromises si tous les pays qui, sans être aussi grands qu'eux, sont tout de même de grands pays, devaient abandonner pour toujours le contrôle de cette arme sans égale à l'administration américaine d'aujourd'hui. »

« Il peut y avoir des circonstances — poursuivait-il — il doit y avoir des zones géographiques dans lesquelles les intérêts de certains pays ne sont pas à la mesure de ceux d'autres puissances. Il est juste et salutaire qu'un gouvernement, quelles que soient les circonstances dans lesquelles surgit tel ou tel différend, puisse prendre sa décision sans avoir à redouter un chantage nucléaire. »

Le ministre de la défense ajoutait : « Au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'engins de plus en plus puissants sont braqués sur Washington et sur New-York, pouvons-nous être certains qu'à une menace contre notre pays il serait toujours et en toutes circonstances répondu par une contre-menace américaine ? Et si même nous admettions cette certitude, les Russes seraient-ils persuadés ? Une force de dissuasion contrôlée seulement et exclusivement par l'Amérique, est-elle d'une crédibilité absolue ? »

Ce premier ministre, ce ministre de la défense qui n'ont jamais été suspectés d'être de « mauvais atlantiques » ce sont MM. Harold Macmillan et Peter Thorneycroft, premier ministre et ministre de la défense du gouvernement britannique, et ils ont prononcé ces paroles lors du débat qui a eu lieu, à la Chambre des communes, les 30 et 31 janvier derniers.

Ces arguments sont les nôtres et je ne vois pas pourquoi ce serait faire une mauvaise manière à l'alliance atlantique que de les émettre quand on est Français et une bonne que de les émettre quand on est Britannique. (*Applaudissements au centre droit.*)

Je pense que la France, compte tenu de sa situation, compte tenu de son état, de sa puissance elle-même peut, avec un certain retard par rapport aux Britanniques, qui ont pu expérimenter plus tôt, en Australie notamment, sans que le gouvernement australien, à l'époque, ait émis la moindre contestation, ces engins nucléaires, la France peut, dis-je, suivre le chemin qui lui a été tracé par une autre puissance de l'alliance atlantique.

M. Edouard Bonnefous. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. Très volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous. Je vous écoute avec beaucoup d'intérêt. Je n'ai pas voulu, tout à l'heure, interrompre mon collègue, M. Baumel, mais je vois que vous reprenez le même argument.

Je ne nie pas que certains bruits circulent, soit dans la presse, soit dans des parlements, selon lesquels telle ou telle attitude serait prise par les Etats-Unis. Mais actuellement, nous ne discutons qu'un sujet d'engagements officiels qui ont été pris par le Gouvernement des Etats-Unis. Il ne s'agit pas d'une glose, d'un commentaire ou d'une appréciation. Il s'agit d'un engagement formel qui a été signé par les Etats-Unis au sein de la Communauté atlantique.

Je considère que, jusqu'à nouvel ordre, l'Amérique qui a su être fidèle à des engagements qu'elle n'avait pas pris, ne peut tout de même pas être suspecté par nous de ne pas être fidèle à des engagements qu'elle a pris (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

M. Michel Habib-Delonche, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, le point qui me paraît important, c'est que depuis les 30 et 31 janvier, jours où les personnalités dont j'ai cité les propos les ont émis, je n'ai pas lu dans un seul article de la presse américaine, je n'ai pas entendu dans la bouche d'aucun des responsables de la presse américaine une interprétation de ces propos qui dénote de la défiance vis-à-vis des Etats-Unis. Je n'ai pas entendu que M. Macmillan et M. Thorneycroft aient été critiqués par les Etats-Unis pour avoir manqué de confiance en l'alliance atlantique.

Donc, il nous faudrait penser que ce ne sont pas les propos, mais la qualité de ceux qui les tiennent qui les rendent plus ou moins suspects aux yeux de nos partenaires atlantiques.

Dans les discours que j'ai cités, M. Macmillan et M. Thorneycroft ont émis la même appréciation que nous vis-à-vis des engagements pris par les Etats-Unis. Comme nous, ils pensent peut-être que l'installation de rampes de lancement en un autre point que Cuba ne provoquerait pas de la part des Etats-Unis — et on le comprend — une réaction aussi immédiate, aussi complète et aussi virile que celle qu'ils ont eue lorsque, l'année dernière, des rampes de lancement ont été installées dans cette île.

Ce n'est pas mettre en doute la volonté des Etats-Unis. C'est simplement constater que, dans le domaine de la guerre nucléaire, il peut y avoir des impondérables et qu'il est bon de se doter, en tant que grande puissance, d'une force de dissuasion nationale.

C'est ce que nous avons fait et, pour autant, nous n'avons pas du tout mis en cause la capacité et la volonté des Américains de défendre l'Europe ; nous avons constaté un état de choses dont il doit être tenu compte dans l'organisation de l'alliance.

Aux Etats-Unis aussi, les porte-parole les plus qualifiés de l'opposition et des experts écoutés estiment que la politique nucléaire de l'administration américaine, dans la mesure où elle prétend interdire à ses alliés le partage des secrets atomiques que connaissent ses adversaires, est une politique qui ne répond pas aux besoins des partenaires européens de l'alliance. En particulier, les formules de coopération nucléaire sur la théorie desquelles les Britanniques et les Américains se sont, paraît-il, mis d'accord à Nassau, ne pouvaient convenir à la France qui ne possède ni sous-marin ni projectile nucléaires. C'est ce qu'a rappelé le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 14 janvier.

Je ne pense pas que les développements intervenus depuis aient montré, de la part des autres pays européens, un grand enthousiasme pour ce qu'il est convenu d'appeler la force multilatérale. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

L'O. T. A. N. tient actuellement sa session à Ottawa. Le ministre des affaires étrangères et le ministre des armées y participent, comme ils ont d'ailleurs participé à toutes les discussions qui se sont déroulées au sein de l'alliance atlantique à propos des problèmes de la défense. Je le souligne en passant : notre absence des conférences internationales n'est pas aussi systématique qu'on a bien voulu le dire tout à l'heure.

Sans trahir le secret des délibérations du conseil actuellement réuni, je peux indiquer à votre assemblée que le conseil

sera vraisemblablement appelé à entériner certaines affectations de forces nucléaires au commandement en chef en Europe, forces qui relevaient jusqu'ici d'autres commandements. Il s'agit en l'espèce des trois sous-marins américains équipés de Polaris et des bombardiers « V » britanniques, cela pour accroître la coopération nucléaire entre alliés.

Nous nous en félicitons. Nous maintenons pour notre part sous le commandement allié en Europe notre flotte aérienne tactique qui vient d'être dotée d'armes atomiques. Voilà deux témoignages, s'il en était besoin, de notre volonté de faire vivre l'alliance atlantique dont je répète que tout récemment le chef de l'Etat a dit sa conviction qu'il n'y avait pas pour les peuples libres d'autre garantie de la paix.

M. Marius Moutet. C'est la preuve qu'il faut toujours négocier.

M. Michel-Habib Deloncle, secrétaire d'Etat. Il faut négocier avec qui veut négocier. Ce n'est pas le parlement français qui a voté la loi qui s'appelle Loi Mac-Mahon, interdisant au gouvernement américain la communication des secrets nucléaires à ses alliés.

On a beaucoup critiqué cette force nationale. On a cherché beaucoup de solutions de remplacement. J'ai dit à l'instant pourquoi la force dite multilatérale ne peut en aucun cas venir à la France. On a ironisé sur les charges de la force nucléaire nationale. On sait pourtant que les Etats-Unis consacrent — c'est le Premier ministre français cette fois-ci qui le disait à l'Assemblée nationale — environ 12 p. 100 de leur revenu national aux dépenses militaires, l'U.R.S.S. environ 14 p. 100, la Grande-Bretagne 9,6 p. 100, la France 8,4 p. 100, ce qui correspond par tête d'habitant à une dépense de 300 dollars pour les Etats-Unis, de 150 dollars pour l'U.R.S.S., de 108 dollars pour la Grande-Bretagne, de 100 dollars pour l'Allemagne fédérale, de 96 dollars pour la France, alors que l'on sait que l'Allemagne fédérale n'a et ne peut avoir la faculté de construire l'arme atomique, les dépenses atomiques représentant 15 p. 100 de l'ensemble du budget militaire et pouvant peut-être être utiles puisqu'elles représentent également 35 p. 100 de nos investissements.

On a dit également que cette force sera à la disposition d'un président de la république élu Dieu sait comment, à la minorité de faveur, un inconnu de la veille. Je le demande : à la veille d'une certaine élection, en 1960, qui connaissait le sénateur américain Kennedy et de quelle ampleur a été sa majorité ? C'est pourtant à lui que, légitimement le peuple américain a donné la disposition de la force américaine et cela est tout à fait normal. Je pense donc qu'il est normal que le Président de la République française ait la disposition de la force nucléaire française.

La seule alternative que l'on nous propose, c'est l'alternative d'une force européenne nucléaire. Cela dépend de ce que l'on veut dire. Si l'on veut dire par là qu'il doit exister en Europe une force nucléaire qui ne soit pas soumise à la décision de puissances autres qu'euro-péennes, nous en sommes d'accord ; mais si cela veut dire que l'on attend un effort conjugué des puissances européennes pour la faire, je demanderai : sur qui compte-t-on ?

La Grande-Bretagne a choisi de se lier aux Etats-Unis et non pas à l'Europe ; elle désire maintenir sa situation privilégiée avec les Etats-Unis. L'Allemagne s'est interdit par les accords de Paris de 1954 de construire une force nucléaire, de construire la bombe atomique. Les autres partenaires ne semblent pas avoir la possibilité, ni d'ailleurs le goût de lancer une telle construction.

En définitive, à supposer que celle-ci soit possible, quel est, dans l'état actuel de la construction européenne, la volonté politique, l'autorité politique qui manierait cette force ? A qui pourrait-on donner le droit d'appuyer sur la gâchette ? Dès le mois de décembre 1962, M. le ministre des affaires étrangères, analysant cette situation, avait dit à l'Assemblée de l'U. E. O. : « il ne sera pas aisé de trouver un substitut aux forces de frappe nationales ». Ainsi donc, nous sommes bien obligés de penser que, tout en restant intégralement fidèles à l'alliance atlantique, il est légitime de souhaiter qu'un nouvel équilibre s'instaure au sein de cette alliance, que les peuples de l'Europe, et spécialement notre peuple, n'abdiquent pas la responsabilité totale de la défense entre des mains alliées, mais néanmoins étrangères. C'est donc notre effort qui doit être poursuivi, cet effort se poursuivant en Europe, au bénéfice de l'Europe.

Il n'en reste pas moins qu'il est souhaitable de poursuivre le plus vite possible la construction d'une union politique de l'Europe qui soit à même d'exprimer cette volonté politique que nous

sentons d'ailleurs dans les peuples européens et qui ne demande qu'à se manifester avec plus d'éclat en face de nos partenaires et pour les épauler d'ailleurs.

Nous avons essayé de construire cette Europe, je dirai en terminant sur quelles bases, mais d'ailleurs on les connaît. Il n'a pas dépendu du Gouvernement français que cet effort échoue. Nous ne polémiquerons pas sur les circonstances dans lesquelles cet effort a été momentanément interrompu.

M. Antoine Courrière. Nous vous avons compris !

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. Nous avons le choix à l'époque entre attendre des jours meilleurs et essayer de progresser dans la voie de cette construction d'une façon pragmatique. Nous l'avons fait avec l'un de nos partenaires qui se trouvait déjà d'accord, le 17 avril 1962, pour signer avec nous le projet d'union politique européenne. Nous l'avons fait avec la République fédérale allemande. Vous aurez d'ici quelque temps à débattre de ce traité qui, pour lui donner plus de solennité, a été délibérément soumis par le Gouvernement français à la ratification parlementaire sans qu'il y ait à cet égard la moindre obligation constitutionnelle. Il en a été ainsi parce qu'il était nécessaire que cet instrument de rapprochement de deux peuples fut scellé par les représentations nationales et nous espérons que le Parlement français répondra au geste d'unanimité qui a été récemment accompli par le Parlement fédéral allemand. (*Mouvements à gauche.*)

M. André Monteil. Accepterez-vous le même préambule que le Parlement allemand a voté ?

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. J'y viens. Deux peuples naguère opposés par la guerre, dont les disputes ont fait le malheur de l'Europe, qui ont empêché la construction européenne au moment même où, peut-être, elle eut été possible, deux peuples se sont rapprochés, deux peuples ont voulu oublier les souffrances de trois guerres. L'instrument, signé par deux grands hommes d'état, qui les rapproche est un acte qui marquera dans notre histoire. Cet aspect des choses à lui seul devrait éclipser les critiques.

Au surplus, ce traité est loin d'être une construction fermée, là encore, loin d'être ce que l'on a appelé un axe exclusif. L'exposé des motifs du projet de loi du Gouvernement français le dit expressément.

Le Gouvernement français, est-il écrit, « souhaite pour sa part qu'une semblable coopération puisse s'instituer avec ses autres partenaires européens, au cas où ceux-ci le souhaiteraient. Il est prêt à engager des discussions à cet effet à tout moment. Les deux gouvernements sont d'ailleurs convenus, dans le traité lui-même, de tenir informés du développement de leur coopération les autres gouvernements des autres Etats membres de cette Communauté ».

Il est évidemment facile d'attribuer aux gouvernements signataires, et notamment au Gouvernement français, je ne sais quelles sombres pensées, dire que le traité était pour lui une machine de guerre contre la Communauté atlantique, contre la Communauté européenne, mais de se frotter les mains ensuite parce que le Bundestag a adopté un préambule qui serait contraire aux intentions machiavéliques que l'on prêtait au Gouvernement français. Mais je note qu'aucun des orateurs de l'opposition n'a cité un document, une déclaration d'où parviendrait de la part du Gouvernement français l'interprétation qu'ils ont donnée du traité. C'est pourquoi, à la question qui m'était posée tout à l'heure, je réponds tout simplement par la lecture de l'exposé des motifs du projet de loi qui, jusqu'à preuve du contraire, exprime seul la pensée du Gouvernement : « Il va de soi qu'il n'est en rien dérogé par ces dispositions aux engagements antérieurement assumés par l'un ou l'autre des deux Etats, qu'il s'agisse, en particulier, dans le domaine de la défense, de l'alliance Atlantique ou des accords de Paris de 1954 et, dans le domaine économique, des Communautés européennes existantes. » Je pense qu'ainsi le traité franco-allemand, non plus caricaturé, mais rétabli tel qu'il est, mérite une adhésion large de notre Parlement français.

Quant aux critiques sur le caractère de ce rapprochement, critiques émises par les membres du parti communiste qui, malheureusement, ont trouvé à l'étranger des échos chez des personnages dont on attendait plus de solidarité atlantique, je dirai simplement que ce n'est pas la République fédérale allemande qui menace actuellement la paix du monde, ce n'est pas la République fédérale allemande qui avait installé des rampes de lancement de fusées à Cuba !

M. Jacques Duclos. Que c'est pauvre ! C'est lamentable ! Il lit sa leçon. Il ne croit pas un mot de ce qu'il raconte. (*Mouvements divers.*)

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, si vous voulez mettre en doute la sincérité des uns et des autres, l'anthologie de vos discours me fournirait amplement matière à citations.

M. Jacques Duclos. Nous pourrions nous expliquer à ce sujet quand vous voudrez !

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. En particulier, tout à l'heure, lorsque je vous entendais parler de la mégalo-manie, j'ai cherché en vain dans mes souvenirs le jour où vous avez condamné de son vivant Staline.

M. Jacques Duclos. Vous avez longuement médité cette répartie.

Mme le président. Nous avons toujours eu des habitudes de correction et de courtoisie. Continuez, monsieur le ministre.

M. Jacques Duclos. Cela donne un peu de vie à ce débat !
(Rires.)

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. En concluant, messieurs les sénateurs, et en revenant au calme et au terme que le bouillant M. Duclos me reproche de mettre dans mon exposé, je dirai simplement que j'ai décrit de mon mieux l'attitude du Gouvernement français dans les domaines particuliers de la coopération économique, de la défense et de l'organisation politique de l'Europe. Pour que l'action menée ait son plein effet, le Gouvernement a tenu, au cours des dernières années, à éviter soigneusement, je dirai même à bannir à l'égard de tous ses partenaires toute polémique et toute récrimination. Il n'a pas voulu répliquer aux déclarations comme aux procès d'intention fait à son endroit, quelles que soient leur vivacité et bien souvent leur injustice.

Il a préféré, illustrant peut-être à son tour, en la paraphasant, une parole de l'Evangile : « Ce ne sont pas ceux qui crient l'Europe, l'Europe... », s'attacher à une œuvre utile, rechercher le progrès qui pourrait être accompli dès maintenant dans la coopération avec nos partenaires et dans les relations de la Communauté avec le reste du monde. Il n'ignore pas les problèmes et les divergences d'opinions qui subsistent.

Mais il sait qu'une œuvre immense comme la restauration de notre continent ne peut pas être une œuvre facile, qu'il est normal dans une société de pays libres que chacun puisse faire valoir ses vues et qu'après tout, les difficultés rencontrées sont le signe qu'on va au fond des choses.

Le Gouvernement français entend, quant à lui, aller au fond des choses et démystifier les problèmes, parce qu'il est persuadé que c'est l'intérêt de l'Europe et de l'alliance. La construction de l'Europe se fera, non sur un théâtre d'ombres avec des fantômes et des ectoplasmes. La construction de l'Europe se fait, jour après jour, sur le fondement des réalités, non pas en essayant d'anéantir la légitime aspiration de chaque peuple à être lui-même, mais en les habituant à vivre ensemble, à résoudre leurs oppositions, à harmoniser leurs intérêts, à conjurer leurs efforts.

M. Jacques Duclos. Avec l'Espagne de Franco sans doute !

M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat. Ainsi naîtra enfin dans la vie en commun l'union politique, sans pour autant qu'aucun peuple ait eu le sentiment d'être ignoré, méprisé, frustré ou même simplement dépossédé, au profit d'une autorité indifférente, de ce qui faisait une de ses raisons de vivre ; mais afin, au contraire, que chaque nation reconnaisse dans la construction nouvelle l'expression de sa propre légitimité.

Une telle Europe, en assumant les réalités nationales au lieu de les écraser, est, à nos yeux, un élément essentiel de la vie internationale, un facteur d'équilibre au sein de l'alliance atlantique et par-dessus tout — car c'est là notre but suprême — un instrument de paix dans un monde déchiré. (Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.)

M. Louis Namy. Il n'y a pas de réponse aux questions posées.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 83 du règlement, le débat est clos.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de Pierre Marilhac une proposition de loi portant réforme des régimes matrimoniaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 98, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (Assentiment.)

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 28 mai 1963, à quinze heures :

Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Yvon Coudé du Foresto demande à M. le Premier ministre quelle est la politique qui va être suivie en matière d'aménagement du territoire, en particulier pour éviter que des régions entières ne soient simplement transformées en réservoirs de main-d'œuvre, sans aucune possibilité d'amélioration du standard de vie de leur population ;

Il demande en outre quelles sont les relations qui existent entre les différents organismes : plan, délégation à l'aménagement du territoire et différents ministères, quelles sont les attributions exactes des uns et des autres et dans quelles mesures cette superposition d'organismes ne risque pas de créer des retards regrettables dans l'examen de tous les dossiers qui pourraient être soumis (n° 10).

II. — M. Antoine Courrière demande à M. le Premier ministre de vouloir bien définir les principes directeurs qui conditionnent la politique d'aménagement du territoire et plus spécialement les mesures qu'il compte prendre pour la mise en valeur de la région côtière du Midi méditerranéen (n° 14).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 9 mai 1963.

**DROIT DE REPRISE ET DE RENOUELEMENT
EN MATIÈRE DE BAUX RURAUX**

[Article 2.]

Page 1030, 1^{re} colonne, à la dernière ligne du 5^e alinéa du texte proposé pour l'article 845 du code rural par l'amendement n° 10 :

Au lieu de : « ... l'équilibre financier ... » ,

Lire : « ... l'équilibre économique ... » .

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 MAI 1963

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

3441. — 21 mai 1963. — **M. André Armengaud** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** le cas d'une Française mariée à un étranger sous le régime de la séparation de biens, et qui a présenté son contrat de mariage à la légalisation du ministre des affaires étrangères. Les droits qui lui ont été demandés ont été ceux que l'on exige des compatriotes de son mari, en l'espèce 40 francs au lieu de 2 francs. Or, l'intéressée a conservé volontairement sa nationalité. De plus, en vertu de son contrat instituant le régime de la séparation de biens, elle a la pleine jouissance de ceux-ci et peut en disposer librement. Il regrette ce qu'il considère comme une interprétation erronée des règlements en vigueur qui prévoient que lorsqu'ils y a plusieurs intéressés, les droits sont perçus sur la base la plus élevée. Dans le cas présent, en effet, le mari de l'intéressée n'était en rien concerné par la législation sollicitée qui avait pour objet de permettre à sa femme de réaliser une opération sur les biens dont elle a la libre disposition et de prouver cette liberté d'emploi. Il lui demande que lorsque nos compatriotes mariées à des étrangers s'adressent aux services du département pour obtenir toutes pièces ou actes les concernant, et destinés à un emploi qui leur soit personnel, les règles édictées pour toute personne de nationalité française leur soient applicables. Il semble en effet anormal de paraître les pénaliser d'avoir épousé un étranger alors qu'elles ont parfois, non sans mérite, été appelées à manifester leur volonté de demeurer Françaises.

3442. — 21 mai 1963. — **M. René Tinant** signale à **M. le ministre de l'agriculture** que la subvention accordée pour l'abattage des bovins tuberculeux dont le maximum pour un animal a été fixé à 300 francs par arrêté du 28 mars 1951 (*Journal officiel* du 12 avril

1951 et rectificatif du 20 avril 1951) modifiant l'arrêté du 12 février 1939, n'a jamais été relevé depuis douze ans. Il en est de même pour les subventions afférentes aux opérations d'aménagement et de désinfection des locaux plafonnées à 1.000 francs. Ces taux ne correspondent plus aux valeurs actuelles. Il lui demande s'il envisage d'actualiser ces taux en les augmentant substantiellement.

3443. — 21 mai 1963. — **M. René Tinant** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** que la franchise postale n'est accordée actuellement aux enseignants que dans le ressort de leur propre académie. Or certains d'entre eux, éloignés pour des raisons indépendantes de leur volonté des centres régionaux d'études par correspondance, ne peuvent profiter de cette franchise, ce qui leur occasionne des frais assez importants qui se renouvellent chaque semaine. Il lui demande s'il envisage d'octroyer aux enseignants relevant de ces centres une franchise directe avec leur propre C. R. E. P. C. quel que soit leur domicile.

3444. — 21 mai 1963. — **M. René Tinant** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les enseignants des centres régionaux d'études par correspondance, souvent déplacés pour des raisons de santé, ne reçoivent aucune indemnité de logement alors que celle-ci est versée habituellement par les communes soit en nature, soit sous forme d'acompte mensuel. Il lui demande s'il envisage de mettre fin prochainement à cette injustice, par exemple en accordant un indice de compensation aux enseignants des C. R. E. P. C.

3445. — 21 mai 1963. — **M. René Tinant** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les enseignants des centres régionaux d'études par correspondance sont convoqués régulièrement à leur centre, ce qui entraîne des frais considérables pour ceux qui, trop éloignés, ne peuvent rentrer chez eux le jour même. Il lui demande si ces enseignants peuvent être indemnisés de leurs frais de déplacement comme cela existe pour la plupart des catégories de fonctionnaires qui se trouvent dans l'obligation de se déplacer pour l'accomplissement de leur service.

3446. — 21 mai 1963. — **M. Jacques Duclos** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** quel est, pour la Société nationale des chemins de fer français, le montant prévisible de rentrée supplémentaire résultant des hausses de tarifs voyageurs et marchandises décidées par le Gouvernement.

3447. — 21 mai 1963. — **M. Robert Liot** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur la situation difficile des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans et disposant de revenus modestes (par exemple moins de 3.000 francs par an) et lui demande s'il n'est pas envisagé d'accorder à cette catégorie de personnes : a) le dégrèvement de l'impôt foncier de l'immeuble qu'ils habitent et leur appartenant ; b) la délivrance gratuite de la vignette pour l'automobile dont ils sont propriétaires.

3448. — 21 mai 1963. — **M. André Fosset** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les collectivités publiques sont de plus en plus fréquemment amenées à s'assurer, pour les études de leurs projets de construction ou d'aménagement, le concours d'ingénieurs conseils ou de bureaux d'études privés. Un décret du 29 septembre 1959 avait précisé les conditions de rémunération de tels concours, mais la récente annulation de ce décret risque de provoquer de fâcheux retards pour les études en cours. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour donner une solution définitive à cet important problème.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu
dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N°s 1917 Guy de La Vasselais; 1918 Guy de La Vasselais;
1946 Michel Yver; 2826 Etienne Le Sassièr-Boisauné; 3210 Jacques
Duclos; 3332 René Tinant; 3342 Robert Bruyneel.

**MINISTRE D'ETAT CHARGE DES DEPARTEMENTS
ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

N°s 2360 Alfred Isautier; 2654 Lucien Bernier.

AFFAIRES ETRANGERES

N°s 3280 Raymond Guyot; 3334 Louis Gros.

AGRICULTURE

N°s 1767 Philippe d'Argenlieu; 2232 Octave Bajoux; 3220 Roger
Delagnes; 3247 Martial Brousse; 3285 Joseph Brayard.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N°s 2123 Camille Vallin; 2550 Jacques Duclos; 2814 Raymond
Boin; 3027 Jacques Duclos; 3087 Marie-Hélène Cardot.

ARMEES

N° 2840 Bernard Lafay.

CONSTRUCTION

N° 2476 André Fosset.

EDUCATION NATIONALE

N°s 2810 Georges Dardel; 2923 Georges Cogniot; 2995 Gabriel
Montpiéd.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

N°s 1091 Etienne Dailly; 1111 Camille Vallin; 1318 Paul Ribeyre;
2168 Guy de La Vasselais; 2297 Pierre Metayer; 2466 Antoine Cour-
rière; 2469 Jules Pinsard; 2642 André Armengaud; 2888 Georges
Cogniot; 2918 André Armengaud; 2963 Marie-Hélène Cardot;
2975 Edouard Bonnefous; 3013 Claude Mont; 3026 Charles Naveau;
3028 Joseph Raybaud; 3080 Ludovic Tron; 3083 Robert Liot;
3084 Robert Liot; 3157 Paul Chevallier; 3188 Michel de Pontbriand;
3224 Louis Courroy; 3228 Georges Cogniot; 3239 Léon Motais de
Narbonne; 3240 Henri Paumelle; 3241 Pierre Mathey; 3277 Etienne
Dailly; 3281 Alain Poher; 3282 Alain Poher; 3312 Joseph Brayard;
3327 Raymond de Wazières; 3328 Paul Piales; 3337 Paul Pelleray;
3345 Guy Petit; 3346 Marie-Hélène Cardot.

SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET

N° 2901 Georges Cogniot.

INDUSTRIE

N°s 3042 Maurice Coutrot; 3249 Jean Bardol.

INTERIEUR

N° 2199 Bernard Lafay.

RAPATRIES

N°s 3267 André Armengaud; 3313 Adrien Laplace; 3314 Adrien
Laplace.

TRAVAIL

N°s 3232 Raymond Bossus; 3295 Jean Lecanuet; 3321 Jean
Bertaud.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

N°s 2938 Ludovic Tron; 2974 Yvon Coudé du Foresto; 2988 Jacques
Duclos; 3094 Adolphe Dutoit; 3217 Victor Golvan.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

(Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre
chargé des affaires algériennes.)

3405. — M. Etienne Dailly expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des affaires algériennes, que sa réponse à la question écrite n° 3276 du 26 février 1963, bien loin d'apaiser les vives inquiétudes qu'éprouvent actuellement bon nombre de pensionnés de la Caisse générale des retraites de l'Algérie (C. G. R. A.) est, au contraire, de nature à accroître les appréhensions de ces anciens fonctionnaires français et de leurs ayants cause. Il ressort, en effet, de la réponse dont il s'agit, que les bases juridiques de la garantie applicable aux retraites liquidées par la C. G. R. A. résident dans la déclaration de principe du 19 mars 1962 relative à la coopération économique et financière qui dispose, par son article 15, que sont garantis les droits acquis à « la date de l'auto-détermination » en matière de pensions de retraite ou d'invalidité auprès d'organismes algériens. Par son interprétation *stricto sensu* de l'article précité dont la lettre ne paraît pas, en conséquence, être violée, l'Algérie a pu cristalliser sur la base des taux de vigueur au 1^{er} juillet 1962 le montant des pensions servies par la C. G. R. A. aux ressortissants français. La réponse susévoquée précisant, par ailleurs, que la France n'aurait à envisager à se substituer à la C. G. R. A. que si l'Algérie ne tenait pas ses engagements, il lui demande si cette affirmation implique — compte tenu des observations qui précèdent — que le Gouvernement français n'entend pas intervenir en la conjoncture actuelle, ce qui priverait les pensionnés français de la C. G. R. A. de toute possibilité d'obtenir une revalorisation de leurs retraites postérieurement au 1^{er} juillet 1962. Au cas où une telle interprétation ne traduirait cependant pas la position que le Gouvernement français a effectivement l'intention d'adopter en la matière, il lui saurait gré de bien vouloir lui faire connaître l'exacte nature des dispositions qui — eu égard à l'urgence de ce problème — n'ont certainement pas manqué d'être d'ores et déjà mises en œuvre pour que les retraités français de la C. G. R. A. bénéficient — même lorsqu'ils n'ont pas été mis en possession de leur brevet de pension — de l'intégralité des augmentations auxquelles ont pu prétendre, depuis le 1^{er} juillet 1962, les anciens fonctionnaires métropolitains titulaires de pensions concédées sur le Trésor. (Question du 7 mai 1963.)

Réponse. — La réponse à sa question écrite n° 3276 comportait un dernier alinéa dont la portée paraît avoir échappé à l'honorable parlementaire. Ce dernier alinéa était ainsi rédigé: « Enfin, il est précisé à l'honorable parlementaire que toutes les mesures utiles sont en cours pour rassembler, auprès des services français compétents, les éléments de dossier pouvant permettre les calculs d'ajustement ou de péréquation qui pourraient être justifiés, notamment par une disparité entre les barèmes algérien et français ». Les autorités françaises disposent désormais des éléments de dossier dont il s'agit, qui sont en la possession des services du ministère des finances et des affaires économiques (direction de la Dette publique). Ceux-ci procéderont au paiement des compléments de pension revenant à des ressortissants français au titre des majorations de traitements intervenues depuis le 1^{er} juillet 1962.

AGRICULTURE

3270. — M. Etienne Dailly rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que le décret n° 58-436 du 14 avril 1958 a institué un système de coordination en matière d'assurance vieillesse entre les régimes applicables aux non-salariés et aux salariés : en vertu du décret susvisé, les personnes qui ont exercé pendant une durée totale d'au moins quinze années des activités ayant comporté successivement leur affiliation aux régimes dont il vient d'être fait mention, sont en droit de solliciter l'octroi d'avantages de vieillesse. Il lui fait observer que les dispositions qui fixent présentement le régime d'assurance vieillesse des exploitants agricoles et de leur famille sont de nature à restreindre le champ d'application du décret susvisé. Il advient, en effet, que des personnes qui, après avoir exercé une activité agricole non salariée, ont occupé un emploi rémunéré, se voient refuser le bénéfice d'une pension de vieillesse, motif pris de ce qu'elles ne satisfont pas à la condition de durée minimale d'assurance édictée par le décret du 14 avril 1958. Cette circonstance est, le plus souvent, imputable au fait que les membres non-salariés de la famille d'un chef d'exploitation agricole n'acquièrent pas de droits, dans le domaine de l'assurance vieillesse, antérieurement au premier jour de l'année suivant la date de leur vingt et unième anniversaire. La rigueur de cette règle, qui fait l'objet de l'article 1124 du code rural, est d'autant plus manifeste que le régime d'assurance vieillesse des commerçants et industriels fixe à treize ans l'âge à compter duquel peuvent être versées les premières cotisations, alors que l'article 241 du code de la sécurité sociale dispose que sont obligatoirement affiliés au régime général tous les salariés « quel que soit leur âge ». Il lui demande, en conséquence, s'il ne serait pas opportun, dans la perspective d'harmonisation, qui a conduit à la publication du décret du 14 avril 1958, d'aménager rapidement le texte de l'article 1124 du code rural aux fins d'abaisser l'âge à partir duquel les membres non-salariés de la famille d'un exploitant peuvent être valablement assujettis au régime d'assurance vieillesse agricole. (Question du 22 février 1963.)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 avril 1958, le droit à un avantage de vieillesse est ouvert lorsque la durée totale des activités exercées est de quinze ans au moins. Il doit donc être vraisemblablement peu fréquent qu'une personne ne puisse pas justifier de cette durée d'activité entre l'âge de 21 ans et celui de 60 ans. Sur le fond, il convient de rappeler que si, dans le régime d'assurance vieillesse des industriels et commerçants, l'âge à partir duquel l'assujettissement aux cotisations est prévu n'est pas fixé dans un texte législatif, il n'en est pas de même dans le régime des exploitants agricoles ; c'est, en effet, l'article 19 de la loi du 10 juillet 1952 — article 1123 du code rural — qui précise que la cotisation individuelle est à la charge de chaque membre majeur non salarié dépendant du régime. La modification éventuelle de cette disposition ne pourrait donc résulter que d'un vote du Parlement.

3340. — M. André Dulin demande à **M. le ministre de l'Agriculture** s'il ne juge pas urgent de saisir le Comité des Sages de la situation de l'agriculture française, et notamment pour évaluer le décalage des revenus agricoles, en tenant compte de la conjoncture actuelle qui, par l'augmentation des moyens de production, aggrave la disparité actuellement existante entre les revenus agricoles et industriels. (Question du 2 avril 1963.)

Réponse. — Le problème des difficultés que rencontre actuellement l'agriculture française, au moins pour certaines de ses productions, et leurs incidences sur le revenu des exploitants agricoles, ne semble pas pouvoir utilement être porté devant le groupe de travail dit « Comité des Sages ». En effet, celui-ci n'a été institué par le Gouvernement que pour éclairer son action dans le domaine particulier de la rémunération des agents des entreprises nationales. Il convient de souligner que si la détermination du revenu des salariés présente des difficultés certaines, celles-ci se révèlent beaucoup plus grandes en matière de « revenu agricole », ne serait-ce que du fait de la diversité extrême de la branche d'activités agricoles, notamment quant à la taille des exploitations, à la nature des spéculations dominantes et au degré d'insertion dans l'économie moderne. Malgré ces difficultés et en vue de préciser les éléments d'une politique des revenus, le Gouvernement a créé le 22 mai 1962 un groupe de

travail « Statistiques des revenus » placé sous la présidence du commissaire général au Plan. Ce groupe, qui doit procéder à l'analyse des revenus des diverses catégories socio-professionnelles et dégager leur évolution, recense les éléments statistiques actuellement disponibles et précisera les améliorations souhaitables en cette matière.

3373. — M. Jacques Vassor expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les mutuelles-bétail, dans de nombreux départements, et en Indre-et-Loire en particulier, ont rendu dans le passé et rendent encore actuellement de grands services aux cultivateurs. Elles ont notamment grandement facilité la prophylaxie de la tuberculose des bovidés. Or, si l'on interprétait à la lettre le décret du 24 mars 1963 concernant la réglementation de la tuberculose bovine, on pourrait penser que seuls les groupements ou syndicats seront habilités à poursuivre la prophylaxie de la tuberculose bovine et que les mutuelles-bétail seraient ainsi évincées. Une telle décision serait impensable. Ce serait la plus grave des erreurs que de vouloir éliminer les mutuelles-bétail de la lutte contre la tuberculose bovine. Il lui demande de bien vouloir préciser qu'il n'est pas question de porter atteinte à l'activité des mutuelles-bétail. (Question du 19 avril 1963.)

Réponse. — Le décret n° 63-301 du 19 mars 1963 n'a rien changé aux dispositions antérieures en ce qui concerne les modalités de participation des agriculteurs à la prophylaxie de la tuberculose bovine. Il reprend, en effet, en son article 2, les mêmes termes de l'article 217 du code rural qui définissait déjà les interventions contre cette maladie comme « des actions à caractère collectif entreprises avec la collaboration d'organismes de défense sanitaire dont les statuts ont été approuvés par le ministre de l'agriculture ». Le rôle qu'ont pu jouer, jusqu'à présent, les sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail dans l'assainissement du cheptel ne se trouve donc en aucune façon supprimé, ou même simplement réduit, du fait du décret susvisé. En s'intéressant et en contribuant à la lutte contre la tuberculose bovine, ces associations sont d'ailleurs susceptibles de créer, dans les milieux agricoles voisins, une émulation favorable au développement et au succès des mesures sanitaires.

EDUCATION NATIONALE

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 3371, posée le 19 avril 1963, par **M. Paul Mistral**.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

3312. — M. Joseph Brayard attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le montant de l'actif successoral retenu en vertu de l'article 631 du code de la sécurité sociale, au titre du « recours sur succession » en matière d'allocation supplémentaire. Les dispositions de l'article L 631, alinéa 1^{er}, étant étendues à l'allocation supplémentaire en vertu de l'article L 698 du code de la sécurité sociale, il en résulte qu'au décès d'un titulaire de l'allocation supplémentaire la caisse servant cet avantage est tenue d'intervenir dans la succession, au cas où celle-ci atteint 20.000 F, afin d'obtenir le remboursement des sommes versées au titre de l'allocation supplémentaire. Ce chiffre de 20.000 francs, fixé par la loi n° 56-639 du 30 juin 1956, n'a subi aucune modification, alors que le plafond des ressources pour obtenir le bénéfice de l'allocation supplémentaire, fixé à 2.010 francs pour une personne seule et 2.580 francs pour un ménage, par l'article 7 de cette même loi, a été porté à 2.300 francs pour une personne seule et 3.200 francs pour un ménage, en application de l'article 9 du décret n° 62-440 du 14 avril 1962. Il lui demande s'il ne serait pas normal que l'actif successoral, à partir duquel la caisse servant l'allocation supplémentaire est tenue d'exercer son recours sur la succession, soit augmenté dans les mêmes proportions que le plafond des ressources qui, dans le cas d'un ménage, a été augmenté de 24 p. 100. (Question du 14 mars 1963.)

Réponse. — L'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité est une prestation non contributive destinée à venir en aide aux personnes les plus démunies de ressources. Il est donc logique d'en demander le remboursement lorsque la succession d'un prestataire le permet. A cet égard, il ne semble pas que le chiffre de 20.000 francs fixé par la loi du 30 juin 1956, au-delà duquel un tel remboursement est prévu, puisse être considéré comme anormalement bas. Il n'est donc pas envisagé de le modifier.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

3100. — **M. Clément Balestra** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la population** sur la situation paradoxale semblant être celle du personnel des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (personnel des foyers de l'enfance), notamment en ce qui concerne la possibilité d'attribution à ce personnel des primes de service prévues par l'arrêté du 13 mars 1962. Les services de son ministère : direction générale de la population et de l'action sociale, sous-direction de l'aide sociale et de l'enfance, 6^e bureau, ont en effet précisé par lettre, réf. AG 9-57 Var 2-62 en date du 9 octobre 1962, qu'un foyer de l'enfance ne saurait bénéficier des primes précitées, ces primes ayant « un caractère exceptionnel auquel seul peut prétendre le personnel des établissements hospitaliers visés dans la circulaire du 4 juin 1962 », et qu'un « foyer de l'enfance ne saurait, ni par son objet ni par les conditions de son fonctionnement, être assimilé à un hôpital ou un établissement de soins et de cure ». Cette réponse lui semble être en contradiction avec certaines dispositions du décret n° 62-1198 du 3 octobre 1962, publié au *Journal officiel* du 16 octobre 1962 et relatif au recrutement et l'avancement du personnel des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance, notamment avec les sections 4 et 5 de ce texte, et plus précisément ses articles 23 visant la situation des assistantes sociales, puéricultrices diplômées d'Etat et les infirmières, et 25 visant la situation du personnel administratif, du personnel de service, du personnel des services généraux et du personnel ouvrier. L'article 23 stipule en effet que les « assistantes sociales, les puéricultrices diplômées d'Etat et les infirmières des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance sont recrutées par voie de concours dans les conditions identiques à celles prévues pour les agents de même grade des hôpitaux et hospices publics », l'article 25 que « les conditions de recrutement et d'avancement du personnel administratif, du personnel de service, du personnel des services généraux et du personnel ouvrier desdits établissements sont celles prévues pour le personnel de même catégorie appartenant aux cadres des hôpitaux et hospices publics ». Dans ces conditions, il lui demande si le personnel visé aux sections 4 et 5 du décret n° 62-1198 du 3 octobre 1962 est bénéficiaire des avantages prévus pour le personnel de même catégorie des hôpitaux et hospices publics ; dans l'affirmative, si ledit personnel peut être considéré comme pouvant bénéficier des primes de service prévues par l'arrêté du 2 mars 1962 ; dans la négative, il lui demande quelles dispositions son ministère compte prendre pour remédier à cet état de choses. (*Question du 27 décembre 1962.*)

Réponse. — L'article L. 792 du livre IX du code de la santé publique précise que les dispositions de ce livre s'appliquent aux agents titulaires à temps complet du personnel des hôpitaux et hospices publics et de tous établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics à l'exception des établissements nationaux de bienfaisance et des hôpitaux psychiatriques autonomes. L'article L. 893 prévoit que, dans le cadre de ce statut, des décrets fixeront les conditions de recrutement et d'avancement des personnels des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance. Des dispositions de l'article L. 893 et du décret n° 62-1198 du 3 octobre 1962 pris pour son application, il résulte que ces établissements ne sont pas soustraits du champ d'application du livre IX du code de la santé publique. L'arrêté du 13 mars 1962 vise en son article 1^{er} l'ensemble des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics, sans aucune restriction. En conséquence, et dès lors que les établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ont été dotés d'un prix de journée par le décret n° 61-09 du 3 janvier 1961, rien ne s'oppose à ce que leurs personnels bénéficient des dispositions de l'arrêté du 13 mars 1962.

Errata.

à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 16 mai 1963.

(*Journal officiel* du 17 mai 1963. — Débats parlementaires. — Sénat.)

Page 1074, 2^e colonne :

Au lieu de :

« Questions écrites remises à la présidence du Sénat le 16 mai 1963 (application des articles 76 à 78 du règlement) »,

Lire :

« Questions orales remises à la présidence du Sénat le 16 mai 1963 (application des articles 76 à 78 du règlement) ».

Page 1075, 2^e colonne, dernière ligne de la question écrite n° 3438 de M. Victor Golvan,

Au lieu de :

« qui s'avérerait excédentaire en 1968 »,

Lire :

« Qui s'avérerait excédentaire en 1963 ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 21 mai 1963.

SCRUTIN (N° 26)

Sur le renvoi à vingt-deux heures de la suite de la séance du 21 mai 1963.

Nombre des votants..... 142
 Nombre des suffrages exprimés..... 142
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 72

Pour l'adoption..... 111
 Contre 31

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|------------------------|
| MM. | Yvon Coudé | Pierre de La Gontrie. |
| Emile Aubert. | du Foresto. | Roger Lagrange. |
| Marcel Audy. | Antoine Courrière. | Georges Lamousse. |
| Clément Balestra. | Maurice Coutrot. | Adrien Laplace. |
| Jean Bardol. | Mme Suzanne | Edouard Le Bellegou. |
| Jean Bène. | Crémieux. | Jean Lecanuet. |
| Daniel Benoist. | Etienne Dailly. | Bernard Lemarié. |
| Lucien Bernier. | Georges Dardel. | Jean-Marie Louvel. |
| Roger Besson. | Marcel Darou. | Georges Marie-Anne. |
| Auguste-François | Francis Dassaud. | André Maroselli. |
| Billiemaz. | Léon David. | Georges Marrane. |
| Edouard Bonnefous | Roger Delagnes. | Pierre René Mathey. |
| (Seine-et-Oise). | Vincent Delpuech. | Roger Menu. |
| Raymond Bossus. | Mme Renée Dervaux | André Méric. |
| Marcel Boulangé (Ter- | Emile Dubois (Nord). | Léon Messaud. |
| ritoire de Belfort). | Jacques Duclos. | Pierre Métayer. |
| Joseph Brayard. | Baptiste Dufeu. | Gérard Minvielle. |
| Marcel Brégégère. | André Dulin. | Paul Mistral. |
| Raymond Brun. | Emile Durieux. | André Montell. |
| Roger Carcassonne | Adolphe Dutoit. | Gabriel Montpied. |
| Mme Marie-Hélène | Jean Filippi. | Roger Morevc. |
| Cardot. | Jean-Louis Fournier. | Marius Moutet. |
| Marcel Champeix. | Jean Geoffroy. | Louis Namy. |
| Michel Champleboux | François Giacobbi. | Charles Naveau. |
| Adolphe Chauvin. | Lucien Grand. | Jean Nayrou. |
| Paul Chevallier | Léon-Jean Grégory. | Guy Pascaud. |
| (Savoie). | Georges Guille. | Paul Pauly. |
| Bernard Chochoy. | Raymond Guyot. | Henri Paumelle. |
| Jean Clerc. | Gustave Héon. | Marcel Pellenc. |
| Georges Cogniot. | Emile Hugues. | Jean Périquier. |
| André Colin. | Jean Lacaze. | Général Ernest Pettit. |
| André Cornu. | Bernard Lafay. | Gustave Philippon. |

Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
Vincent Rotinat.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Abel Sempé.

Edouard Soldani.
Charles Suran.
Paul Symphor.
Edgar Tailhades.
Louis Talamoni.
René Toribio.
Henri Tournan.
Ludovic Tron.

Camille Vallin.
Emile Vanrullen.
Fernand Verdeille.
Maurice Vérillon.
Mme Jeannette Vermeersch.
Jacques Verneuil.
Raymond de Wazières.

Modeste Legouez.
Marcel Legros.
Marcel Lemaire.
Etienne Le Sassier-Boisauné.
François Levacher.
Paul Levêque.
Henri Longchambon.
Henry Loste.
Pierre Marilhac.
Louis Martin.
Jacques Masteau.
Jacques Ménard.
Marcel Molle.
Max Monichon.
François Monsarrat.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.

François de Nicolay.
Jean Noury.
Gaston Pams.
Henri Parisot.
François Patenôtre.
Pierre Patria.
Marc Pauzet.
Paul Pelleray.
Lucien Perdereau.
Hector Peschaud.
Guy Petit.
Paul Piales.
André Picard.
André Platt.
Alain Poher.
Joseph de Pommery.
Alfred Porot.
Georges Portmann.
Marcel Prélot.

Etienne Raboun.
Etienne Restat.
Paul Ribeyre.
Eugène Ritzenthaler.
Eugène Romaine.
François Schleiter.
Charles Sinsout.
Robert Soudant.
Jacques Soufflet.
Gabriel Tellier.
René Tinant.
Jacques Vassor.
Jean-Louis Vigier.
Pierre de Villoutreys.
Joseph Voyant.
Paul Wach.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Modeste Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
André Armengaud.
Jean de Bagneux.
Edmond Barrachin.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Albert Boucher.
Amédée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Alfred Dehé.

Marc Desaché.
Jacques Descours Desacres.
Henri Desseigne.
Jules Emaille.
Jean Fleury.
Victor Golvan.
Roger du Halgouet.
Marcel Lambert.
Arthur Lavy.
Robert Liot.

Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Michel de Pontbriand.
Henri Prêtre.
Georges Repiquet.
Jacques Richard.
Louis Roy.
Pierre Roy.
Jean-Louis Tinaud.
Robert Vignon.

Excusés ou absents par congé :

MM. Pierre Garet, Yves Hamon et Henri Lafleur.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abel-Durand.
Ahmed Abdallah.
Gustave Alric.
Octave Bajoux.
Paul Baratin.
Joseph Beaujannot.
Jean Bertaud.
Jean Berthoin.
Général Antoine Béthouart.
René Blondelle.
Raymond Boin.
Raymond Bonnefous (Aveyron).
Georges Bonnet.
Jacques Bordeneuve.
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Jean-Marie Bouloux.
Robert Bouvard.
Martial Brousse.
Julien Brunhes.
Florian Bruyas.
Robert Bruyneel.
Robert Burret.

Omer Capelle.
Maurice Carrier.
Maurice Charpentier.
Robert Chevalier (Sarthe).
Pierre de Chevigny.
Henri Claireaux.
Emile Claparède.
Henri Cornat.
Louis Courroy.
Jean Deguise.
Jacques Delalande.
Claudius Delorme.
Paul Driant.
Hector Dubois (Oise).
René Dubois (Loire-Atlantique).
Roger Duchet.
Charles Durand.
Hubert Durand.
Jean Errecart.
Yves Estève.
Pierre Fastinger.
Edgar Faure.
Max Fléchet.
André Fosset.
Charles Fruh.

Jacques Gadoin.
Général Jean Ganeval.
Jean de Geoffre.
Robert Gravier.
Louis Gros.
Paul Guillaumot.
Louis Guillou.
Jacques Henriet.
Roger Houdet.
Alfred Isautier.
René Jager.
Eugène Jamain.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul-Jacques Kalb.
Mohamed Kamil.
Michel Kauffmann.
Michel Kistler.
Roger Lachèvre.
Jean de Lachomette.
Maurice Lalloy.
Robert Laurens.
Charles Laurent-Thouverey.
Guy de La Vasselais.
Francis Le Basser.
Marcel Lebreton.

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art 63 et 64 du règlement.)

M. Abel-Durand à M. Raymond Bonnefous.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	145
Nombre des suffrages exprimés.....	145
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	73
Pour l'adoption.....	113
Contre	32

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.